

Les Echos

JEUDI 7, VENDREDI 8 ET SAMEDI 9 MAI 2020



Les Echos
WEEK-END

Agir ou périr
L'Europe face aux chocs
sanitaire et économique

Yuval Noah Harari « Le virus n'arrêtera pas
l'expansion de l'homme » // **GRAND ENTRETIEN P. 10**



Un ouvrier sur une chaîne de Renault Zoé et de Nissan Micra électrique, à l'usine de Flins. Photo Martin Bureau/AFP

Relance : les pistes du gouvernement

- Le soutien à l'embauche des jeunes érigé en priorité.
- Des primes incitant à l'achat de voitures dès juillet.
- La prise en charge de l'activité partielle va être modifiée mais restera élevée.
- Bercy veut renforcer les fonds propres des PME.
- Ce que propose la France pour débloquent le débat sur le plan de relance européen.

// PAGES 2 À 7

Des commandes publiques pour soutenir la culture

SOCIAL Le président de la République a finalement accordé aux intermittents l'année blanche qu'ils réclamaient, avec des droits à l'assurance chômage prolongés jusqu'à août 2021. Il est vrai que les tournages comme le spectacle vivant sont à l'arrêt. Mais la mesure va coûter un milliard d'euros de dettes supplémentaires à la France. Emmanuel Macron a toutefois rappelé que la culture occupait une place particulière dans notre pays, qu'elle participe de l'identité nationale. Elle contribue aussi à l'attractivité des territoires et au tourisme comme en témoigne le manque à gagner lié à l'annulation des milliers de festivals cet été.

// PAGES 20-21, L'ENQUÊTE
PAGE 11 ET L'ÉDITORIAL
DE DAVID BARROUX PAGE 12



Ludovic Martin/Reuters

Le président de la République a lui-même annoncé mercredi le plan d'accompagnement pour la culture.

Le Covid-19 ou la fin du mythe de la décroissance

Le commentaire de
Jacques Delpla

Le confinement lié à l'épidémie de Covid-19 n'a fait baisser que de 8 à 10 % les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Il faudrait une récession globale de type Covid-19 tous les deux ans pour réduire de 80 % ces mêmes émissions d'ici à 2050. Pour Jacques Delpla, cela montre qu'une stratégie de décroissance et de baisse de l'offre est une impasse pour lutter contre le réchauffement. // PAGE 8



Ce que la crise a changé chez les consommateurs



Thinghu Wang/Reuters

Les ventes de détail en Chine ont chuté de 15,8 % en mars sur un an, après un plongeon de 20,5 % en janvier-février.

DISTRIBUTION A l'heure où les pays se déconfinent les uns après les autres, les enseignes cherchent le moyen de faire revenir des consommateurs devenus frileux. De la Chine à l'Europe et aux Etats-Unis, les points de vente font tout pour rassurer les clients que la pandémie inquiète. En Espagne, les petites boutiques ouvrent sur rendez-vous. Tandis que, partout, les interactions entre distribution physique et ventes en ligne sont appelées à se développer. Le commerce électronique, le drive et le click & collect ont de beaux jours devant eux. Et l'expérience client est en train d'être entièrement repensée. // PAGES 14-15

Les Echos



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00240 - 507 - F: 5,20 €



ISSN0153.4831 113^e ANNÉE
NUMÉRO 23195 32 PAGES

Antilles-Réunion 4,10 €. Belgique 6,40 €. Espagne 4,40 €. Grande-Bretagne 6,60 €. Grèce 4,20 €. Italie 4,40 €. Luxembourg 6,70 €. Maroc 31 DH. Suisse 11,00 FS. Tunisie 5,00 TND. Zone CFA 3100 CFA.

Macron fait face à un mur de défiance avant l'étape clé du déconfinement

POLITIQUE Face aux inquiétudes liées au déconfinement, qui doit commencer lundi, la cote de confiance du chef de l'Etat a reperdu 5 points ce mois-ci dans le baromètre Elabe pour « Les Echos » et Radio Classique, à 34 %. Depuis son élection il y a tout juste trois ans, le président a conservé un noyau dur de soutiens, mais peine à rassembler au-delà. Plus de sept électeurs d'Emmanuel Macron sur dix au premier tour de 2017 lui font toujours confiance. Mais au sein des autres électeurs de la présidentielle, la défiance est largement majoritaire. L'épidémie de coronavirus ne provoque pas d'union nationale. // PAGE 3

Comment les transports préparent le rendez-vous miné du 11 mai

MOBILITÉ Pour les transports publics, le déconfinement représente un rendez-vous à haut risque qu'il aura fallu préparer en un délai record. La RATP, la SNCF, Trandev ou Keolis devront bouleverser leurs opérations, pour que le respect de la distanciation ne paralyse pas leur activité. Séparation des flux, filtrage des passagers dépourvus de masques, condamnation d'une place assise sur deux : autant d'opérations totalement inédites pour les opérateurs, qui n'ont aucun espoir de renouer avec la rentabilité dans ces conditions. A Londres comme à New York, le « mass transit » est confronté aux mêmes inconnues. // PAGES 16 ET 17

Coronavirus : forte hausse de provisions pour Crédit Agricole et BPCE

BANQUE La crise frappe durement les banques françaises. Après Société Générale et BNP Paribas en début de semaine, Crédit Agricole, Natixis et BPCE ont publié des résultats trimestriels marqués par les effets économiques du confinement. Crédit Agricole SA a dévoilé un bénéfice de 638 millions d'euros (-16 % sur un an), marqué par un quasi-triplement des provisions. BPCE a vu ses profits divisés par deux, plombés par un coût du risque en hausse de 77 % et la contre-performance de Natixis. La banque d'investissement a basculé dans le rouge, pénalisée par la forte volatilité des marchés. // PAGE 23 ET « CRIBLE » PAGE 32

CORONAVIRUS

Le soutien à l'embauche des jeunes, priorité de l'exécutif pour le plan de relance

- Bercy planche sur un allègement des charges pour les entreprises recrutant des jeunes à la rentrée.
- La prise en charge pour l'employeur de l'activité partielle pourrait être ramenée à 90 % à compter de juin.
- Des mesures d'incitation à l'achat en faveur de l'automobile entreraient en vigueur dès juillet.

CORONAVIRUS

Etienne Lefebvre
@e_lefebvre

L'heure est au déconfinement et à la reprise de l'activité jugée urgente par Matignon et Bercy. Mais le gouvernement planche aussi sur la rentrée de septembre. Avec à la clé un plan de relance qui devrait être bouclé fin août. Et des consultations tous azimuts d'ici là, menées notamment par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire. Nécessité de soutenir à la fois l'offre et la demande, alors que les caisses sont vides : on savait déjà l'équation complexe. Il s'y ajoute une préoccupation qui va croissant au sein de l'exécutif : la perspective d'une rentrée épouvantable pour les jeunes, diplômés ou non, qui vont arriver sur un marché du travail à l'arrêt, alors que des vagues de licenciements sont redoutées dans les prochains mois.

« L'accès à l'emploi des jeunes est une question absolument vitale qui devra être une des priorités du plan de relance, et même une priorité nationale », souligne Bruno Le Maire. Il faut mesurer l'angoisse des centaines de millions de jeunes qui s'apprêtent à démarrer dans la vie sans aucune perspective. Une préoccupation partagée au ministère du Travail : « Aujourd'hui, on est concentré sur la reprise, mais assez rapidement on va se poser la question des plans de relance et une des très hautes priorités portera clairement sur la jeunesse », confiait Muriel Pénicaud la semaine dernière.

Pas de retour du CPE

Pas question de ressortir un nouveau contrat de travail, type CPE, ce sont plutôt des mesures classiques de prise en charge d'une partie des cotisations, en cas d'embauche, qui sont à l'étude. Avec évidemment un risque élevé d'effet d'aubaine. Dans une interview aux « Echos », le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Eric Woerth (LR), prône un « dispositif zéro charge employeur pendant deux ans pour les jeunes diplômés ».

Nicolas Sarkozy avait appliqué dans le plan de relance post-crise de 2008 une mesure « zéro charge » à l'embauche dans les TPE (moins de dix salariés), pendant un an pour les salaires au niveau du SMIC (et avec des cotisations dégressives jusqu'à 1,6 SMIC). Avec une certaine efficacité selon les travaux d'évaluation des économistes Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo. François Hollande avait aussi appliqué une prime à l'embauche de 4.000 euros pour les PME de moins de 250 salariés en 2016. Dans les deux cas, les dispositifs n'étaient pas réservés aux jeunes.

Renforcer les fonds propres des PME

Avant les arbitrages, Bruno Le Maire entend consulter de façon très large (groupes parlementaires, économistes, patronat, syndicats, etc.) pour nourrir le plan de relance et mesurer le rapport coût efficacité de chaque mesure. Côté patronal, une suggestion lui a par exemple été faite cette semaine, lors d'échanges avec l'Afep (grandes entreprises), de trouver des mécanismes financiers permettant de transformer en fonds propres ou quasi fonds propres des reports de charges ou des prêts garantis qui ne pourront être remboursés, afin de soutenir les entreprises dans la phase de reprise. Il a missionné Jean Lemierre, le président de BNP Paribas, sur le sujet.

En attendant le plan de relance, Bercy travaille à plus court terme sur les plans sectoriels de soutien aux filières en difficulté (tourisme, automobile, aéronautique), qui devront être bouclés mi-juin. Etant donné les grandes difficultés du secteur automobile, en particulier, des incitations renforcées à l'achat de véhicules propres (primes de conversion) devraient être mises en œuvre dès juillet, afin d'éviter que les acheteurs n'attendent la rentrée. « Il a toujours été clair qu'il ne fallait pas attendre la rentrée », souligne le ministre des Finances. Les achats de véhicules de flottes d'entreprise vont aussi être soutenus.

Inversement, un début de retour à la normale est envisagé sur la



L'accès à l'emploi des jeunes, une préoccupation du ministre des Finances, Bruno Le Maire, et de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

« L'accès à l'emploi des jeunes est une question absolument vitale qui devra être une des priorités du plan de relance, et même une priorité nationale. »

BRUNO LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances

prise en charge de l'activité partielle pour les employeurs, alors que le cap des 12 millions de salariés potentiellement couverts vient d'être franchi.

Si le régime très généreux actuel sera maintenu au-delà du 1^{er} juin pour les secteurs subissant toujours des fermetures administratives (hôtellerie-restauration, événementiel, etc.), la prise en charge devrait être ramenée à 90 % dans un premier temps (au lieu de 100 %), ce qui reste un haut niveau et devrait convenir aux entreprises. C'est en tout cas la proposition conjointe de Bruno Le Maire et Muriel Pénicaud à Matignon. L'indemnisation des salariés restera, elle, inchangée, à 84 % du salaire net. ■

Moins de chômage partiel en mars qu'attendu

Sur la base des demandes d'indemnisation déposées au 4 mai, seuls 4,4 millions (soit 41 %) des salariés couverts par une demande d'autorisation en mars ont effectivement été placés en activité partielle ce mois-là.

Alain Ruello
@AlainRuello

Jour après jour ou presque, Muriel Pénicaud, profite de ses passages à la télévision ou à la radio pour donner le dernier décompte du chômage partiel. Mercredi sur Europe 1, la ministre du Travail a indiqué que du 1^{er} mars au 4 mai, et tous motifs confondus, 12,1 millions de salariés ont fait l'objet d'une demande de couverture par le dispositif d'activité partielle émanant de près de 1 million d'entreprises.

Mais entre demande de placement et demande d'indemnisation, il y a un pas, comme le montrent les chiffres publiés en fin de journée par la Dares, le service statistique du ministère, qui constituent un indicateur précieux pour jauger le niveau d'activité de l'économie post-confinement. Il en ressort que, sur la base des périodes demandées par les entreprises au 4 mai, 10,7 millions de salariés étaient susceptibles d'être placés en activité partielle en mars (les demandes pouvaient être déposées jusqu'à fin avril). Mais sur la base des demandes d'indemnisation déposées au 4 mai, il apparaît que seuls 4,4 millions (soit 41 %) des salariés couverts ont effectivement été placés en activité partielle ce mois-là.

Attention, prévient la Dares, toutes les demandes d'indemni-

sation pour le mois de mars n'ont pas encore été déposées. Le taux de 41 % est donc susceptible d'augmenter puisque les employeurs ont un an avant de demander à se faire rembourser par l'Etat.

Enveloppe de 24 milliards

Toujours au 4 mai, les demandes d'autorisation préalable des entreprises de moins de 50 salariés (pour mars), portaient sur 5,6 millions de salariés. Comparativement, les demandes d'indemnisation n'en ont concerné que 3,3 millions. Au-delà de 250 salariés, le ratio est encore plus faible : des demandes d'autorisation préalable pour 3 millions de salariés contre des demandes d'indemnisation pour 500.000 d'entre eux seulement. « Le ratio entre le nombre de salariés couverts par une demande préalable est ainsi nettement plus élevé dans les plus petites entreprises », souligne le ministère.

Il faudra encore patienter avant d'avoir les chiffres définitifs de « consommation » réelle du chômage partiel pour mars et, a fortiori, avril et mai, les trois mois où on s'attend qu'elle soit la plus élevée. Une fois ces chiffres connus avec suffisamment de recul, on pourra en déduire la facture pour l'Etat, qui paie les deux tiers des salaires, et l'Unédic le solde, sachant que le gouvernement a prévu une enveloppe de 24 milliards sur cette période. Au-delà, sa générosité va un peu diminuer puisque le taux de prise en charge des salaires pourrait passer de 100 % à 90 %, mais toujours jusqu'à 4,5 SMIC, selon nos informations. Sauf dans les établissements fermés par mesure sanitaire. ■

Le plan de Paris pour débloquent le débat européen

La France fait circuler un document que « Les Echos » se sont procuré. Comptant sur les prévisions économiques sombres de la commission, elle entend pousser un objectif ambitieux.

Gabriel Grésillon
@GGresillon
—Bureau de Bruxelles

C'est l'un des débats les plus épineux qui secouent l'Union européenne actuellement. Alors que les chefs d'Etat et de gouvernement ont mandaté la Commission européenne pour qu'elle fasse des propositions concrètes au sujet d'un plan de relance, les ministres des Finances qui se rencontrent par vidéoconférence ce vendredi pour un eurogroupe virtuel vont forcément évoquer ce sujet, dont les Etats membres ne se sont délestés qu'en apparence. Alors que les positions restent très différentes d'un bout à l'autre de l'Union, la France a commencé à faire circuler un docu-

ment que se sont procuré « Les Echos ». Il précise les ambitions de Paris et essaie de faire valoir la rationalité économique qui sous-tend la position française. Laquelle consiste à prévoir des transferts généreux en direction des pays les plus durement touchés par la crise.

« Dédramatiser le débat »

Pour aider à débloquent une discussion qui achoppe sur les modalités de financement du futur plan de relance, Paris tente, d'abord, d'orienter la réflexion sur l'usage qui pourrait être fait des financements. Le but : démontrer que ce sont bien des dépenses d'investissement qui sont en jeu, et non le renflouement d'Etats en situation de déficit structurel. Outre un soutien aux secteurs les plus durement affectés par la crise, le document propose que les fonds servent à soutenir le pacte vert européen, à stimuler l'innovation ou les investissements de santé, voire de défense. Le mot-clé étant la « valeur ajoutée européenne ». Il faut « dédramatiser le débat », décrypte une source française.

Pour Paris, il s'agit d'ancrer deux idées. La première concerne l'ambition en termes de volumes. En reprenant à son compte les estimations de besoins allant de 1.000 à 1.500 milliards d'euros en Europe, et en comptant sur un effet de levier, la France invoque la nécessité de prévoir, pour chacune des trois prochaines années, une somme comprise entre 1 % et 2 % du revenu national brut – soit de 150 à 300 milliards d'euros par an. Elle espère que les dernières prévisions, qui anticipent une chute du PIB européen de 7,4 % cette année, viendront renforcer la légitimité de cet appel au volontarisme.

Autre sujet très sensible sur lequel la France cherche à marquer des points : elle plaide pour que, dans le futur dispositif, les prêts ne servent qu'à compléter une base construite sur des subventions. Et qu'ils présentent un véritable avantage par rapport à des conditions de marché déjà très favorables aux emprunteurs. Autrement dit, il est essentiel, aux yeux de la France, que ces prêts se fassent à très long terme, avec des

taux défiant toute concurrence, voire en bénéficiant d'une période de grâce. « Il faut rembourser à long terme, sinon on pourrait avoir un effet procyclique, les remboursements de prêts risquant d'accroître un effet récessif », précise la même source.

Une chute du PIB européen de 7,4 % est prévue pour cette année.

Dernier point à noter : tout en se montrant ouverte à l'idée, dominante désormais, de lier ce futur plan de relance au prochain budget pluriannuel de l'UE, Paris se refuse à enterrer son projet initial consistant à créer une structure financière ad hoc dédiée à ce seul plan de relance. Un scénario qui, en plus de reconstruire le caractère exceptionnel de ces mesures de soutien, permettrait de les inscrire explicitement dans une temporalité longue. Et d'apporter une réponse potentiellement massive à une crise historique. ■

La confiance envers Macron rechute avant le déconfinement

- Face aux inquiétudes liées au déconfinement, la cote de confiance du chef de l'Etat a reperdu 5 points ce mois-ci dans le baromètre Elabe pour « Les Echos », à 34 %.
- Depuis son élection il y a trois ans, le président a conservé un noyau dur de soutiens, mais peine à rassembler au-delà.

SONDAGE

C'était il y a trois ans exactement. Elu le 7 mai 2017 avec 66,1 % des voix au second tour de l'élection présidentielle face à Marine Le Pen, Emmanuel Macron attaqua son quinquennat dans une France divisée. Cette fracture ne s'est jamais démentie depuis. Sans bénéficier d'un état de grâce dans l'opinion, le nouveau président français a commencé son mandat avec une cote de confiance de 45 %, dans le baromètre Elabe pour « Les Echos » et Radio Classique, bien loin des 58 % avec lesquels François Hollande avait entamé son quinquennat en mai 2012. Trois ans plus tard, elle atteint 34 %. Après un bond de 10 points le mois dernier consécutif à la mise en œuvre du confinement pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, elle a reculé de 5 points en mai. « Emmanuel Macron n'a pas réussi à consolider le bond du mois dernier. La défiance reste forte en raison de la question des masques et des inquiétudes sur le déconfinement », analyse Bernard Sananès, le président d'Elabe.

Socle macroniste fidèle

Selon le même institut, deux Français sur trois se disent inquiets à la veille du déconfinement. Le même pourcentage exactement (67 %) estime que le déconfinement est mal préparé par l'exécutif, une hausse de 12 points en une semaine. La vie étant focalisée sur les suites de l'épidémie et le déconfinement, la confiance globale en l'exécutif s'accorde sur ce seul critère.

Contrairement à François Hollande, qui avait dû subir une fronde de son camp, le « noyau dur » macroniste reste fidèle au chef de l'Etat. Plus de sept électeurs d'Emmanuel Macron sur dix au premier tour de 2017 lui font toujours confiance. Mais au sein des autres électors de la présidentielle, la

défiance est largement majoritaire. Emmanuel Macron ne convainc que 39 % des électeurs de François Fillon et 28 % de ceux de Benoît Hamon. Chez ceux de Marine Le Pen (22 %) et de Jean-Luc Mélenchon (16 %), la proportion est encore plus faible.

C'est une constante depuis le début de son mandat : au-delà de sa base électorale, Emmanuel Macron peine à rassembler. La crise sanitaire n'y a rien changé et le président n'a bénéficié que d'un petit sursaut d'union nationale à l'entame de la crise. Les errements du gouvernement, les impairs et imprécisions dans la communication, les inquiétudes sur l'évolution de l'épidémie, qui reste inconnue et sans traitement ni vaccin, et aujourd'hui sur le déconfinement, et, enfin, le retour des critiques des oppositions ont eu raison de ce début d'union nationale et du regain de confiance des Français.

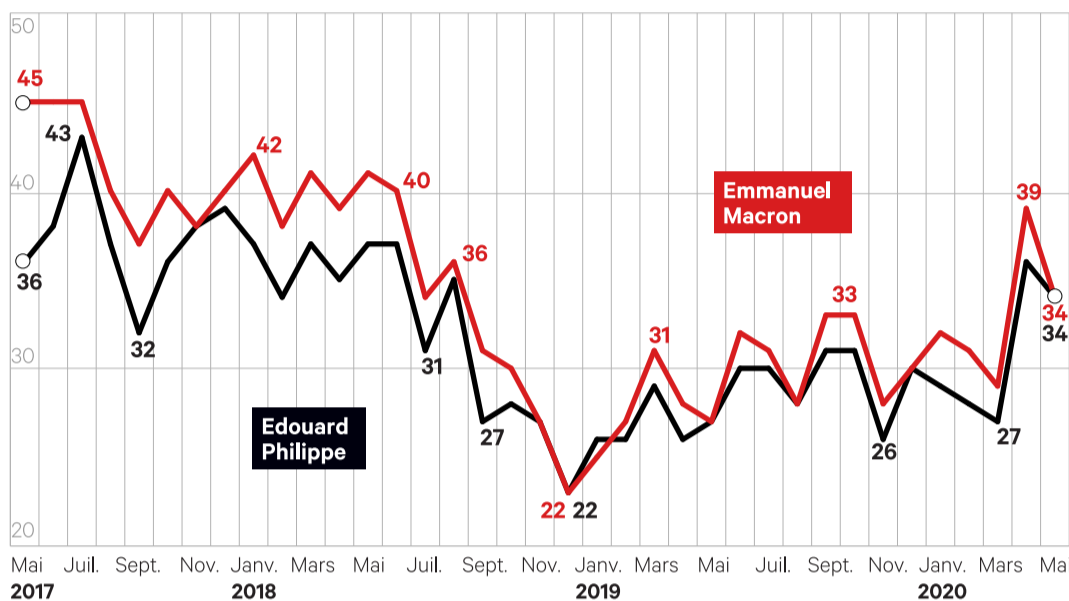
Gageure

Depuis 2017, la confiance en Emmanuel Macron a connu deux phases distinctes. D'abord un lent déclin entamé dès la rentrée 2017 et achevé par un plus bas en décembre 2018, dans le sillage de l'affaire Benalla et au plus fort de la crise des « gilets jaunes ». Puis un lent rebond, avec des soubresauts, à la faveur du lancement du grand débat. Malgré la mise en œuvre, à l'automne dernier de la très controversée réforme des retraites, la cote de confiance d'Emmanuel Macron a toujours oscillé entre 27 et 33 %. Une défiance restée majoritaire, mais un socle qui tient.

L'évolution de la confiance dans les deux ans qui s'ouvrent jusqu'à la présidentielle de 2022 sera largement tributaire de la réussite du déconfinement et de la gestion de la crise économique et sociale. Emmanuel Macron devra prendre en compte les nouvelles priorités (relance économique, environnement, justice sociale) sans renier les trois premières années de son quinquennat. Une gageure. — G. P.

La cote de confiance de l'exécutif

En %



SOURCES : BAROMÈTRE ELABE POUR « LES ÉCHOS » ET RADIO CLASSIQUE EFFECTUÉ LES 4 ET 5 MAI, SUR 1 009 PERSONNES / PHOTO : REUTERS

« Réorienter complètement la fin du quinquennat sans se renier est extrêmement périlleux »

Propos recueillis par Pierre-Alain Furbury et Grégoire Poussielgue

Pourquoi Emmanuel Macron n'a-t-il pas bénéficié, dans la « guerre » sanitaire, de la moindre union nationale ? La crise, c'est vrai, n'a, à date, pas changé le rapport de l'opinion à Emmanuel Macron, comme si le jugement des Français sur le président de la République avait déjà été cristallisé par les trois premières années du quinquennat. La question des masques a été le déclencheur de la défiance, un marqueur extrêmement fort d'un sentiment de déclin

« Ce sera très compliqué, surtout en période de crise sociale, de substituer à l'image du président des riches celle du président pour tous. »

BERNARD SANANÈS Président d'Elabe

du pays : le masque, ce petit objet symbolique que la cinquième puissance mondiale n'est pas capable de fournir à ses soignants et peut-être pas, demain, à ses citoyens. La parole publique s'est retrouvée exposée dans une situation très spécifique. D'habitude, on dit « gouverner c'est prévoir » et donc « communiquer c'est prévoir ». Là, il a fallu s'adapter et parler sans savoir, avec une confrontation inédite avec la parole d'experts, abondante et parfois elle-même contradictoire. Ça a été un vrai changement dans les standards de la communication de crise. Emmanuel Macron s'est en plus retrouvé exposé à une contradiction personnelle entre la posture du chef – décider, diriger – et l'humilité – hésiter, changer de pied. Pendant toute cette période, il a alterné entre solennité guerrière et « cartes postales » sanitaires et a eu beaucoup de mal à trouver le bon registre.

Au-delà de sa personne, elle dit-il quelque chose de l'état la parole publique ? La crise a montré que la parole des

dirigeants est essentielle, attendue et même exigée, mais en même temps ne peut pas servir à elle seule de thérapie. Parce que, finalement, elle ne peut pas remplacer l'action. Les dirigeants sont attendus sur leurs mots mais ils sont jugés sur leurs actes. Le mot de « guerre » utilisé par Emmanuel Macron a d'ailleurs immédiatement renvoyé, dans l'esprit des Français, aux armes et munitions... qui faisaient défaut.

Cette crise peut-elle, paradoxalement, lui permettre de reprendre la main dans l'opinion ?

Quand on décortique la crise, il y a trois périodes : le pic épidémiologique où la défiance est forte, la stratégie de déconfinement où le scepticisme s'installe. Et il y aura celle de la gestion économique, où l'exécutif dispose d'un a priori plus positif grâce aux mesures de chômage partiel et de protection des entreprises. In fine, le regard des Français sur la crise sera porté sur ces trois éléments. Pour Emmanuel Macron, l'enjeu est donc de renouer avec une promesse d'efficacité dans la gestion du déconfinement, puis dans celle de la crise économique. La première partie du quinquennat, Emmanuel Macron a incarné le « libérer ». La

crise l'oblige maintenant à incarner le « protéger ». Face à une crise sans précédent, à l'explosion possible du chômage, le besoin de protection sera une grille de jugement essentielle. Cela l'oblige à réorienter complètement la fin du quinquennat. Mais y parvenir sans se renier, par exemple sur le protectionnisme, est un exercice extrêmement périlleux.

Le sentiment d'injustice, très ancré, peut-il disparaître en deux années ?

Ce sera très compliqué, surtout en période de crise sociale, de substituer à l'image du président des riches celle du président pour tous. Les 10 milliards d'euros de la crise des « gilets jaunes » n'avaient pas infléchi l'image présidentielle. Emmanuel Macron devra de plus montrer qu'il est attentif aux injustices ressenties pendant la crise : celle des métiers hier invisibles devenus essentiels qui attendent au-delà des applaudissements une reconnaissance sociale ; celle des salariés exposés au virus face aux salariés protégés, celle des salariés « assignés » face aux « affranchis » en télétravail. Sans compter un autre enjeu : concilier relance économique et politique environnementale.

Peut-il faire l'économie d'une politique plus écologique ?

Il n'y aura pas de retour en arrière sur la prise de conscience de l'urgence environnementale. Après, on peut envisager trois scénarios. Celui d'un coup d'arrêt à l'engagement citoyen, une urgence chassant l'autre. Celui dit de « la catalyse », c'est-à-dire un mouvement amplifié en faveur d'un triptyque environnement, santé, alimentation, se traduisant notamment par un retour au local et une critique de la mondialisation. Je note que le terme hygiène de vie revient fréquemment dans les verbatim des Français. Enfin, il y a le scénario de la fracture, c'est-à-dire l'environnement qui vient s'ajouter à la liste des sujets d'affrontement entre les Français, entre ceux qui ont les moyens et les autres. Il est intéressant de noter que l'environnement est une priorité pour 38 % des cadres mais seulement 18 % des catégories populaires.



L'intégralité de l'interview sur lesechos.fr

Le chemin de croix des oppositions continue

Si Emmanuel Macron est impopulaire, ses opposants n'en profitent toujours pas. A gauche comme à droite de l'échiquier, leur cote de popularité stagne depuis trois ans, à bas niveau.

L'impopularité du locataire de l'Élysée devient un classique. Les derniers présidents de la République en exercice ont tous très vite chuté dans l'opinion et aucun ne s'est succédé à lui-même depuis Jacques Chirac en 2002. Le plus inhabituel est qu'aucune personnalité de l'opposition ne parvienne, aux trois cinquièmes du quinquennat, à en tirer profit. Le constat, dans le baromètre Elabe pour « Les Echos » et Radio Classique, est cruel. Malgré la faible confiance des Français envers Emmanuel Macron et malgré les crises qui émaillent son mandat (« gilets jaunes », coronavirus...), ses opposants, de gauche comme de droite, ne sont pas parvenus à améliorer un tant soit peu leur image depuis 2017. Aucun nouveau visage n'a par ailleurs émergé.

Hormis Nicolas Sarkozy, retiré de la vie politique et dont plus personne à LR ne croit le retour possible depuis sa tentative ratée de 2016 (une élimination au premier tour de la primaire de la droite), aucune personnalité politique ne parvient à recueillir ne serait-ce qu'un tiers de bonnes opinions. Elles oscillent entre 12 % (Olivier Faure) et 30 % (Xavier Bertrand), quand les mauvaises opinions à leur égard varient de 35 % (François Baroin) à plus de 60 % (Ségolène Royal, Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen). Des niveaux d'adhésion faibles, qui stagnent depuis la présidentielle.

« Couloir de chalandise »

Gérard Larcher, le patron LR du Sénat, qui se plaît à se poser en contre-pouvoir, ne dépasse pas 16 % de bonnes opinions. L'écologiste Yannick Jadot, pourtant dopé par les dernières européennes, n'est qu'à 19 %, un point de moins que François Hollande et Nicolas Dupont-Aignan. Certains ont même perdu du terrain depuis trois ans, comme Ségolène Royal, Laurent Wauquiez et Jean-Luc Mélenchon (l'insoumis a toutefois repris 7 points depuis le début de la crise du coronavirus).

Evidemment, les ténors de l'opposition font de meilleurs scores dans leur camp. Marine Le Pen séduit plus de 80 % de ceux qui ont voté pour elle en 2017 et Jean-Luc Mélenchon plus de 60 % des siens. Même sympathie des électeurs de François Fillon pour Xavier Bertrand, François Baroin ou Valérie Pécresse. Mais ils n'élargissent guère leur électoral. « Chacun reste dans son couloir de chalandise », selon l'institut Elabe.

Chose atypique par rapport aux précédents quinquennats, ce sont les patrons des anciens partis de gouvernement qui sont le plus en difficulté dans l'opinion. Le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, et le président de LR, Christian Jacob (très discret dans cette crise), sont relégués en fin de classement, une personne interrogée sur deux n'ayant, sur eux, pas d'avis à exprimer. C'est à la fois un revers cinglant et une marge de progrès. — P.-A. F.

CORONAVIRUS

Vacances et psychologie, l'autre couple malmené

Paradoxe du moment. C'est parce qu'il connaît la psychologie française et tente de sanctuariser les vacances d'été que l'exécutif bouche l'horizon aujourd'hui et ferme les plages.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
Cécile Cornudet



Rare en politique, le mot « psychologie » est devenu omniprésent dans la gestion de la crise actuelle. Chez Jean Castex, Monsieur déconfinement, qui juge cette dimension indispensable au moment de s'appuyer sur la responsabilité individuelle. « Il faut comprendre la part d'irrationnel qu'il y a en chacun », dit-il au Sénat. Chez Emmanuel Macron, qui n'a de cesse de tenir un discours porteur d'espoir, au risque – on l'a vu – de décalage avec son Premier ministre. « Ne pas démoraliser le pays », martèle son entourage. A l'école de la psychologie française, il y a les vacances, championnes de l'irrationnel. Pas touche ! Elles sont sacrées. La petite fenêtre bleue qui permet de tenir dans la période. Sujet de stupeur renouvelé à l'étranger mais qu'importe, l'exécutif le sait, l'intègre dans ses raisonnements, et l'a d'ailleurs éprouvé. Jean-Baptiste Djebbari, premier des ministres à avoir conseillé aux Français « d'attendre pour réserver leurs vacances d'été », n'est pas près d'oublier l'orage qu'il a provoqué : « Je me suis fait pendre par tout le monde, y compris par mes amis », a-t-il confié. Depuis, on ne touche ce mot qu'avec des pincettes. Quand

il voit qu'il n'a pas de visibilité pour en parler la semaine dernière, Edouard Philippe fait fuiter avant son discours que les précisions seront pour plus tard, histoire que la déception ne l'emporte pas le jour J. Lorsque le Medef ouvre le débat sur les congés payés, il se fait aussitôt rappeler à l'ordre (ce qui n'empêche pas l'Institut Montaigne de réitérer). Et lorsque le sujet devient obsession chez les professionnels du tourisme, les parlementaires, les Français, l'exécutif invente la plus contre-intuitive des solutions : mettre le doute sur leur tenue, interdire tout avant-gout et fermer les plages. Pourquoi ? Les Français aiment tellement les vacances que si la porte s'entrouvre aujourd'hui, cela compromettra, pour le coup, les vacances d'été. Car c'est bien pour préserver la trêve d'août qu'est restreint l'espoir à ce jour. Une deuxième vague en juin ou en juillet les compromettrait, explique l'exécutif. « Les vacances d'été dépendront des efforts des Français », invite donc Jean-Baptiste Lemoigne, le secrétaire d'Etat au Tourisme, en tournant à sa façon la psychologie française. La peur d'en être privés conduira peut-être les Français à la sagesse. Des vacances qui se méritent, au sens littéral. Comme quoi, l'après-11 mai ne sera pas encore vraiment celui de la « responsabilité individuelle ». La contrainte, sous d'autres formes. ccornudet@lesechos.fr



Pour Matignon, « pas de faux suspense », la première étape du déconfinement devrait bien commencer ce lundi. Photo Charles Platiau/Reuters

Déconfinement : Philippe procède aux ultimes réglages

- Le Premier ministre dévoilera lors d'une conférence de presse ce jeudi les derniers détails de la première phase du déconfinement.
- Il a redit son opposition à « atténuer la responsabilité des décideurs ».

SANTÉ

Isabelle Ficek
@IsabelleFicek

Le 7 mai. C'était la borne qu'Edouard Philippe avait fixée pour enclencher, si les indicateurs sanitaires le permettent, la première phase du déconfinement à compter du lundi 11 mai. Ce jeudi après-midi, le Premier ministre, lors d'une conférence de presse, fera un « point à date », dicit Matignon, « avec des règles très opérationnelles, très quotidiennes sur l'après-11 mai », entouré des ministres en première ligne (Santé, Ecole, Transports, Sécurité, Travail, Economie).

De quoi tenter de rassurer, ou du moins mettre un peu de clarté, sur cette nouvelle étape qui inquiète les Français mais pour laquelle l'adhésion aux règles, martèle l'exécutif, est essentielle. « Leur comportement est la clé de voûte », a insisté mercredi Jean Castex, Monsieur déconfinement, au Sénat, soulignant « un petit relâchement » avec

à la clé un risque de rechute et de reconfinement.

La carte des départements verts et rouges selon les trois indicateurs sanitaires retenus sera présentée ce jeudi. Un Conseil de défense suivi d'un Conseil des ministres est aussi prévu ce jeudi en amont, avec la présentation d'un nouveau projet de loi comprenant une trentaine d'habilitations à légiférer par ordonnance pour faire face à la crise. Elles concerneront, entre autres, le report d'entrée en vigueur de réformes ou d'expérimentations.

Un « premier sas » « Pas de faux suspense, indique Matignon, nous allons bien vers une première étape du déconfinement qui commence ce lundi. » Un point sanitaire sera fait avant un état des lieux « très concret » dans chacun des domaines touchés par ce « premier sas de déconfinement », dicit Jean Castex : la santé (tests, etc.), les écoles, les transports, le travail, les commerces, la sécurité, etc.

Au Sénat mercredi, le Premier ministre a repris l'image d'un « chemin de crête entre deux à-pics vertigi-

neux » qui « impose de tenir un équilibre entre la sécurité sanitaire et la reprise. » « Si nous donnons la priorité à l'un en oubliant l'autre, nous nous exposons à des catastrophes », a-t-il continué, quand Jean Castex a insisté sur la progressivité et l'adaptabilité du processus.

La carte des départements verts et rouges, selon les trois indicateurs sanitaires retenus, sera présentée ce jeudi.

Ce dernier anticipe « quelques jours de calage » à partir du 11 mai, tant pour la réouverture progressive des écoles que pour les transports en commun, l'un des sujets les plus épineux. Il y aura peu de différences, pour cette première phase, entre les départements verts – les parcs et jardins pourront rouvrir ainsi que les collèges à partir du 18 mai – et les départements rouges.

Les plages resteront fermées dans les départements verts. « Surtout pas de tentations dans cette première phase, a mis en garde Jean Castex. Nous n'avons rien contre les migrations de personnes mais contre le transport du virus. » La règle des 100 kilomètres « à vol d'oiseau », selon lui, sera aussi précisée.

En revanche, sur la responsabilité des élus, des responsables publics et d'association, des chefs d'entreprise, le Premier ministre a redit son hostilité à l'« atténuer », comme l'a voté le Sénat dans la nuit de mardi à mercredi. Il a souligné que le dispositif existant est « bon », et s'est dit ouvert à préciser, pour la responsabilité civile et pénale, la jurisprudence, et à ajouter – un amendement du Modem – « l'état des connaissances scientifiques au moment des faits ». « Y compris dans ces moments d'angoisse, que penseraient nos concitoyens ? » a-t-il cinglé face au risque, en ces temps de défiance extrême, de laisser penser à l'opinion que les décideurs sont en train de s'organiser une amnistie généralisée. ■

en bref



La députée Martine Wonner exclue du groupe En marche à l'Assemblée

POLITIQUE La députée Martine Wonner, seule élue LREM à avoir voté contre la stratégie de déconfinement du gouvernement, a été exclue de son groupe parlementaire à l'Assemblée nationale mercredi. « Ce vote s'inscrit dans une longue succession de prises de position publiques de Martine Wonner exprimant sa défiance contre le gouvernement et ses critiques contre sa politique sanitaire. En conséquence, après l'avoir entendue – en visioconférence – ce jour, le bureau du groupe LREM, en application de son règlement, a décidé son exclusion », a-t-il indiqué.

Les communes vont activer le 11 mai leurs plans de reprise d'activité, avec un recours important au télétravail. Mais elles s'attendent à composer avec un absentéisme important du fait des contraintes posées par les gardes d'enfants.

Laurent Thévenin
@laurentthevenin

Réouverture progressive des écoles, des crèches, remise en route de l'ensemble des services au public dans les mairies... Après avoir assuré la continuité des services essentiels pendant le confinement, les communes se préparent à enclencher leurs plans de reprise d'activité. Avec, comme le résume Aurélie Robineau-Israël, la secrétaire générale de la Ville de Paris, « deux maîtres mots : progressivité et sécurité pour nos agents et les usagers ».

Pour l'Association nationale des DRH des grandes collectivités territoriales (ANDRHGCT), la ligne directrice doit être que « toute activité pourra être reprise en présentiel à deux conditions cumulatives : quand elle présentera un caractère vital pour le service à la population ou au territoire et quand l'ensemble des conditions de sécurité de la reprise auront été réunies ».

« Le principe est celui de la reprise d'activité, mais il faut tout faire pour limiter la présence simultanée d'agents. »

JEAN-FRANÇOIS DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse

Comme dans la plupart des entreprises, les collectivités locales feront la part belle au télétravail. « Le principe est celui de la reprise d'activité, mais il faut tout faire pour limiter la présence simultanée d'agents », explique Jean-François Debat, le maire de Bourg-en-Bresse. Dans sa ville, les agents qui seront en télétravail se verront toutefois proposer de revenir sur leur lieu de travail, « en rotation », afin de leur permettre de « changer de rythme ».

10.000 télétravailleurs à la mairie de Paris
A Saint-Etienne, qui pratiquait peu le télétravail avant la crise sanitaire, 2.000 agents de la ville et de la métropole pourront travailler à distance au moins 2 jours par semaine jusqu'à la rentrée de septembre. A la Ville de Paris, il y aura 10.000 télétravailleurs. Dans la capitale, 40 % des 65.000 agents (permanents et vacataires) seront mobilisés sur le terrain la semaine

prochaine, puis 50 % le 18 mai et 60 % début juin.

Mais à quelques jours du déconfinement, reste une inconnue de taille : un absentéisme qui s'annonce « élevé », comme l'anticipe l'ANDRHGCT, du fait des contraintes de garde d'enfants. Les agents ne savent pas encore si leurs enfants pourront être accueillis ou non à l'école la semaine prochaine. « Il est très dur d'évaluer qui sera là ou non. Potentiellement, ce sont 2.380 agents de la ville sur 3.800 et 412 agents de la Métropole sur 900 qui pourraient faire valoir une autorisation spéciale d'absence (ASA) », explique Gaël Perdriau, le maire de Saint-Etienne. Le système d'ASA pour garde d'enfants doit durer jusqu'à début juin.

Selon Jean-François Debat, il y a par ailleurs « une zone grise ». « Quel est le statut administratif des parents qui ne veulent pas scolariser leurs enfants ? Nous avons besoin d'une position gouvernementale sur le sujet », demande-t-il. ■

Retrouvez Nicolas Barré dans le journal de 7h pour « L'édito éco » dans le 6h-9h de Matthieu Belliard

Europe 1

« Attention au stress post-Covid »

CHRONIQUE
DU VIRUS
Docteur
Noël
Pommepuy



Chaque jour, un soignant témoigne dans « Les Echos ». Le docteur Noël Pommepuy est pédopsychiatre à Ville-Evrard.

Propos recueillis par
Elsa Freyssenet
@ElsaFreyssenet

« La psychiatrie a beau être le parent pauvre de la médecine hospitalière, elle est une fenêtre sur la société. Depuis le début du confinement, nous avons reçu 30 % de personnes qu'on ne connaissait pas : elles avaient fait des tentatives de suicide ou des bouffées délirantes aiguës, ne supportant pas l'enfermement ou la promiscuité de leur cellule familiale.

Au-delà du confinement, il y a surtout le voisinage avec la mort pour les patients, les familles et les soignants. Ces questions ne peuvent pas se régler avec seulement un numéro vert d'écoute. Le contact est fondamental. Nous l'avons éprouvé avec nos équipes de liaison à demeure dans les hôpitaux généralistes.

Les psychiatres et psychologues appelaient les familles dès qu'un patient était hospitalisé et maintenaient le lien, ce qui a permis aux familles de se confier plus facilement quand la mort survenait. Ils ont aussi acquis leur légitimité auprès des soignants en partageant leur quotidien. « *Votre équipe était là à nos côtés, c'était rassurant* », m'a dit une infirmière.

Nombreux burn-out

Les soignants ont l'habitude de la mort, mais cette épidémie a conjugué plusieurs facteurs de stress majeur : le volume de patients et de décès, l'absence de traitement évident et le manque de matériel de protection. Il y a des endroits où les équipes craquent, où les burn-out se multiplient. Ce que l'on doit éviter, c'est que le stress se transforme en traumatisme. Les équipes où un collectif s'est soudé par des gestes de solidarité dans l'adversité résistent mieux que d'autres.

Le syndrome de stress post-traumatique est une appellation à la mode. Mais il a des spécificités : le fait de rester bloqué en état de stress, de revivre par des flashes ou des cauchemars toujours la même situation – on parle de reviviscences. Il n'est pas exclu qu'il y en ait chez des soignants ou des patients sortis de réanimation.

En revanche, je ne parlerais pas de ce syndrome pour les familles endeuillées. Le fait qu'elles n'aient pas pu accompagner leur parent décédé peut empêcher le deuil, provoquer des dépressions mais plus rarement des reviviscences. Avoir maintenu un lien peut s'avérer capital. Nous avons accompagné un monsieur de 85 ans pendant un mois. Nous appelions son fils en sa présence, nous exécutions les gestes que son fils ne pouvait faire, une main posée sur la sienne. La détente était alors palpable chez ce monsieur. Après qu'il a succombé, mon équipe a appelé ses fils plusieurs fois. Il était triste mais apaisé. Il a pu dire : « *Vous étiez ma voix, vous étiez ma présence auprès de mon père.* » ■

La défiance des Français vis-à-vis de l'Europe s'accroît

Plus d'un Français sur deux désire un renforcement du pouvoir des collectivités locales, selon un sondage Elabe. En revanche, l'image de l'Union européenne ressort un peu plus dégradée de la crise.

Renaud Honoré
@r_honore

En matière sanitaire, le coronavirus est particulièrement dangereux pour les septuagénaires. La règle semble aussi valoir en matière politique. Alors que l'on s'apprette à fêter

samedi les 70 ans de la déclaration de Robert Schuman, considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne, l'Union européenne ressort un peu plus affaiblie, aux yeux de l'opinion, du choc provoqué par la pandémie, si l'on en croit le sondage réalisé par Elabe pour « Les

Echos », Radio Classique et l'Institut Montaigne. Seuls 20 % des Français jugent que l'UE a été à la hauteur de la crise, et ils sont plus de la moitié à réclamer un contrôle durable des frontières. « Cette désaffection touche tous les électors, y compris celui d'Emmanuel Macron, qui va se

retrouver dans une situation inconfortable pour répondre à des attentes qui vont à l'encontre de ses thématiques habituelles », prévient Bernard Sananès, le président d'Elabe.

Toutes les institutions ne sont pas égales devant la crise. Les collectivités locales ressortent renforcées de cette période, puisque les Français sont nombreux à juger que les communes (66 %), les départements (61 %) et les régions (58 %) ont été à la hauteur. Si bien que 55 % des personnes interrogées réclament un renforcement de leurs pouvoirs. « Lors du grand débat début 2019, une attente s'était exprimée pour une nouvelle étape de décentralisation, et cela reste encore vivace », juge Bernard Sananès.

A contrario, seulement 31 % des Français ont jugé que l'Etat avait été à la hauteur de la crise, avec un taux particulièrement bas chez les électeurs de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon (20 %). Cela ne se traduit pas nécessairement par un reflux anti-jacobin, puisque l'écrasante majorité des sondés veut plus de pouvoirs (43 %) ou leur maintien au niveau actuel (46 %) pour l'Etat.

34 % des Français voudraient privilégier une coopération avec certains voisins européens, hors du cadre de l'UE.

« Les Français ne veulent pas moins d'Etat, mais ils sont critiques sur son fonctionnement. Ils estiment que celui-ci ne peut pas tout faire et doit inventer de nouvelles coopérations avec les collectivités locales, qu'il se fasse Etat assembleur », poursuit le sondeur.

Le regard est nettement plus critique pour l'Union européenne. Même les électeurs d'Emmanuel Macron sont seulement 32 % à juger qu'elle a été à la hauteur de la crise. Le thème de l'Europe qui protège, utilisé par la première fois par François Mitterrand et repris ensuite par tous ses successeurs, semble avoir été battu en brèche par la crise. Cela accentue les lignes de fracture autour de la question européenne : 34 % des Français voudraient privilégier une coopération avec certains voisins européens, hors du cadre de l'UE (notamment parmi l'électorat de François Fillon) ; 33 % estiment que la France ne doit compter que sur elle-même (sentiment fort dans l'électorat populaire) et 32 % estiment que la France doit renforcer l'Union (chez les plus diplômés).

Conséquence politique logique de cette défiance grandissante, l'ouverture des frontières – un des symboles de la construction européenne – n'a pas la cote, puisque 55 % des sondés veulent le maintien de leur fermeture après la crise. On note aussi une aspiration très forte à la relocalisation de la production en France : les Français y sont favorables pour la santé (85 %), l'alimentation (80 %) mais aussi la technologie (62 %).

Sondage effectué par Internet les 4 et 5 mai 2020 auprès d'un échantillon de 1.001 personnes, selon la méthode des quotas.

RECONSTRUISONS DANS UN MONDE QUI BOUGE.

Nous agissons sur le terrain, près de vous, maintenant.

Merci à nos collaborateurs qui sont mobilisés pendant le confinement dans nos agences pour répondre présent aux demandes de nos clients.

CIC. Soutenons l'activité localement. Maintenons la relation.



AUSTRALIE

Crédit Industriel et Commercial. CIC - Société anonyme au capital de 608439888 € - 6, avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381.

cic.fr

Le tribunal judiciaire de Paris prépare sa réouverture

A partir de ce lundi, la moitié des audiences pourrait reprendre et 50 % des effectifs du personnel judiciaire seront sur le site de la porte de Clichy à Paris.

Valérie de Senneville
@VdeSenneville

Pour l'instant, la grande tour de verre et d'acier est encore vide. Des marques au sol, des bancs rendus inaccessibles témoignent seuls de

l'intense préparation qui se trame. A partir de lundi, le tribunal judiciaire de Paris rouvrira ses portes au public, aux justiciables et à leurs avocats « avec des normes sanitaires drastiques », prévient son président, Stéphane Noël. « Entre 45 et 50 % des audiences pénales reprendront dès lundi », annonce le procureur de Paris, Rémi Heitz. Un centre d'appels animé par des assistants de justice a été mis en place afin « de prévenir les parties et leurs avocats du maintien ou non de leur audience », explique-t-il.

Du 11 mai au 2 juin, environ, la moitié des audiences correctionnelles sera assurée « avec une priorité accordée aux détenus et aux contentieux urgents comme les violences conjugales », détaille Rémi Heitz. Puis du 2 juin au 10 juillet, ce taux passera à 60 %. « On est très pragmatique dans la reprise », admet-il. Il estime « avoir une marge de manœuvre car il y a eu une forte baisse de la délinquance du tout-venant, tel que les vols avec effractions ou les vols à la tire de l'ordre de 60 % à 75 % ».

Sur le reste, le procureur de Paris reconnaît que certaines affaires en stocks risquent d'être « réorientées » : un tiers pourrait être classé sans suite, un autre tiers pourrait se solder en ordonnance pénale et le reste demeurer « audienté ». Mais les « gros dossiers risquent de dériver sur les années 2021 et 2022 », reconnaît-il. Du côté des audiences civiles, les référés devraient reprendre en priorité. Pour les contentieux civils avec représentation obligatoire, le président du tribunal a obtenu de l'Ordre

de Paris la possibilité de juger sans audience : « Il est proposé une audience avec dépôt de dossiers. Si l'avocat tient à plaider, il lui sera proposé soit une audience en visio, soit un report », explique Stéphane Noël.

Reste à organiser aussi le retour des personnels judiciaires, magistrats, greffiers et fonctionnaires. « Pour ceux qui peuvent, nous allons privilégier le télétravail », détaille le président du tribunal. Près de 50 % du personnel devrait être présent à partir du 11 mai. ■

CORONAVIRUS

L'Union européenne affronte la pire crise économique de son histoire

- La Commission européenne a présenté, mercredi, ses prévisions économiques de printemps.
- Elles anticipent une chute du PIB de 7,7 % dans la zone euro.

EUROPE

Gabriel Grésillon
@GGresillon
— Bureau de Bruxelles

Du jamais vu depuis la création de l'Union européenne. La Commission a présenté, mercredi matin, ses prévisions de croissance. Du fait de la pandémie de coronavirus, elles sont sans commune mesure avec celles qui avaient été mises sur la table à l'automne dernier. Alors qu'en novembre, Bruxelles anticipait une croissance de 1,1 % en 2020 dans la zone euro, c'est désormais une récession historique qui va s'abattre sur le continent. Elle pourrait être de 7,4 % dans l'UE, et de 7,7 % dans la zone euro, anticipe Bruxelles. L'activité économique « a quasiment fondu d'un tiers du jour au lendemain », note Paolo Gentiloni, le commissaire européen en charge de l'Economie.

Si Bruxelles anticipe un début de rebond au deuxième semestre, l'année 2020 dans son ensemble s'annonce donc catastrophique. Et bien que la reprise de 2021 ait des chances, elle aussi, d'être historique, la Commission ne croit pas à un rebond suffisamment fort pour effacer totalement le choc : dans l'UE, Bruxelles anticipe une croissance de 6,1 % l'an prochain (et de 6,3 % dans la zone euro). En Italie, en Espagne et aux Pays-Bas en particulier, le

niveau du PIB de la fin 2021 serait inférieur de plus de 2 points de pourcentage à celui atteint à la fin 2019.

La faute à un choc économique massif et, dans le cas des Pays-Bas, à une forte exposition au commerce mondial – le niveau des importations mondiales pourrait chuter de plus de 10 % cette année. L'Italie, avec un effondrement de son PIB de 9,5 % suivi d'une hausse de « seulement » 6,5 %, serait, comme attendu, particulièrement fragilisée par cet épisode.

La France pourrait subir, en 2020, un recul de 8,2 %, suivi d'un rebond de 7,4 % en 2021.

Dans ce paysage, la France pourrait subir, en 2020, une crise de 8,2 %, suivie d'un rebond de 7,4 % en 2021. L'Allemagne, elle, serait moins violemment frappée, avec une chute du PIB de 6,5 %, puis une expansion de 5,9 %. Bruxelles s'attend également à une forte chute de l'inflation, qui s'établirait à 0,2 % dans la zone euro cette année, pour rebondir à 1,1 % l'an prochain. Les gouvernements, de leur côté, vont traverser une situation budgétaire tout aussi historique, avec des déficits publics en moyenne à 8,5 % du PIB en 2020, contre 0,6 % l'an dernier. Le déficit

reviendrait à 3,5 % l'année suivante. La dette, par conséquent, tendrait vers 103 % du PIB, avant de redescendre sous les 100 % l'an prochain.

Grâce à leurs dépenses massives pour soutenir le chômage partiel, les gouvernements devraient parvenir à limiter la casse sur le front du chômage, dont la hausse devrait être « plus modérée que celle constatée dans d'autres pays », note Paolo Gentiloni. Il n'empêche : avec un effondrement du nombre d'heures travaillées, le taux de chômage devrait s'établir à 9 % en fin d'année, contre 6,7 % fin 2019.

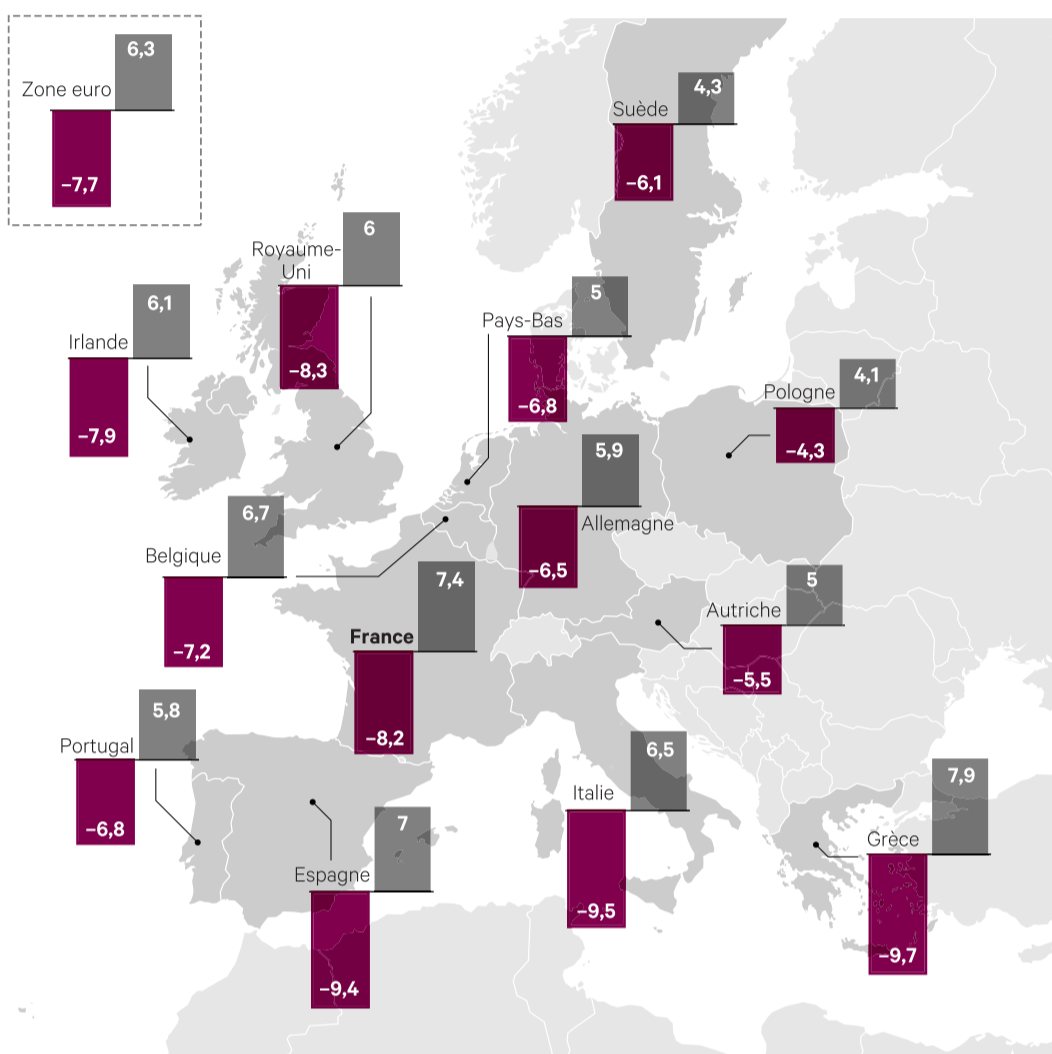
Un message très politique

En évoquant les risques qui pèsent sur ces prévisions, Paolo Gentiloni a fait passer un message très politique. Le commissaire a mis en garde contre une éventuelle réponse européenne « trop limitée » et une « coordination insuffisante ». Laquelle « augmenterait les divergences économiques, sociales et financières » et risquerait d'introduire de « sérieuses distorsions dans notre marché commun et notre union ». Derrière la neutralité de la fonction, c'est bien l'ancien Premier ministre italien qui pointe et qui plaide pour un plan de relance massif et généreux à l'égard des pays les plus durement touchés. Et de promettre, sur le sujet de la relance en Europe, une proposition de la Commission dans les « prochaines semaines ». ■

Une récession historique redoutée en Europe

La croissance du PIB, en %

■ 2020 ■ 2021



LES ECHOS / SOURCE : COMMISSION EUROPEENNE

« J'ai un doute sur la capacité de rebond rapide des économies »

Propos recueillis par Catherine Chatignoux @chatignoux

Instruit des exemples du passé, l'économiste Philippe Waechter ne croit pas à un net rebond des économies de la zone euro sitôt la fin du confinement décrétée. Il se dit aussi préoccupé par le jugement de la cour de Karlsruhe qui pourrait fragiliser la zone euro.

Les prévisions économiques de la Commission européenne vous semblent-elles crédibles ou comportent-elles encore une marge d'erreur ?

Pour 2020, on se retrouve tous autour de ces chiffres même si pour la France, je trouve la prévision de - 8 % un peu trop optimiste. J'estime, pour ma part, le recul du PIB autour de -10 %. Là où j'ai davantage de doutes, c'est sur la capacité

de rebond des économies de la zone euro. Selon les prévisions de la Commission européenne, l'économie repartirait nettement dès la fin du trimestre de confinement. Or il y a beaucoup d'interrogations à la fois sur le plan sanitaire, de l'organisation du travail et celui de l'emploi. Pense-t-on vraiment que l'ensemble de l'activité va repartir à un rythme équivalent à celui d'avant l'irruption du coronavirus ? C'est aussi vrai pour 2021. En l'espace de deux ans, on effacerait l'impact de la crise. Dans le cas de la France, on reviendrait dès 2022 au niveau de 2019. Cela ne correspond pas aux enseignements du passé. Quand on regarde les récessions de 1993 ou de 2009, on n'observe pas de rebond franc. En 1994 et 2010, les performances étaient seulement proches ou inférieures à la croissance moyenne d'avant la récession, alors que les autorités avaient mobilisé

PHILIPPE WAECHTER
Chef économiste chez Ostrum Asset Management.

des moyens financiers spectaculaires pour relancer l'économie. Il va y avoir notamment un vrai problème sur le marché du travail, car les entreprises ont réduit fortement leurs embauches et ceux qui sont au chômage partiel ne seront pas tous repris. Cette situation risque de durer et d'affecter le comportement des ménages. L'excès d'épargne ne se résorbera pas aussi vite que prévu.

Comment expliquez-vous les disparités de l'impact de la crise au sein de la zone euro ?
L'économie allemande tourne actuellement avec des capacités

plus élevées que ses voisins. Pendant le confinement, l'Allemagne était à 80 % de ses capacités fin mars contre 65 % pour nous. Cela traduit le caractère plus industriel et moins dépendant des services de l'économie allemande. On retrouve aussi les problèmes structurels de l'Italie et de l'Espagne où les gains de productivités sont faibles, auxquels s'ajoute le poids important du tourisme qui va peser lourd dans la récession de ces pays.

Est-ce que le jugement de la cour de Karlsruhe peut avoir un impact sur l'action de la BCE dans la zone euro ?
La cour de Karlsruhe va à l'encontre d'un jugement de la Cour de justice européenne qui avait validé la stratégie monétaire de la BCE. C'est préoccupant parce qu'il y a déjà d'autres pays, comme la Pologne et

la Hongrie, qui remettent en cause la supériorité du droit européen sur le droit national. De plus, dans une crise où chaque Etat a tendance à gérer ses besoins de façon très nationale et peu coopérative, ce signal accentue ce phénomène de chacun pour soi. La BCE est l'institution qui joue le rôle de coordinateur final pour que la zone euro continue à fonctionner. Elle va un peu au-delà de ce qui serait nécessaire parce que les gouvernements ne sont pas prêts à partager le far-

deau. Si la décision de la cour allemande s'impose, cela privera la BCE de sa capacité à jouer ce rôle et cela fragilisera la zone euro.

La réponse budgétaire à la crise du coronavirus va faire exploser la dette de certains pays européens. Est-ce un problème ?

C'est là que le rôle de la Banque centrale européenne est essentiel. Elle maintient des taux d'intérêt très bas pendant très longtemps, et donc elle permet d'amortir collectivement le choc dans le temps à un coût très faible. S'il faut passer par une dette plus importante pour limiter le risque macroéconomique, il n'y a pas à hésiter.

Retrouvez l'intégralité sur lesechos.fr

« Cette situation risque de durer et d'affecter le comportement des ménages. »



Dimanche de 10h à 11h sur Europe 1
Le Grand rendez-vous

Michaël Darmon et Nicolas Barré reçoivent

Valérie Pécresse

Présidente de la région Ile-de-France

Les Echos

C NEWS

Europe 1



Des policiers allemands contrôlent les véhicules à la frontière entre l'Allemagne et la France. Photo Ralph orlowski/Reuters

En Europe, une réouverture des frontières façon puzzle

Après des fermetures mal coordonnées en mars, les Etats sont face au casse-tête des réouvertures progressives.

Derek Perrotte
@DerekPerrotte
—Bureau de Bruxelles

Mardi, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a officiellement appelé l'Allemagne à cesser les contrôles à la frontière entre les deux pays, mis en place mi-mars pour lutter contre la pandémie. Dans une lettre, il juge que de telles mesures sont injustifiées, le virus étant peu actif au Grand-Duché, et engendrent « un mécontentement croissant » dans les deux pays. Y renoncer serait un signal de « remise en vigueur progressive de l'accord de Schengen, l'une des plus grandes réalisations » de l'Europe.

A l'heure des déconfinements, les tensions montent sur les conditions et le rythme de réouverture des frontières intérieures de l'UE, fermées à la hâte et sans coordination mi-mars. Lundi, l'annonce par l'Allemagne d'un prolongement jusqu'au 15 mai des contrôles à ses frontières a aussi fait grincer des dents en France, où de plus en plus

d'entreprises alertent sur les difficultés engendrées dans la circulation des biens et des travailleurs. Elles s'en agacent d'autant plus que, dans le même temps, l'Allemagne a laissé ouverte ses frontières avec la Belgique et les Pays-Bas...

Le grand flou de l'été

Prise de court par les fermetures en mars, la Commission européenne tente de coordonner le mouvement. Mi-avril, elle a appelé à une réouverture « par paliers » et estimé que « les restrictions [...] de déplacements devraient d'abord être assouplies entre des zones à faible risque », sans plus de précision. Mais elle n'a aucun pouvoir en la matière et ne peut qu'appeler les Etats à « se coordonner », une supplique souvent vaine dans les domaines régaliens. La Commission promet toutefois des recommandations plus détaillées dans le courant du mois.

L'été qui se profile est dans toutes les têtes. Mardi, le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, a rappelé sur franceinfo la nécessité de trouver, localement, le bon équilibre entre l'impératif sanitaire et la relance du tourisme, qui représente plus de 10 % du PIB de l'UE. Selon lui, les commerces doivent « rouvrir le plus rapidement possible, le mieux possible mais en ayant les règles les

plus harmonisées ». Il présentera ses propositions le 13 mai mais prévient déjà qu'une réouverture large et rapide de l'espace Schengen est utopique : « Certaines zones seront ouvertes aux touristes, d'autres non. [...] C'est comme ça, c'est du bon sens. » Seule certitude : la réouverture des frontières extérieures aux voyageurs d'Asie ou d'Amérique ne se fera que dans un second temps, encore lointain.

En France, le débat a été lancé samedi par le ministre de la Santé, Olivier Véran. Il a annoncé une « quatorzaine obligatoire » pour « toute personne » entrant sur le territoire, y compris « des Français partis à l'étranger ».

« On ne peut pas imposer des frontières par départements [...] et refuser de mettre des contrôles aux frontières nationales. »

LE RASSEMBLEMENT NATIONAL

Mais dès dimanche, l'Elysée rectificait : sera exemptée « toute personne, quelle que soit sa nationalité, en provenance de l'Union européenne, de la zone Schengen ou du Royaume-Uni ». Finalement, c'est portes ouvertes ! Un tel revirement a rassuré les Français installés dans l'UE mais alimenté la confusion et les critiques. « C'est une aberration », a attaqué le RN, estimant qu'« on ne peut pas imposer des frontières par départements [...] et refuser de mettre des contrôles aux frontières nationales ».

Ciao Italia !

A l'opposé, l'Espagne envisage de se fermer jusqu'en octobre à défaut d'un accord européen et d'un contrôle homogène dans les pays d'où viennent les touristes. L'Italie névoque même pas de perspective de réouverture et le secteur y a déjà fait le deuil des clients étrangers cette saison. D'autres pays, où l'épidémie est moins forte, espèrent encore sauver une partie des meubles. En Autriche, Sebastian Kurz évoque une ouverture avec « les pays qui connaissent autant de succès que nous, comme l'Allemagne et la République tchèque ». L'Europe aussi va se transformer en une grande carte verte, orange et rouge. ■

La reprise des vols internationaux reste une inconnue

Tandis que chaque pays est concentré sur la gestion de la crise sanitaire à l'intérieur de ses frontières, aucun n'a encore fixé de date de réouverture de son territoire aux voyageurs internationaux.

Véronique Le Billon
@VLeBillon
—Bureau de New York
Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer
—Correspondant à Pékin

Pour beaucoup d'Américains, la prise de conscience de la gravité de l'épidémie a eu lieu le 11 mars, quand l'OMS a qualifié la situation de « pandémie » et quand Donald Trump, de son Bureau ovale, a annoncé fermer les Etats-Unis aux étrangers en provenance d'Europe pour 30 jours. Presque deux mois plus tard, la mesure est toujours en vigueur, sans perspective d'être levée rapidement.

Interrogé lundi sur Fox Business pour savoir si le trafic aérien international serait rouvert cette année, le secrétaire américain au Trésor a indiqué que c'était « trop difficile à dire à ce stade ». « J'espère qu'il en sera ainsi, mais notre priorité est l'ouverture de l'économie nationale. Pour les gens qui ont besoin de voyager pour affaires, il y aura des déplacements limités. Mais c'est un moment idéal pour explorer » les Etats-Unis, a indiqué Steven Mnuchin.

« Sauver le dernier quadrimestre »

A moins d'avoir une double nationalité ou un titre de résident permanent, il reste donc quasi impossible de faire un aller-retour. Depuis mi-mars, la France a fermé son territoire à tout étranger, à moins d'être titulaire d'un titre de séjour (avec sa famille) ou de bénéficier d'une exception (diplomates, personnel navigant, travailleurs frontaliers...). Et le gouvernement n'a pas évoqué d'assouplissement rapide.

« La saison estivale, elle sera essentiellement domestique », a rappelé mardi le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoine, lors d'une audition à l'Assemblée nationale. Pour le tourisme d'affaires, qui draine habituellement beaucoup de visiteurs étrangers, « l'enjeu, c'est d'essayer de sauver le dernier

quadrimestre », a-t-il seulement évoqué.

En Asie, la Chine s'est progressivement fermée au monde à mesure de la propagation de l'épidémie hors de ses frontières. Après avoir imposé à la mi-mars une quarantaine de 14 jours à tous les voyageurs venant de l'étranger, elle a ensuite suspendu les entrées en Chine aux citoyens étrangers, même possédant un visa chinois ou un permis de résidence.

Seuls trois vols par semaine relient la France à la Chine, contre une centaine habituellement en haute saison.

Pour éviter l'apparition de cas importés via des ressortissants chinois, les autorités ont également ordonné aux compagnies aériennes de ne conserver qu'une seule ligne internationale par semaine et par pays. Les compagnies internationales avaient déjà drastiquement réduit, voire totalement suspendu, leurs dessertes de la Chine après le début de l'épidémie. Seuls trois vols par semaine relient la France à la Chine, contre une centaine habituellement en haute saison.

« Reprise lente et progressive »

« La reprise sera lente et progressive », estime-t-on chez Air France, et elle commencera a priori par les lignes domestiques. Hormis ses liaisons cargo, Air France dessert encore à l'international les grandes capitales économiques (New York, Tokyo, Los Angeles, Rio, Abidjan...) dans le cadre d'un programme « squelette », avec jusqu'à trois vols par semaine et par destination. Un programme qui sera ajusté au rythme des levées de restriction.

Tandis que chaque pays est concentré sur la gestion de la crise à l'intérieur de ses frontières, aucun n'a encore fixé de date de réouverture de son territoire aux voyageurs internationaux. L'Argentine a même indiqué quelle prévoyait d'interdire la vente de billets d'avion jusqu'au 1^{er} septembre – seuls les rapatriements seraient autorisés. Un projet critiqué par le secteur aérien. ■

Angela Merkel se résout à accélérer le déconfinement

Malgré sa crainte d'une deuxième vague d'épidémie, Angela Merkel a accepté de confier la responsabilité du déconfinement aux Länder qui pourront rouvrir les restaurants et les hôtels dès le mois de mai.

Ninon Renaud
@NinonRenaud
—Correspondante à Berlin

Angela Merkel s'est résolue à accélérer le déconfinement sous la pression des Länder. « Nous pouvons dire que nous avons franchi un nouveau cap dans la pandémie qui nous permet de décider de nouvelles reprises d'activité », a-t-elle annoncé. « Mais un long combat nous attend encore avec le virus », a-t-elle prévenu. Comme prévu, les écoles

devront permettre à tous les enfants de retrouver leurs bancs d'une façon ou d'une autre d'ici l'été. Tous les commerces sont désormais aussi autorisés à relever leur rideau quelle que soit leur surface, et les sports de plein air peuvent reprendre. La Bundesliga devrait notamment relancer ses matchs d'ici la mi-mai. Mais les Länder ont aussi obtenu de pouvoir rouvrir les restaurants, hôtels, théâtres et cinémas, alors qu'Angela Merkel souhaitait attendre la mi-mai pour se prononcer.

La pression était cependant trop forte du côté des acteurs économiques. Après l'annonce du reflux du chômage la semaine dernière, le plongeon historique de 15,6 % des commandes à l'industrie en mars, annoncé par l'Office allemand de la statistique Destatis mercredi, n'a fait

que renforcer le poids des partisans d'un retour rapide à la normale. Ce alors que de nombreux secteurs, en particulier l'hôtellerie, la gastronomie et le tourisme craignent une vague de faillites sans précédent.

Assouplissements

Les premières mesures de déconfinement n'ont en outre pas relancé la course du virus : mardi le président de l'Institut Robert-Koch, Lothar Wieler, se félicitait que le nombre d'infections continue de baisser, ce qui a permis d'atteindre un taux de reproduction du virus de 0,71 personne pour un malade seulement. Mercredi, l'Allemagne avait enregistré 947 nouveaux cas et 165 décès en 24 heures, portant à 164.807 le nombre de personnes infectées et à 6.996 le nombre de morts du Covid-19.

« Nous pouvons dire que nous avons franchi un nouveau cap dans la pandémie qui nous permet de décider de nouvelles reprises d'activité. »

ANGELA MERKEL
Chancelière allemande

Tous ces assouplissements seront à la main des Länder, ce qui promet une certaine cacophonie. Ils devront cependant s'assurer du respect de la règle d'or du 1,5 mètre de distance de sécurité entre chaque individu et des mesures d'hygiène en vigueur, comme le port du masque dans les commerces et les transports. Deux ménages pourront désormais se retrouver et les personnes âgées recevoir de la visite, mais les restrictions de contacts physiques plus larges sont prolongées jusqu'au 5 juin.

La chancelière a aussi réussi à imposer un « mécanisme d'urgence » commun en cas d'accélération dangereuse de l'épidémie. Si le nombre de cas dépasse les 50 pour 100.000 habitants durant une semaine dans une localité, contre en moyenne 9 pour 100.000 habitants actuellement, les règles de

confinement qui prévalaient encore le 20 avril seront rétablies. « Nous avons pris une décision audacieuse », a souligné Angela Merkel. Selon elle, la pérennité de ces choix dépendra plus encore de la manière dont les Allemands utilisent ce retour à la liberté.

Responsabilité

Un appel à la responsabilité qui sonne comme un aveu d'impuissance alors que son plus ardent soutien en faveur de la prudence l'avait lâché la veille : le Premier ministre de Bavière, Markus Söder, a annoncé la réouverture dans sa région des brasseries en plein air (Biergarten) à partir du 18 mai tandis que les hôtels, campings et autres locations touristiques pourront reprendre leur activité à la Pentecôte. ■

idées & débats

L'état de la dette se resserre en Argentine

Flora Genoux

—Correspondante à Buenos Aires

C'est le moment. Trois semaines après avoir présenté l'offre de restructuration d'une partie de sa dette – devant une bouteille de gel hydroalcoolique, et au côté d'un fonctionnaire affublé d'un masque, rappelant si besoin est, le contexte de pandémie qui sévit – le président argentin doit, en principe, recevoir la réponse des créanciers d'ici à vendredi 8 mai. Cette renégociation, très attendue, devait marquer le possible nouveau départ d'un pays qui, en matière de tumulte, pensait déjà avoir suffisamment écopé : deux années de récession consécutive, une pauvreté en hausse, des destructions d'emploi en série, une dette colossale impossible à honorer.

C'était avant le cataclysme du coronavirus. Face à l'urgence des politiques sanitaires et économiques, le G20 a annoncé une suspension provisoire des échéances des pays les plus pauvres. La dette s'emballait partout, dans la zone euro notamment. En France, elle devrait culminer à 115 % du PIB. Voilà qui pourrait reléguer l'Argentine et sa dette publique de 311 milliards de dollars, représentant 90 % de son PIB, à un sujet mineur. Loin de là. Plus que jamais, dans un contexte d'effondrement économique et de catastrophe sanitaire, Buenos Aires doit éviter le défaut de paiement. « L'Argentine est dans une espèce de défaut virtuel », a lancé le président argentin lors de la présentation de l'offre. En plein bras de fer entre le gouvernement et les créanciers privés, il ne faut pas s'en laisser conter. La menace du défaut, totalement assumée, s'avère un outil de négociation de taille : c'est à prendre ou à laisser, répète en substance et à l'envi le gouvernement.

D'autant que les créanciers plaident pour un « adoucissement » de l'offre, qui porte sur 65 milliards de dollars. La proposition argentine joue sur les trois niveaux possibles : un effacement de la dette, une large remise sur les intérêts, et surtout une suspension des paiements jus-

qu'à 2023. La formule est cohérente. Car le plus gros des remboursements tombe, en principe, d'ici trois ans. Et parce que cette dette relève d'une équation infernale : rembourser des crédits libellés en devises étrangères avec des pesos dévalués s'amenuisant dans une économie exsangue.

L'ANALYSE DE LA RÉDACTION

Alors que le pays attend une réponse de ses créanciers vendredi sur son plan de restructuration de la dette, l'épidémie de Covid-19 grève les espoirs d'une possible reprise économique pour renflouer les caisses de l'Etat. Mais l'endettement massif qui se déploie dans les pays du monde entier pour faire face à la crise rend le cas de l'Argentine moins exceptionnel.



Les points à retenir

- L'Argentine devrait savoir, le 8 mai prochain, si ses créanciers acceptent de renégocier sa dette.
- Le pays éviterait ainsi le défaut de paiement.
- Un accord permettant au pays de se refinancer et de se distancier de la planche à billets s'avère donc crucial.
- Dans le contexte de crise sanitaire, le Covid-19 peut apporter à l'Argentine une souplesse majeure dans les négociations.
- C'est le moment pour le pays de trouver un accord.

qu'à 2023. La formule est cohérente. Car le plus gros des remboursements tombe, en principe, d'ici trois ans. Et parce que cette dette relève d'une équation infernale : rembourser des crédits libellés en devises étrangères avec des pesos dévalués s'amenuisant dans une économie exsangue.

Sceller un accord au plus vite doit permettre au pays de continuer à déployer les mesures d'urgence nécessaires dans un contexte de crise sanitaire, mais aussi de penser une stratégie de développement économique pour, in fine, retrouver le chemin de la croissance – si tant est que le Covid laisse germer ce genre d'ambition. Dans tous les cas, pour honorer sa dette, l'Argentine est contrainte au développement : la création de richesse détermine la possibilité des décaissements. Le défaut de paiement ? Le pays s'expose à de douloureux litiges à l'international, tandis que la dette en jeu a été émise sous législation internationale.

Surtout, l'Argentine se priverait pour longtemps de tout accès aux marchés. Serait-ce bien grave pour un gouvernement de centre-gauche qui clame son désir d'indépendance de la finance ? Oui. Car, face à la catastrophe sanitaire, le pays a déplié un éventail de mesures à hauteur de 5,7 % du PIB, en faisant tourner la planche à billets. Dans une Argentine souffrant d'un mal endémique nommé « inflation », l'émission monétaire menace de réveiller le monstre hyperinflationniste, avec des conséquences désastreuses à moyen et long terme. Un accord permettant au pays de se refinancer et de se distancier de la planche à billets s'avère donc crucial : plus que jamais, c'est le moment d'éviter le défaut.

Paradoxalement, le Covid-19 peut apporter à l'Argentine une souplesse majeure dans les négociations. Actuellement, les créanciers sont nécessairement plus enclins à mesurer l'étranglement financier du pays. L'effondrement des marchés et des taux d'intérêt historiquement bas peuvent égale-



ment susciter une plus grande flexibilité des prêteurs. C'est le moment de trouver un accord.

La fenêtre de tir apparaît également du côté des 44 milliards de dollars prêtés par le FMI. La pandémie pourrait rendre l'institution plus conciliante. Comment exiger des politiques d'austérité et un calendrier de versements strict quand, partout, il s'agit de sauver les meubles ? Dans un environnement

plus que jamais instable, cet accord doit aussi donner un ancrage à des acteurs économiques qui naviguent dans le brouillard. Ce sera alors le moment de répondre à des questions d'une ampleur non moins titanique : quel modèle de croissance pour l'Argentine ? Comment protéger la santé des citoyens, tout en tâchant de réactiver une économie moribonde, dans un contexte international dépressif ? Quel effort

est-il réellement possible d'exiger d'une population déjà harassée, sans encourir le risque d'une explosion sociale ?

L'économie devrait ployer de 6 % sous le poids du coronavirus cette année. Effet du confinement et de la mise à l'arrêt de l'économie, la pauvreté affecterait désormais 45 % des Argentins. Pour eux aussi, c'est le moment de renégocier la dette et d'avancer. ■

LE COMMENTAIRE

de Jacques Delpla

Pourquoi la pandémie a tué le Green Deal

Le confinement lié au Covid-19, mondial et simultané, tue le projet du Green Deal, porté par les autorités françaises et européennes, par les ONG, les écologistes ou les décroissants. Même si l'on est très favorable (comme je le suis) à la lutte contre le réchauffement climatique, l'évidence est là : les stratégies climatiques actuelles sont vouées à l'échec. Le confinement actuel agit comme un planificateur mondial écologiste quasi parfait du climat. Il impose une réduction brutale, mondiale et synchronisée des émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais même la plus grande récession en temps de paix ne permet d'abaisser que de seulement 8 à 10 % les émissions mondiales de GES.

Réduire les émissions de GES de 80 % d'ici à 2050 imposerait une récession globale de type Covid-19

tous les deux ans d'ici à 2050 ! Nous en avons fait l'expérience dans les années 1930. Ni les électeurs ni leurs élus ne l'accepteraient. Les stratégies de baisse de la demande ou de décroissance sont condamnées. Par ailleurs, un tel hara-kiri serait inutile pour le climat. L'épisode du baril de pétrole à prix négatif nous l'a montré : toute récession de la demande de carbone en Europe fera baisser le prix mondial des hydrocarbures, favorisant leur consommation hors d'Europe, par des pays plus pauvres.

Que faire alors ? D'abord, toute stratégie climatique européenne doit ne cibler que le climat et non d'autres objectifs (pollutions locales, biodiversité, économie circulaire, inégalités...) qui relèvent d'autres politiques. Ensuite, l'Europe doit être ici kantonienne : ne rechercher que des solutions universalisables

dans le monde entier, puisque le climat est un problème mondial. La réduction des GES en un seul pays ou continent ne marche pas du tout.

Réduire les émissions de GES de 80 % d'ici à 2050 imposerait une récession globale de type Covid-19 tous les deux ans d'ici à 2050 !

Enfin, l'Europe doit se donner comme premier objectif de promouvoir des sources d'énergie décarbonées à un coût inférieur aux hydrocarbures. Celles-là devraient être mises à disposition du monde entier, gratuitement pour les connaissances et brevets, avec des subventions pour leur installation dans les pays pauvres.

Comment faire ? La principale priorité de l'Europe doit être de financer massivement l'offre propre en carbone : R&D et innovation climatique. Au lieu de financer rénovation thermique, batterie ou éolien, l'Europe doit financer l'émergence de technologies décarbonées de rupture d'abord par la R&D climatique tous azimuts. Par des financements budgétaires directs et massifs de recherche fondamentale (maths, physique, chimie, géothermie...), de recherche appliquée (IA, ingénierie des énergies propres, nucléaire, géo-ingénierie...). Enfin, l'innovation de rupture, à la Edison ou Elon Musk, décarbonée doit être stimulée par une mise en concurrence par l'UE : acheter les innovations propres les plus efficaces. Ces innovations seraient ensuite données gratuitement au reste de l'humanité. Com-

bien pour tout cela ? Le Manhattan Project (bombe A) a coûté 1,5 % du PIB américain de 1942 à 1945. Pour sauver l'humanité, un budget européen de 2 % du PIB (150 milliards d'euros) par an pour ces mesures d'offre semble raisonnable.

La seconde priorité devra être de travailler à universaliser un prix minimal du CO₂. D'abord pour stimuler la décroissance du seul carbone (effet de demande), mais surtout pour stimuler partout dans le monde l'innovation en énergies décarbonées (effet d'offre). Ceci requiert la recherche d'une coalition entre les grands pays, quitte à ce que le prix mondial de la tonne de CO₂ (2 euros en 2020) soit faible au départ et grimpe de 3 % ou 4 % par an.

Jacques Delpla est directeur du think tank Asterion.

Abonnez-vous pour recevoir
votre journal à partir de 7h30 :
abonnement.lesechos.fr



LE POINT DE VUE

de Nathalie Loiseau

Repenser la sécurité et la défense européenne

Le XXI^e siècle n'a pas fini de bousculer nos certitudes : l'Occident se croyait en sécurité lorsque, le 11 septembre 2001, le terrorisme a frappé à sa porte. De même, l'épidémie de coronavirus a mis la moitié de la planète à l'arrêt après des années de croissance ininterrompue. Dans les deux cas, nous sommes amenés à redéfinir profondément ce qui fonde notre sécurité. La lutte contre le terrorisme est désormais au cœur des missions de nos troupes en opérations extérieures comme sur notre territoire. De même, nos armées contribuent à la lutte contre le Covid-19 : à Mulhouse, un hôpital de campagne a été déployé. Le porte-hélicoptères Dixmude parcourt les Antilles, le Mistral l'océan Indien, porteurs de matériel médical. Partout en France, des camions militaires acheminent des masques et des équipements de protection.

La mobilisation est la même ailleurs en Europe. Mieux, les armées européennes coopèrent entre elles pour évacuer des malades ou transporter du matériel. Le Commandement européen du transport aérien coordonne les efforts. La crise est d'abord sanitaire. Elle est aussi géopolitique et militaire. Qu'on en juge : le monde n'est pas devenu plus pacifique à mesure que le virus en faisait le tour. Les combats se poursuivent en Libye, au Sahel ou en Syrie. Chacun de ces conflits menace la sécurité de l'Europe. A nous de renforcer les missions et les moyens d'une défense européenne commune.

L'Europe n'est pas en proie à un virus mais à plusieurs : depuis le début de

l'épidémie, les cyberattaques se sont multipliées. Certes, les cybercriminels ordinaires tirent profit de nos vies plus connectées que jamais. Ils ne sont pas les seuls. Partout en Europe, nos systèmes informatiques sont attaqués de façon délibérée. Et au même moment, la propagande et la désinformation s'épanouissent comme jamais en milieu confiné et en période d'inquiétude. Tout ceci porte un nom : nous sommes attaqués. Et tout ceci appelle une réponse : nous devons nous défendre.

La souveraineté européenne repose plus que jamais sur une nouvelle priorité donnée à notre politique de défense.

Cette crise nous enseigne qu'il n'y a pas de sécurité sans sécurité sanitaire : disposer de stocks médicaux suffisants, les produire sur le territoire européen relève de notre autonomie stratégique. Nous savons aussi désormais que pour protéger les populations, nos armées doivent être davantage associées aux activités de protection civile. Nous faisons en outre l'expérience que nos économies et nos sociétés numériques dépendent d'une cyberdéfense robuste. Sortir de cette crise exige donc que l'on consacre à la défense des moyens suffisants. Le dire n'a rien d'une évidence, au

moment où l'enjeu du financement de la santé publique et de la relance économique occupe les esprits. Nous devrions pourtant avoir tiré les leçons de la crise de 2008. Tous les pays européens ont alors sabré dans leurs dépenses de défense, pendant plusieurs années. L'effet n'a pas été immédiat, mais il est durable et encore sensible aujourd'hui. Ne répétons pas les mêmes erreurs : nos armées vont continuer à intervenir à l'extérieur comme à l'intérieur de nos frontières. Nos industries de défense doivent pouvoir innover face aux nouvelles menaces. Elles sont au cœur d'une autonomie stratégique toujours plus nécessaire. Ne prenons pas le risque de les voir fragilisées ou reprises par des investisseurs étrangers. Elles rassemblent des milliers d'entreprises et plus d'un million d'emplois en Europe.

Pour la première fois, la Commission européenne a prévu d'encourager financièrement leurs activités de recherche et de développement ainsi que leur capacité à travailler en commun. Il s'agit d'un enjeu de souveraineté pour notre continent, cette souveraineté qui nous manque encore. Ce que la crise du coronavirus nous enseigne, c'est qu'il est temps de rendre l'Europe plus autonome : pour notre santé, pour notre alimentation, nous devons pouvoir d'abord compter sur nous-mêmes. Il en va de même pour notre défense.

Nathalie Loiseau est eurodéputée LREM (délégation Renaissance au Parlement européen).

LE POINT DE VUE

d'Anne Gervais, Hugo Huon, Jean-Luc Jouve (principaux signataires)

L'hôpital public a fait la preuve de son agilité

Depuis deux mois, l'hôpital public affronte le Covid-19 sous les applaudissements de la population. C'est le moment choisi par des médecins et des directeurs d'hôpitaux ayant eu des responsabilités ministérielles au siècle dernier pour communiquer leur vision de l'après-crise sanitaire : transformer l'hôpital public en établissement privé non lucratif, remplacer les statuts de fonctionnaires par des contrats plus souples et moins normatifs. Face à ces propositions d'un autre temps, il faut rappeler qu'un établissement privé, fût-il à but non lucratif, ne peut survivre sans rentabilité, contrairement à l'hôpital public dont la mission, même s'il doit tenir tant qu'il peut son budget, est, d'abord, de répondre aux besoins de soins. L'hôpital public est le seul lieu d'accueil et de soins ouvert à tous, dans tous les territoires ; il reçoit toutes les pathologies, 95 % des malades chroniques, les porteurs de maladies orphelines, de handicaps, l'essentiel des maladies psychiatriques. C'est sa mission de service public. Et si les établissements à but non lucratif fonctionnent, c'est que le service public apporte les soins qui ne sont pas pris en charge dans les établissements privés.

Les statuts publics poseraient problème ? Depuis des années, des dirigeants de la Fédération hospitalière de France souhaitent embaucher sous contrat avec individualisation des salaires, variant selon la « productivité ». Car l'objectif premier est l'augmenta-

tion de l'activité rendue obligatoire par la rigueur budgétaire imposée. Ces managers optent pour le « pilotage par projets et objectifs », et utilisent le système d'information pour en opérer le contrôle. Ce management ne valorise pas le métier mais la mission, non pas le travail – d'équipe à l'hôpital – mais la productivité individuelle. Dès lors il y a primes et non salaires, contrats et non statuts. Au droit statutaire du salaire se substitue le calcul d'utilité économique du contrat.

Une réforme du système de soins est nécessaire en France.

Dans la crise, les agents publics ont fait preuve d'une intelligence collective salvatrice face à l'imprévu sanitaire massif et meurtrier. Mal protégés contre l'infection, ils ont pensé les nouvelles prises en charge, organisées avec l'appui fort des directions résolument engagées à leur côté. La recherche publique a dégagé les pistes de traitements. L'association de tous, soignants et chercheurs, aux prises de décisions a permis un fonctionnement agile et efficace. La valeur de leurs métiers, indispensables à la survie de la nation, doit maintenant être reconnue : hausses de salaires, critiques des organisations précédentes, leur position doit être prise en compte.

Il faut penser le monde d'après : reposant sur l'accès universel à des soins de qualité et à la prévention, permettant la réduction des inégalités de santé, le développement de la santé environnementale, la prise en charge globale des patients dans le cadre d'une collaboration étroite entre la médecine de ville et l'hôpital, le juste soin au moindre coût, la primauté des intérêts de santé publique sur les intérêts économiques et financiers, la protection des données individuelles de santé, la participation des usagers au côté des professionnels et des gestionnaires à la « gouvernance » du système de santé. Avec ces principes, les services publics de santé doivent être redéfinis : assurance-maladie, soin, prévention individuelle et collective, sécurité sanitaire, enseignement et recherche en santé. Respectons la divergence des points de vue, mais n'oublions pas les responsabilités dans la crise du système de santé. Reconnaissons le droit à l'erreur, mais que le monde de demain ne soit pas pensé par les pilotes des jours d'avant.

Dr Anne Gervais, hépatologue à l'hôpital Bichat à Paris, Collectif inter-hôpitaux ; **Hugo Huon**, infirmier à Paris, Collectif inter-urgences ; **Pr Jean-Luc Jouve**, professeur de chirurgie pédiatrique à l'hôpital de la Timone à Marseille, Collectif inter-hôpitaux.

Retrouvez l'ensemble des signataires sur lesechos.fr

art&culture

« The Eddy » : ça balance pas mal à Paris

Cécilia Delporte
@ceciliadelporte

SÉRIE

The Eddy

de Jack Thorne

et Damien Chazelle

avec André Holland,

Joanna Kulig...

8 épisodes de 60 minutes.

Le 8 mai sur Netflix.

A l'heure où la nuit tombe sur la ville, *The Eddy* s'éveille. Sur la petite scène de ce club parisien, les instruments s'accordent, se répondent et enfin, les premières mélodies se font entendre. Du jazz à l'état pur, qui vous prend au cœur et vous habite. Sanctuaire musical, refuge symbolique pour des âmes en quête de sens, *The Eddy* divise autant qu'il rassemble. Le bruit des cuivres et des percussions étouffe de lourds secrets, dont est témoin l'un des propriétaires, le musicien renommé Elliot Udo. Enlisé dans une sombre affaire de meurtre et d'argent, ce lieu qu'il chérit tant semble lui échapper, de même que sa relation avec sa fille. Au milieu de ce tourbillon de craintes et d'émotions, la musique résonne avec force et passion dans la vie de chacun des protagonistes, quitte à parfois les étouffer.

Manque d'intensité

Ambitieuse dans sa réalisation, la série « *The Eddy* » est une composition plurielle, guidée en premier lieu par le prodige franco-américain Damien Chazelle. Chef d'orchestre des deux premiers épisodes, il y infuse l'âpreté et l'épure propre à « *Whiplash* », deuxième de ses films dédiés au jazz. Des réalisateurs talentueux lui succèdent ensuite, de Houda Benyamina (« *Divines* ») à Laïla Marrakchi (« *Rock The Casbah* »), apportant une musi-

calité différente à cette fiction chorale, où chaque épisode est centré autour d'un comédien. Une belle façon de mettre en lumière un casting tout aussi prestigieux qu'international, réunissant l'Américain André Holland (*Moonlight*), la Polonaise

Joanna Kulig (*Cold War*) ainsi que les Français Leïla Bekhti, Tahar Rahim ou encore Benjamin Biolay. Si les acteurs jonglent avec fluidité entre l'anglais, le français et l'arabe, tous parlent finalement la même langue : celle de la musique. Celle-ci est orchestrée par Glen Ballard, producteur pour Elton John et Michael Jackson tandis que les morceaux sont interprétés dans l'ombre par des artistes renommés, dont Randy Kerber, compositeur aux services de Barbra Streisand ou Leonard Cohen.

Si « *The Eddy* » a tout pour plaire, la série pêche souvent par ses dialogues et sa narration signée du dramaturge anglais Jack Thorne. Les récits croisés entre les personnages manquent de rythme et d'intensité, si bien que l'on s'égare dans ce dédale d'histoires, souvent confuses. Quant à l'enquête policière, celle-ci tourne en rond pour ne jamais progresser. A ces imperfections se mêlent aussi des moments de grâce, d'un morceau improvisé dans les rues de Belleville à un amour naissant qui ne demande qu'à éclore, en musique bien évidemment. Les fausses notes ont beau être nombreuses, la partition reste touchante. ■



The Eddy, sanctuaire musical, refuge symbolique pour des âmes en quête de sens. Photo © Lou Faulon/Netflix

Les débuts impossibles de la grand-messe du cinéma

Olivier De Bruyn
@OlivierBruyn

TÉLÉVISION

Cannes 39 - Le festival n'aura pas lieu

Documentaire

de Julien Ouguergouz.

Sur France 5, le dimanche

10 mai, à 23 h 10.

Le mois de mai venu, les cinéphiles, par tradition, n'ont d'yeux que pour le Festival de Cannes où les plus privilégiés d'entre eux ont la chance de découvrir chaque année les meilleurs films de la production mondiale. Dans la longue histoire cannoise (72 éditions), seuls deux « crus » n'ont pas pu se dérouler normalement : le Festival de 1968, interrompu pour cause d'agitation politique, et celui de 1939, qui aurait dû être le premier du nom si la Seconde Guerre mondiale n'en avait décidé autrement. Alors que l'édition 2020, plus que jamais hypothétique, ne se déroulera pas au mois de mai, un passionnant documentaire signé Julien Ouguergouz et diffusé dimanche sur France 5 évoque cette première édition « maudite ».

Une arme de résistance

Rappel des faits. En 1937, tandis que la Mostra de Venise règne en maître sur la carte internationale des grands festivals, les régimes nazi allemand et fasciste italien ne supportent pas que la manifestation échappe à leur influence et acclame cette année-là « *La Grande Illusion* », de Jean Renoir, un film ouvertement pacifiste. Dès 1938, les gouvernements hitlérien et mussolinien imposent leurs vues aux dirigeants de la Mostra et se félicitent que le film sacré soit « *Les Dieux du*

stade » de Leni Riefenstahl... Scandalisés par cette prise de pouvoir, les pays libres envisagent dès lors de créer une contre-manifestation. A la tête de l'initiative : Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des

Beaux-Arts en France, et grand amateur de cinéma, qui lutte (y compris au sein de son propre gouvernement) pour que le Festival voie le jour dès 1939. Envisagé comme une manifestation antifasciste et une arme de résistance à « l'esprit de Munich », le Festival doit se tenir à Cannes en septembre et peut notamment compter sur le soutien des studios hollywoodiens, qui y voient la possibilité de placer leurs films en Europe. La guerre, hélas, annihile l'ambition des maîtres d'œuvre du projet.

Balisé par des images d'archives puissantes et par les commentaires d'historiens incontestables (dont Pascal Ory et Antoine de Baecque), le documentaire, qui a bénéficié du concours d'un conseiller prestigieux : Gilles Jacob, longtemps président de l'institution cannoise, revient avec pédagogie sur cette première édition avortée qui, dès l'origine, prouvait que le destin du Festival était lié à celui de la politique. A noter qu'Arte diffusera également le dimanche 17 mai un documentaire signé Frédéric Chaudier et consacré au même sujet. De quoi se consoler (un peu) de l'ajournement (au mieux) de l'édition cannoise 2020. ■

le grand entretien



« Ce virus n'arrêtera pas l'expansion de l'espèce humaine »

YUVAL NOAH HARARI
Historien

Son parcours

- Yuval Noah Harari obtient un doctorat de l'université d'Oxford en 2002. Il se spécialise ensuite dans l'**histoire médiévale et militaire**.
- Dans son livre « **Sapiens, une brève histoire de l'humanité** », dont la première version en hébreu date de 2011, il détaille les grands facteurs qui expliquent la domination de l'espèce humaine sur la planète : les révolutions cognitive puis agricole, l'unification de l'humanité et enfin la révolution scientifique. A partir de 2014, le succès du livre devient planétaire. Traduit en cinquante langues, il se vend à **14,5 millions d'exemplaires**.
- Depuis, Yuval Noah Harari a poursuivi son travail avec les publications de « **Homo Deus, une brève histoire de l'avenir** » (2017) et de « **21 leçons pour le XXI^e siècle** » (2018).
- En 2018 et 2020, Harari donne des conférences sur l'avenir de l'humanité lors du Forum économique mondial de Davos.

Son actualité

- Yuval Noah Harari est **professeur** au département d'Histoire de l'**université hébraïque de Jérusalem**. Ses recherches se concentrent sur des questions macro-historiques, comme le rapport entre l'**histoire et la biologie** ou les différences entre Homo sapiens et « les autres animaux ».
- Le chercheur a été consulté par les chefs d'Etat et de gouvernements comme **Emmanuel Macron et Angela Merkel**.
- En 2019, Yuval Noah Harari et son mari cofondent **Sapienship**, une ONG dont la mission est d'attirer l'attention de l'humanité sur les défis primordiaux. Le mois dernier, Yuval Noah Harari a fait un **don d'un million de dollars à l'OMS** en réponse à la décision de Donald Trump de suspendre les financements américains.

Emily Berl / NYT - Redux - R&A

Propos recueillis par
Florent Vairet
@florentvairet

Homo sapiens a réussi à prendre le contrôle de la planète, et aujourd'hui l'information circule plus rapidement que jamais. Comment expliquez-vous qu'il ait échoué à endiguer cette épidémie ?

Premièrement, je ne dirais pas qu'il a échoué. Durant les précédentes épidémies, Homo sapiens ne comprenait même pas ce qu'il lui arrivait. Aujourd'hui, nous avons la science et les technologies pour les comprendre et les stopper. Identifier le coronavirus et séquencer son génome n'ont pris que deux semaines ! Deuxièmement, selon moi, le virus n'est pas le problème. Le problème actuel est le manque de sagesse politique. La décision du président américain de suspendre le financement de son pays à l'OMS en plein cœur de la pandémie est un parfait exemple. La crise que nous traversons est d'ordre managérial. Il en revient aux responsables politiques d'établir les priorités pour la surmonter.

La crise du coronavirus ne devrait donc pas être un événement majeur dans la brève histoire de l'humanité que vous avez décrite ?

Si nous considérons un cycle de plusieurs milliers d'années, je ne suis pas sûr que cette pandémie apparaisse sur la liste des événements les plus importants. Nous sommes actuellement au milieu de la crise, elle nous apparaît donc immense. Dans son histoire, l'humanité a surmonté des épidémies beaucoup plus meurtrières, comme la peste noire du XIV^e siècle ou la grippe espagnole de 1918. Néanmoins, cette crise pourrait bien être un événement historique majeur, non pas en raison du nombre de morts, mais des conséquences économiques et politiques qui pourraient transformer le monde.

Parmi les conséquences, il y a l'atteinte à nos libertés. Des pays européens, dont la France, travaillent à une application de traçage qui permettrait de contenir la propagation du virus, comme l'ont fait la Corée du Sud et Singapour. Sont-ils des modèles à suivre pour l'Europe ?

Je n'ai pas la prétention de dire comment chaque pays doit réagir. Chaque nation est régie par ses propres contraintes. Nous avons trop tendance à nous focaliser sur les

pays du Sud-Est asiatique, alors qu'il y a bien d'autres exemples vertueux, comme la Nouvelle-Zélande ou la Grèce.

Mais concernant ce traçage : le commissaire européen au Marché intérieur, Thierry Breton, a déclaré qu'il n'était pas compatible avec la culture européenne. Qu'en pensez-vous ?

Nous devons être très attentifs à éviter la mise en place d'une surveillance de masse. Ayons à l'esprit qu'une fois qu'elle est installée, il est très difficile de l'abandonner. Pour autant, je suis convaincu qu'on doit recourir aux nouvelles technologies pour combattre cette épidémie. Permettre aux téléphones de communiquer entre eux sans passer par un serveur central contrôlé par le pouvoir politique ou policier me paraît une piste intéressante. Elle empêcherait la mise en place d'une surveillance totalitaire à la chinoise. Il est crucial, pour nos vies privées, de maintenir une frontière hermétique entre la police et un système de traçage. Cela peut passer par la création d'une agence indépendante, qui n'échange aucune information quant à la géolocalisation d'une personne, ni avec le gouvernement, ni avec son employeur, ni même avec sa famille.

« Si nous considérons un cycle de plusieurs milliers d'années, je ne suis pas sûr que cette pandémie apparaisse sur la liste des événements les plus importants. »

Les citoyens doivent-ils rester méfiants, même à l'égard de gouvernements démocratiques ?

L'Europe n'est pas l'abri du totalitarisme, et le danger peut naître dans n'importe quel pays. Je pense, en particulier, à ce qui se déroule actuellement en Hongrie ou en Pologne. Et on ne peut pas anticiper qui gagnera les prochaines élections en Italie ou en France. Quand il est question d'installer un système de surveillance, il ne faut pas penser au gouvernement actuellement en place, mais à celui qui nous effraie le plus de voir au pouvoir. Une fois que nous avons imaginé ce qu'un tel gouvernement pour-

rait faire de cette technologie, alors élaborons le système à mettre en place.

Pressés par l'opinion publique, les scientifiques ont pu paraître divisés et commettre des erreurs de communication. Pourtant, vous affirmez que notre salut passera nécessairement par la science...

Oh, il est évident que les scientifiques commettent des erreurs et qu'ils se contredisent les uns les autres. Mais c'est fortes de cela que les démocraties ont un avantage sur les dictatures. Lorsqu'un tyran adopte une politique, fondée sur des faits scientifiques ou non, elle ne peut plus être questionnée, car il n'aime généralement pas avoir tort. Un gouvernement démocratique qui fait des erreurs peut tout à fait les reconnaître et corriger le tir. Il faut comprendre que la science n'est pas parfaite. Et je m'inquiète que certains rêvent d'une science toute-puissante qui prendrait toutes les décisions. Le monde ne peut pas fonctionner de la sorte, car la science n'est pas univoque et connaît ses propres désaccords. Interdire les débats scientifiques est la meilleure voie vers le désastre.

Vous appelez les pays à accroître l'échange de données, la coopération et l'aide internationale. Doit-on comprendre que vous appelez à une accélération de la mondialisation ?

Je dirais une meilleure mondialisation. Nous n'avons nullement besoin d'un gouvernement mondial ou quoi que ce soit de ce genre. Les Etats-nations sont extrêmement importants, mais ils doivent coopérer de manière plus efficace, avec moins de concurrence et plus de solidarité. J'ajouterais que le nationalisme n'est pas mauvais si les gens l'entendent correctement et qu'il n'a rien à voir avec la haine ou la concurrence entre les pays. Le nationalisme consiste à prendre soin des citoyens. Et dans de nombreux cas, comme actuellement, la coopération accrue avec les pays étrangers. La mise au point du vaccin contre le coronavirus passera par un échange de données entre les scientifiques du monde entier. Une bonne idée en France ou au Japon ne sera sûrement qu'une part de la solution. La mondialisation n'est pas la bonne réponse pour combattre les épidémies, qui existent depuis des siècles.

L'humanité doit-elle s'habituer à faire face à de plus en plus d'épidémies ?

Je ne crois pas que l'humanité entre dans une ère de grandes épidémies. C'est même le contraire. Les hommes ont fait face à bien plus d'épidémies par le passé. Au XIX^e siècle, par exemple, la situation était bien pire qu'aujourd'hui. Nous avons simplement oublié que le danger était sous nos yeux et que les mutations de pathogènes responsables de ces épidémies sont le résultat de processus naturels.

« Quand on installe un système de surveillance, il ne faut pas penser au gouvernement actuellement en place, mais à celui qui nous effraie le plus de voir un jour au pouvoir. »

Pour s'en protéger, doit-on remettre en question l'exploitation animale ?

Si l'épidémie due au Covid-19 provient d'animaux sauvages – chauve-souris ou pangolin –, la plupart des épidémies proviennent d'animaux domestiques ou d'élevage comme les poulets, les chiens, les vaches ou certains oiseaux. Je crois que nous devons abandonner l'élevage intensif, soit en adoptant des régimes végétariens, soit en développant une culture de la viande via les nouvelles technologies. Nous voulons manger des steaks ? Alors cultivons la viande à partir de cellules plutôt que nous lancer dans l'élevage de bovins. Ainsi, nous ferions chuter la fréquence de ces épidémies.

Cultiver de la viande coûte bien plus cher que d'élever une vache ou un poulet...

Pour le moment. Mais avec des investissements conséquents, d'ici cinq ou dix ans – et pas dans cinquante ans –, nous pourrions avoir une production de masse tout à fait bon marché. Et cette viande pourrait avoir une meilleure qualité nutritionnelle que celle que nous mangeons aujourd'hui. Il y aurait un contrôle exact de la teneur en gras, en protéines, et, bien sûr, cela se ferait sans recours aux antibiotiques.

Ces crises et ces changements à venir marquent-ils un point d'arrêt dans

l'expansion d'Homo sapiens en tant qu'espèce dominante ?

Non. Comme je le disais, Homo sapiens a traversé des épidémies bien plus graves et il a continué à étendre son emprise sur la planète. Ce type de crises va au contraire renforcer la coopération entre les hommes. Et on ne reviendra pas en arrière. Internet et la mondialisation sont là. Nous devons simplement comprendre les inconvénients et les avantages d'un monde globalisé afin de pouvoir affronter les problèmes majeurs.

Mais cette crise met tout de même en évidence les faiblesses biologiques d'Homo sapiens. Faut-il y voir une fenêtre pour le développement des robots ?

Tout à fait. Les robots implantés dans des usines ou des hôpitaux ne sont pas sujets aux épidémies. Mais là encore, attention. Cette crise pourrait bien accélérer le remplacement de nombreux emplois par les robots et les ordinateurs et, ce, beaucoup plus rapidement que prévu. Il y avait déjà une grande marge d'automatisation de l'économie avant l'épidémie, le phénomène ne va faire que s'accélérer.

Dans vos livres prospectifs, vous insistez sur les dangers que représentent pour l'homme les biotechnologies et l'intelligence artificielle. Vous ne parlez pas du risque biologique, l'avez-vous sous-estimé ?

Non, car je ne crois pas que ce virus soit un danger pour l'humanité. Il peut tuer des millions de gens, mais notre espèce est bien plus forte. La véritable menace reste du côté des nouvelles technologies, qui peuvent faire tomber des millions de personnes dans une inutilité sociale. Nous devons être très prudents à ne pas transférer davantage de pouvoir aux algorithmes, qui ne nous tueraient probablement pas, mais qui pourraient détruire nos libertés.

Quels enseignements l'humanité peut-elle tirer de cette crise afin d'affronter au mieux la prochaine, celle du changement climatique ?

Aucun pays ne pourra lutter seul contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. La solution est, une fois de plus, la coopération internationale. Et j'espère qu'après cette crise, nous considérerons bien plus sérieusement les avertissements des scientifiques en la matière. ■



Les Francfolies travaillent à une version numérique comme l'a fait le Printemps de Bourges Crédit Mutuel avec le Printemps imaginaire.
Photo Xavier Leoty/AFP

Martine Robert
@martiRD

Aurait-on pu imaginer Bourges sans Printemps, Belfort sans Eurockéennes, Vienne sans Jazz, La Rochelle sans Francos, Orange sans Chorégies, Montpellier sans danse, Avignon sans théâtre, Aix sans opéra... ? Malgré une économie fragile, l'engouement pour ces festivals semblait inaltérable. Même les aléas météo ne semblaient pas freiner les ardeurs : nombre d'événements affichaient complet, certains avant même l'annonce de l'affiche. Pourtant, l'impensable s'est produit : avec la déflagration de la pandémie, c'est un parcours du combattant qui attend les organisateurs des 2.640 festivals musicaux organisés chaque année entre avril et août – et même 4.000 si l'on y ajoute la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue, la photo...

Première embûche : l'absence de cadrage clair des politiques qui plonge les organisateurs dans un flou juridique. Ceux-ci ont attendu, les uns après les autres, le décret gouvernemental ou l'arrêté préfectoral interdisant leur rassemblement, pour en prononcer l'annulation ou le report. Ce cas de force majeure leur permet de rompre les contrats sans pénalité et de récupérer les acomptes versés aux artistes, techniciens ou fournisseurs. Mais plusieurs ont été pris de court : alors que le président de la République décidait le 13 avril d'interdire les regroupements importants jusqu'à mi-juillet, les Vieilles Charrues devaient s'ouvrir le... 16 juillet. Avec en vedette Céline Dion, qui de toute façon n'aurait pu venir, les vols internationaux étant suspendus ; mais pas question pour les agents de l'artiste de dégainer les premiers dans ce jeu de poker menteur...

Annulations sans filet

Jérôme Tréhorel, le directeur de cet événement associatif non subventionné, a préféré quitter la partie avant d'engager « l'artillerie lourde » et le montage de ses cinq scènes. « Nous avons déjà 7 millions de pertes sur les bras, dont 5 d'avances sur le cachet des artistes, 1,5 de frais de fonctionnement et 500.000 euros de contrats de prestations », explique-t-il. Le 23 avril, Jazz in Marciac décidait à son tour une annulation sans filet, malgré les 250.000 fans espérés. « On a différé au maximum, mais la décision de l'Etat n'arrivant pas, chaque jour générait son lot de dépenses et d'impossibilités : suspension des tournées et des vols, pandémie aux Etats-Unis, qui sont un gros pourvoyeur d'artistes, conditions sanitaires et de sécurité ingérables... Comment envisager, le 24 juillet, l'accueil du public sous un chapiteau de 10.000 places ? Pour ne pas désespérer la population, l'Etat n'a pas voulu prendre ses responsabilités plus tôt, comme d'autres pays. Mais cela met en difficulté, voire en péril, des structures associatives comme les nôtres », déplore son fondateur, Jean-Louis Guilhau-

mon, par ailleurs maire de Marciac. Même pour les Siestes électroniques, festival plus modeste et gratuit à Toulouse, « la situation devient tubuesque », selon son fondateur, Samuel Aubert. « A ce jour, rien n'empêche officiellement notre manifestation de se dérouler fin juin : depuis le décret interdisant les rassemblements de plus de 10 personnes jusqu'au 11 mai, aucun autre n'a été publié par le gouvernement malgré les annonces du président de la République et du Premier ministre ! Et la cellule festival mise en place par le ministère de la Culture ne nous répond pas. Aucun arrêté municipal n'a été pris non plus », se désespère-t-il.

Eviter l'effet domino

Pour les événements qui ont obtenu à temps le précieux sésame gouvernemental ou préfectoral, tout n'est pas réglé pour autant. Ce papier ne permet pas de réclamer une compensation du chiffre d'affaires perdu ou une couverture des charges fixes. Il faut avoir souscrit une assurance pandémie. Sauf que les rares festivals pouvant se la payer comme le Hellfest (175.000 euros de prime), se voient opposer une fin de non-recevoir. « Aucun assureur n'a encore reconnu le Covid-19 comme entrant dans les risques couverts », constate Christophe Sabot, le patron d'Olympia Production, qui coiffe les festivals de Vivendi.

Si le français Vivendi a les reins suffisamment solides pour garantir les éditions 2021 de leurs festivals comme les géants américains Live Nation (Lollapalooza, Main Square) et AEG (Rock en Seine), les événements indépendants sont très inquiets. C'est le cas des Papillons de nuit, qui devaient fêter en mai leurs 20 ans devant 75.000 festivaliers dans un village de la Manche : déjà fragilisés par un trou de 350.000 euros enregistré en 2018 après une fréquentation insuffisante, par la flambée des cachets et la hausse des coûts de sécurité, leur report en 2021 n'est envisageable que grâce au volontarisme de ses centaines de bénévoles.

Pour trouver des soutiens, les festivals mettent en avant leur proximité avec les territoires. « Pour les Déferlantes, on mise vraiment sur l'identité catalane, pour Garorock sur celle du Sud-Ouest et pour Brive Festival sur son ancrage corrézien », rappelle Chris-

tophe Sabot. Et ils insistent sur leur impact : les 162.000 fans de Garorock génèrent de 7 à 10 millions d'euros pour l'économie locale, et le camping du festival contient 28.000 places, soit plus que le nombre d'habitants de la commune de Marmande, où il est implanté (26.000) !

Jérôme Tréhorel invoque, lui, les 18 millions de retombées pour Carhaix et la Bretagne rurale afin de convaincre élus, artistes, producteurs, festivaliers de ne pas laisser sombrer les Vieilles Charrues. Au total, les 2.640 festivals musicaux annulés entre avril et août totalisent 18 millions d'entrées. Ils vont occasionner un manque à gagner compris entre 1,75 et 3,8 milliards d'euros, selon Emmanuel Négrier, chercheur à l'université de Montpellier et expert du sujet. En extrapolant aux 4.000 événements culturels de tous types (danse, théâtre, cirque...), la perte oscillerait entre 2,3 et 5,8 milliards...

« Aux collectivités qui nous subventionnent, aux partenaires privés nous expliquons nos problèmes de trésorerie et travaillons ensemble sur le futur. Avec nos fournisseurs en son, lumière, vidéo, bar, restauration, aussi touchés que nous, on discute des possibilités de reports en leur garantissant une collaboration l'an prochain », résume Christophe Sabot. Tous cherchent à se serrer les coudes pour éviter l'effet domino. « Il y a une solidarité de la filière qu'il s'agit de sauver », témoignait récemment le directeur des Eurockéennes, Jean-Paul Roland, lors d'une conférence entre professionnels confinés menée par l'Irma, centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles.

La bataille de la billetterie

Un argument auquel est sensible l'un des plus gros sponsors de la musique, le Crédit Mutuel, qui octroie 3,5 millions d'euros par an à 90 festivals de toutes tailles. « L'annulation ne rend pas caducs nos partenariats, toujours de long terme. Au cas par cas, nous regardons la situation des festivals avec l'objectif de les aider à traverser cette période difficile pour rebondir l'an prochain », confirme Daniel Baal, directeur général de Crédit Mutuel Alliance fédérale.

Autre défi complexe : persuader les fans de garder leurs billets pour la prochaine édition. « Dès février, on a commencé à regarder

avec les producteurs, les agents d'artistes français et étrangers quels reports étaient possibles. Nous sommes déjà assurés de maintenir 40 à 50 % de la programmation de nos festivals sur 2021 et on cherche quels autres artistes pourraient venir, afin d'en informer les spectateurs mais aussi les partenaires et mécènes », précise Christophe Sabot.

Car la question du remboursement est susceptible de provoquer une secousse systémique. Les distributeurs, comme France Billet ou Ticketmaster, ont l'habitude de rétroceder des avances sur les billets aux festivals, qui eux-mêmes versent des acomptes à leurs prestataires. « Or, aujourd'hui, nous avons du mal à récupérer ces sommes, ces acteurs ayant de gros problèmes de trésorerie. Les flux sont paralysés, et ce, alors que plus aucun spectacle de la rentrée ne se vend » souligne Arnaud Averseng,

Pour entretenir les liens avec la communauté, les festivals investissent la Toile.

En juillet, Avignon proposera un programme audiovisuel et numérique, « en rêvant du Festival ».

président de France Billet, devant également gérer ses équipes en sous-effectifs. Lui se dit obligé d'attendre pour rembourser le consommateur, mais ses retards ne sont pas du goût de nombreux producteurs et la tension monte... Selon Gérard Pont, cofondateur de Morgane Production, propriétaire du de Bourges et des Francfolies, « le secteur travaille à donner au festivalier trois choix : remboursement, report pour un autre événement, ou don ». Et pour entretenir les liens avec leur communauté, les festivals investissent la Toile : le Printemps imaginaire s'est ainsi tenu aux dates initiales de l'événement berrichon, avec artistes émergents, recettes du terroir, leçon de massage par la kiné des musiciens... « Il s'agit de mettre en valeur l'énergie déployée pendant un an, de renvoyer l'ascenseur à nos partenaires

en faisant parler du festival, mais surtout de remonter le moral, au plus bas, de nos équipes », précise Gérard Pont.

Pas question de rester muet non plus pour Avignon, qui propose en juillet un programme audiovisuel et numérique « en rêvant du Festival », à l'automne une « Semaine d'art » et, jusqu'en décembre, des actions éducatives. De quoi amener les partenaires publics et privés, tel le Crédit Coopératif, à maintenir leurs aides. Et ainsi protéger ou indemniser 400 salariés permanents, intermittents et saisonniers, recrutés à 70 % dans le bassin d'emploi et verser les apports en coproduction des créations 2020, qui pourront être présentées ailleurs. Une façon également de se réinventer pour la suite. « Un festival construit des énergies collectives, des villes éphémères, qui ont été balayées par ce tsunami. Demain, quelle forme de concert pourrions-nous imaginer, alors que nous œuvrons au rapprochement social, que nos festivaliers souhaitent être serrés ? C'est une vaste réflexion qui s'appelle « l'Après » ! », s'inquiète Jean-Paul Roland, directeur des Eurockéennes.

« On étudie déjà les scénarios pour 2021, qui marquera une évolution des festivals, en ouvrant le champ des contenus, en resserrant les liens avec les associations culturelles et sportives, en renforçant notre responsabilité sociétale, en donnant encore plus de sens à nos événements », promet Christophe Sabot, déterminé à poursuivre son plan de développement à trois ans dans lequel devait s'inscrire le nouveau Felyn, créé avec l'Olympique Lyonnais. Le coronavirus pourrait lui permettre de belles prises...

« Les festivals ont une dimension de vie sociale dont on perçoit l'importance dans le manque. Si on laisse opérer une logique darwinienne, il y aura des disparitions au profit de plus gros. Dans tous les cas, c'est une atteinte mortelle pour la création cette saison », regrette Emmanuel Négrier. D'autant que certains festivals sont aussi d'importants tremplins et marchés où les artistes jouent leur année, comme le Printemps de Bourges ou le Festival off d'Avignon.

Lire nos informations
Pages 21-22

Les festivals, un modèle à réinventer

CULTURE // Indécisions politiques, flous juridiques, assureurs intraitables, fans pressés de se faire rembourser... Les organisateurs de festivals jouent leur survie. A l'horizon, de possibles concentrations, une refonte du modèle et une création amputée.



« Tous masqués » par Fagostudio pour « Les Echos »



L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

L'Etat-Père Noël

La France vit dans un rêve alors que nous sommes en plein cauchemar. Un cauchemar sanitaire mais aussi économique. Généreux avec de l'argent qu'il n'a pas et qu'il ne peut qu'emprunter, Emmanuel Macron promettait mi-mars qu'« aucune entreprise ne sera livrée au risque de la faillite ». Et mercredi, le président a lancé une bouée de sauvetage à plus de 1 milliard à une industrie culturelle qui se noie en garantissant, entre autres mesures, que les revenus des intermittents du spectacle seraient garantis jusqu'à la fin de l'été 2021. Au pays de l'exception culturelle, nos artistes, nos festivals ou nos salles de spectacles, qui ne sont pas responsables de cette crise, méritent d'être sauvés. Mais demain, au pays de la gastronomie et de la bistronomie, ne faudra-t-il pas aussi secourir quoi qu'il en coûte tous nos restaurants étoilés comme nos cafés qui font le charme de la France ? Et notre pays, champion du tourisme, ne devra-t-il pas faire un effort pour défendre ce secteur stratégique... L'agriculture, l'automobile, l'aéronautique demanderont eux aussi leur plan Marshall ! Et tous auront individuellement

raison de faire valoir que la crise actuelle est terrible et qu'elle risque de provoquer des dommages considérables.

Les Français que les sondages disent souvent très pessimistes, ne font-ils pas au contraire aujourd'hui preuve d'excès de confiance ? Croire que la puissance publique pourra sauver tous les secteurs de notre économie serait faire preuve d'une grande naïveté. L'Etat et notre système très redistributif peuvent limiter la casse et nous permettre d'encaisser temporairement le choc mais nous avons passé l'âge de croire à un Etat-Père Noël. La réalité économique va nous rattraper et ne nous fera pas de cadeau.

Les Français doivent sortir du déni. A l'heure où dans bien des pays les entreprises lancent



Par David Barroux

Pour sauver l'industrie culturelle, l'Etat vole au secours des intermittents du spectacle.

de vastes plans sociaux, il faut admettre que tout comme le coronavirus ne s'est pas arrêté à nos frontières, nous allons collectivement payer le prix de la récession qui est déjà là. Quand Airbnb annonce qu'il va licencier un quart de ses salariés, la foudre n'épargnera pas la France, l'un de ses principaux marchés. Quand British Airways, SAS ou Lufthansa se séparent de milliers de pilotes et d'hôtesse, ceux d'Air France doivent sortir de l'illusion que les milliards de l'Etat les sauveront tous. Plutôt que d'entretenir de faux espoirs, la puissance publique doit tenir un discours de vérité. Elle va devoir fixer des priorités et faire comprendre à ceux qu'elle aide plus que d'autres que les plans de sauvetage doivent aussi s'accompagner de remises en cause. Il faudra assumer de nouveaux départs, pas de simple retour à la case départ.

Lire nos informations Pages 20 et 21

DERNIÈRE HEURE

Télétravail : un guide des bonnes pratiques va être publié

TRAVAIL - Le ministère du Travail devrait publier un guide des bonnes pratiques sur le télétravail à la fin de cette semaine, a-t-il indiqué mercredi, confirmant une information de syndicats, qui préféreraient garder la main sur ce sujet et négocier un accord interprofessionnel. « La ministre du Travail se propose de faire un guide pratique sur le télétravail, s'appuyant sur les textes existants, notamment les dispositions de l'accord de 2005 », a indiqué Yves Veyrier, le secrétaire général de Force ouvrière.

Nouvel incendie d'une antenne-relais, dans la Drôme

VIOLENCE - Une enquête de gendarmerie a été ouverte mercredi dans la Drôme après l'incendie d'une antenne de téléphonie mobile. De nombreux relais de téléphonie mobile ont été pris pour cible ces dernières semaines en France, notamment en Isère, dans le Gard, le Jura, le Loiret, le Pas-de-Calais ou les Côtes-d'Armor. Selon « Le Parisien », le Service central du renseignement territorial en a recensé plus d'une vingtaine depuis la fin mars et y voit la main de groupuscules d'ultra-gauche.

Venezuela : deux Américains à rapatrier

COMLOT - Les Etats-Unis vont « utiliser tous les moyens à leur disposition pour tenter de rapatrier » les deux Américains arrêtés au Venezuela et accusés de tentative d'« invasion » du pays par le régime de Nicolás Maduro, a déclaré mercredi le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo. « Il n'y a aucune implication directe du gouvernement américain dans cette opération », a de nouveau affirmé le secrétaire d'Etat. Quinze personnes ont été arrêtées en tout par Caracas.

Congo Kinshasa : les droits de l'homme bafoués selon l'ONU

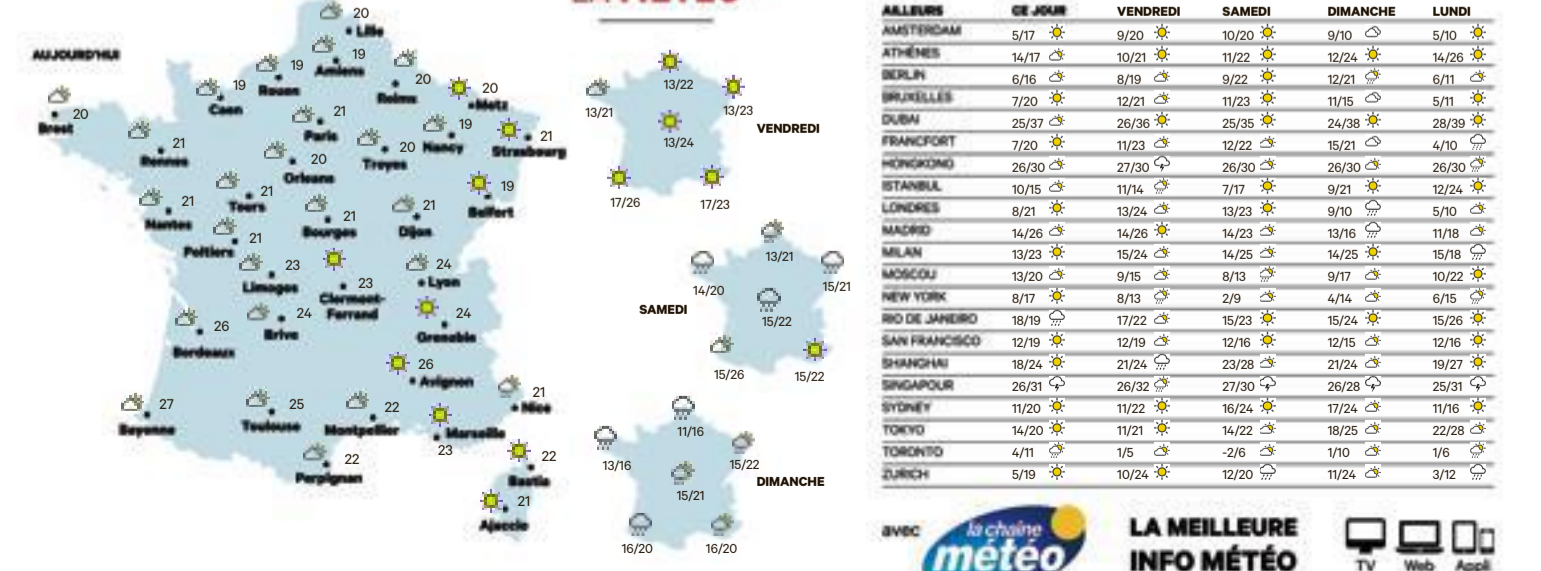
AFRIQUE - L'ONU a recensé près de 700 violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo en mars, commises par les agents de l'Etat et des groupes armés, selon un rapport publié mercredi à Kinshasa. « Les agents de l'Etat sont responsables de 289 violations » et les groupes armés « de 392 », selon le rapport. « Nous sommes favorables à ce que les auteurs de ces violations rendent compte devant les juridictions compétentes », a déclaré le ministre congolais des Droits humains, André Lite.

LA PHOTO DU JOUR



TRANSPORT Les collectivités franciliennes ne traînent plus les pieds pour développer la pratique du vélo. Soucieuses d'éviter un engorgement des transports publics ou des bouchons automobiles monstres dès le lundi 11 mai, elles ont entamé un sprint pour créer des pistes cyclables de fortune, baptisées « coronapistes ». A Saint-Mandé (photo), comme dans tout le Val-de-Marne, c'est par exemple une quarantaine de kilomètres qui vont être installés, souvent sur la voirie réservée en temps normal à la voiture. A Paris, la maire, Anne Hidalgo, a promis 50 kilomètres de voies réservées aux vélos supplémentaires. Photo Samuel Boivin/NurPhoto/AFP

LA MÉTÉO



RETROUVEZ
L'ÉDITO ÉCONOMIQUE
DE **FRANÇOIS VIDAL**
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos
— SUR —

RADIO CLASSIQUE

Et votre journée devient plus belle.

avec la chaîne **météo** LA MEILLEURE INFO MÉTÉO TV Web Appli

Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
4.433,38 points
-1,1097 %

DOW JONES
23.778,7 points
-0,4371 %

EURO/DOLLAR
1,0815 \$
-4,1903 %

ONCE D'OR
1.691,5 \$
-0,4737 %

PÉTROLE (BRENT)
29,08 \$
-9,0682 %

Jeudi 7, vendredi 8
et samedi 9 mai 2020
www.lesechos.fr

DEEVISES | EUR/GBP 0,8751 | EUR/JPY 1,1457 | EUR/CHF 1,0529 | GBP/USD 1,2356 | USD/JPY 1,0608 | USD/CHF 0,9743 TAUX | EONIA -0,458 | LIFFE EURIBOR 3 MOIS -0,297 | OAT 10 ANS -0,0688 | T-BONDS 10 ANS 0,6723

PSA fait du télétravail la règle, pas l'exception

AUTOMOBILE

Lionel Steinmann
[@lionelsteinmann](https://twitter.com/lionelsteinmann)

PSA veut profiter de la crise de coronavirus pour basculer définitivement dans une organisation où le télétravail devient la règle, et la présence au bureau l'exception. Xavier Chereau, le directeur des ressources humaines et de la transformation du groupe, a annoncé mercredi, lors d'un direct sur LinkedIn, la décision du constructeur de « renforcer le travail à distance, et d'en faire la référence pour les activités non reliées directement à la production », dans une démarche qui débutera dès le 11 mai.

Dans ce domaine, le constructeur ne part pas de zéro : le télétravail concernait déjà près de 18.000 salariés l'an dernier, régulièrement ou ponctuellement. A Rueil-Malmaison, en région parisienne, les 700 collaborateurs du siège sont d'ailleurs organisés en « flex-office » : lorsqu'ils sont présents, ils n'ont pas de bureau attribué. On pouvait croiser des cadres dirigeants installés dans un bureau anonyme, sans cloison.

Nombreux avantages

Avec la crise sanitaire et le confinement, l'entreprise, comme bien d'autres, a dû généraliser le travail hors les murs – ce qui a nécessité au passage de doubler les capacités informatiques pour porter de 18.000 à 38.000 le potentiel de connexions simultanées. Et durant les deux mois qui viennent de s'écouler, ce fonctionnement a offert de nombreux avantages, estime le groupe : agilité, efficacité accrue des collaborateurs, réduction des temps de transport pour ces derniers, empreinte carbone en baisse...

PSA entend donc pérenniser cette organisation, avec comme objectif une présence sur site ramenée à « une journée à une journée et demie par semaine en moyenne », indique le DRH. La bascule devrait se faire par



Le groupe entend pérenniser le travail à distance, avec comme objectif une présence sur site ramenée à « une journée à une journée et demie par semaine en moyenne », selon la DRH. Photo Romuald Meigneux/Sipa

étapes, avec une première phase dès le 11 mai. A cette date, la priorité restera donnée au télétravail, et « les projets de regroupement d'activités pourront être accélérés », indique un communiqué du groupe. Selon nos informations, le siège de Rueil va être fermé de manière anticipée (c'était prévu pour septembre). Les collaborateurs concernés resteront en télétravail et iront en cas de besoin sur les sites de Poissy et Vélizy.

Dans la foulée, la réflexion sera lancée avec les syndicats sur les modalités de la nouvelle organisation, la redéfinition de

règles de travail, les besoins supplémentaires en outils numériques et « la définition des nouveaux espaces de travail » : le passage au « flex office » sera sans doute généralisé, avec à la clé des économies conséquentes en termes de loyer. Après avoir réduit l'empreinte foncière de ses usines, Carlos Tavares, le patron de la Maison Peugeot, a entrepris depuis de réduire le nombre de mètres carrés des bureaux.

Les sites de Poissy, Vélizy, Carrières et Sochaux devraient être aménagés et prêts à fonctionner avec cette nouvelle organisation

dès la rentrée. PSA compte déployer cette approche partout dans le monde.

Face au volontarisme de la direction, les syndicats sont prudents. « Il ne faut pas aller trop vite », prévient Anh-Quan Nguyen, délégué syndical central de la CFE-CGC. Il faudra redéfinir toutes nos règles du télétravail, et s'assurer que le bien-être des salariés est préservé durablement. » Même tonalité chez son collègue Franck Don, de la CFTC : « Nous ne sommes pas contre ce projet, mais il faudra en examiner tous les effets collatéraux » sur l'emploi dans les fonctions support. ■

Le roi du matelas s'insurge contre le refus d'un prêt garanti par l'Etat

BIENS DE CONSOMMATION

Dominique Chapuis
dchapuis@lesechos.fr

« C'est incompréhensible. Après trois ans de travail et beaucoup d'argent investi, nous avons réussi à réorganiser le groupe pour en faire une entreprise viable sur le marché. Aujourd'hui, tout est remis en cause ». Charles-Henri Déon, le président d'Adova, propriétaire des matelas Simmons, Treca et des canapés Diva et Steiner, ne décolère pas. Sa banque lui a refusé le prêt garanti par l'Etat (PGE) fin avril, « sans motiver sa décision », alors que l'entreprise estime valider tous les critères.

Elle est redevenue profitable, avec un Ebitda de 5 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 180 millions (+5 %). « Nous allons redémarrer nos usines le 11 mai, car nous avons des stocks de matières premières et de produits finis. Mais, si nous n'obtenons pas ce prêt, nous serons de nouveau obligés de restructurer ». Un coup dur pour l'entreprise, qui emploie près d'un millier de salariés (dont 60 % en production), avec 6 usines en France. D'autant qu'avec la cession de Dunlopillo, qui a trouvé un repreneur le 19 mars dernier à la barre du tribunal de commerce, le roi de la literie s'estimait tiré d'affaire. Dunlopillo était le foyer de perte du groupe. Le prix moyen de ses matelas, en baisse ces dernières années (entre 300 et 400 euros), ne permettait pas de rentabiliser l'activité. La marque était en plus confrontée à la concurrence des importations et des sites Internet.

Le groupe a interpellé les régions, car ses sites industriels sont de gros employeurs locaux.

Après avoir revu les procédés industriels, Adova s'est réorganisé autour de Treca, ses matelas haut de gamme vendus chez les spécialistes, et de Simmons, l'inventeur des ressorts ensachés. Les gammes ont été retravaillées. Treca, dont 45 % de ventes sont à l'export, parie sur un côté plus naturel (laine bio, laine d'Arles...), avec un positionnement luxe (de 900 à 10.000 euros). La marque Simmons, milieu de gamme, met en avant de son côté le confort et ses innovations techniques. « Nous avons travaillé avec les enseignants, comme But et Conforama, pour former leurs vendeurs, ce qui a payé », reprend le dirigeant.

Tenir jusqu'en septembre

Une mécanique brutalement bloquée par le confinement, « alors que, sur janvier et février, nous étions en avance sur le plan de marche », déplore Charles-Henri Déon. Pour payer ses fournisseurs et tenir jusqu'en septembre (l'été constitue le pic du marché, avec les déménagements), Adova a demandé un prêt équivalent à près de trois mois de chiffre d'affaires. « Je pense qu'on nous regarde comme nous étions autrefois et que les difficultés de la filière pèsent », estime le président. En difficulté, Conforama représente 20 % du chiffre d'affaires du fabricant de literie, autant que But. Après le refus, le dossier est tombé entre les mains du médiateur. Le groupe a aussi interpellé les régions, car ses sites industriels sont de gros employeurs locaux, du Grand Est à la Bretagne. ■

l'essentiel

Airbnb décide de licencier un quart de ses employés

La société de location de logement a vu son activité s'effondrer depuis le début de la pandémie. Elle doit se séparer de 1.900 personnes dans le monde pour se recentrer sur son cœur de métier. // P. 18

Les fonds d'investissement à l'affût des bonnes affaires

Après un temps de stupeur, les fonds se remettent prudemment à étudier les PME-ETI prometteuses, même si les deals bouclés étaient pour la plupart déjà engagés avant la pandémie. Avec le déconfinement, un nouvel enjeu se dessine. // P. 19

Match et sa pépite Tinder résistent au coronavirus

Lors des trois premiers mois de l'année, le leader du marché des applications et sites de rencontre a vu ses revenus augmenter. Il comptabilise un volume total de 9,9 millions d'abonnés payants à l'ensemble de son catalogue d'offres. // P. 22

La pandémie électrise les prix de l'uranium

La consommation d'électricité d'origine nucléaire reste stable. Mais les grands sites d'extraction du combustible sont fortement perturbés. Les mines de minerai radioactif ont dû adapter leur production pour protéger la santé des salariés. // P. 26

Le patron de Danone alerte sur le risque de crise sociale

AGROALIMENTAIRE

Marie-Josée Cougard
[@CougardMarie](https://twitter.com/CougardMarie)

« La crise que nous vivons est une crise sanitaire, pas une crise économique de l'offre et de la demande », a expliqué Emmanuel Faber, le PDG de Danone, devant les sénateurs. Et le « sujet sanitaire va durer », craint le dirigeant. « La vision qui consiste à penser qu'on a mis l'économie en sommeil et que lorsqu'on va réveiller le patient, tout va repartir est une vision mécanique des choses. La réalité est totalement différente », assène-t-il.

« Fabriquer une économie plus résiliente »

« Il y aura un désir humain intense de revenir au pic de 2019 en s'affranchissant de toutes les contraintes pour y parvenir. C'est justement ce qu'il ne faut pas faire. Je trouverais extrêmement dangereux que l'argent rare de l'Etat et de l'Europe serve à mettre en œuvre des mesures qui ne marcheraient de toute façon pas en raison du caractère spécifique de la crise. On aurait alors versé de l'eau sur du sable », redoute ce géant

des produits laitiers et de l'eau minérale. Quelle « bifurcation » prendre pour que cela n'arrive pas et qu'on fabrique une économie plus résiliente ? « La crise a révélé les limites du système que nous avons installé », avec notamment des incidences néfastes pour l'environnement. « Il faut une économie résiliente avec le Covid. Pas sans le Covid. Elle doit être fonctionnelle, circulaire, numérisée et bien entendu plus inclusive. Pour cela, il faut absolument traiter deux choses en même temps. Simplifier au maximum la vie des entreprises pour qui c'est une question de survie et, d'un autre côté, continuer les incitations aux grandes entreprises qui tirent l'économie ».

L'invention d'une autre économie doit passer « pour être acceptée dans nos démocraties par une compréhension de leur emploi par nos concitoyens ». La crise va « abîmer des acquis sociaux. Il va falloir faire des arbitrages sur les flexibilités dont l'économie aura besoin. La préparation des salariés passe entre autres par un programme qui enjambe le court terme pour inventer les emplois de demain, car le chômage risque d'être un sujet de fragmentation sociale terrible d'ici à deux ans », prévient-il. ■

LES ENTREPRISES CITÉES

Airbnb 18
Alibaba 14
Amazon Prime Video 21
AXA 32
B-Hive 19
Cameco 26
Coinbase 25
Crédit Agricole 23, 32
Cyrus 19
Disney + 21
Facebook 22

France Médias Monde 21
France Télévisions 22
Galaxy Digital 25
Ikea 14
Instagram 22
J.Crew 14
J.C. Penney 15
JD.com 14
Kazatomprom 26
Louis Vuitton 14
Lyft 18

Madrigall 21
Match Group 22
MTA 16
Neiman Marcus 15
Netflix 21, 26
Orano 26
Radio France 21
RATP 16
Sephora 14
Singulart 22
Solvay 32

Tesla 14
TF1 21
Thales 32
Transdev 16
Uber 18

AVIS FINANCIERS
ABN AMRO IS 17
GER 21
Tessi 15

CORONAVIRUS

Les recettes pour faire revenir les consommateurs

- Face à la pandémie de coronavirus, les comportements d'achat ont évolué dans tous les pays.
- A l'heure du déconfinement, les enseignes vont devoir rassurer les clients, leur fournir de nouveaux repères et faire mieux interagir distribution physique et vente en ligne.

DISTRIBUTION

Clotilde Briard
@ClotildeBriard

Un à un, sur tous les continents, les pays entament des déconfinements plus ou moins larges, incluant souvent des différences entre Etats ou régions. Mais si le calendrier et les règles diffèrent, le comportement des consommateurs est partout sous le feu des projecteurs.

En ligne de mire : les effets des semaines passées chez soi sur les habitudes d'achat. Et l'impact que la pandémie – avec laquelle chacun doit apprendre à vivre – va continuer à avoir sur la vie quotidienne des clients.

Contre la peur de la densité

Côté nouveaux réflexes, les Allemands ont étendu le spectre de leurs courses sur Internet et goûté en plus grand nombre à l'achat de vêtements et chaussures via un écran. Les Français se sont découvert un appétit inédit pour le drive. Tandis que les Américains se sont mis à cuisiner davantage, avec des implications sur le type de produits achetés.

L'objectif des commerçants va être de faire revenir des clients ayant développé des craintes liées aussi bien à la maladie qu'à la baisse de leurs revenus. « La peur de la densité, les préoccupations sur l'hygiène constituent des phénomènes observables dans tous les pays », constate Eric Hazan,

directeur associé senior chez McKinsey France.

Plus de drive et de click & collect

Depuis le début de la crise, le cabinet de conseil en stratégie scanne chaque semaine les consommateurs du monde entier pour mesurer l'impact du coronavirus sur eux. En Chine, si la majeure partie de la distribution a rouvert, la baisse des intentions d'achat en point de vente physique s'échelonne entre 10 et 40 %, selon les catégories de produit.

« L'e-commerce a explosé dans les pays asiatiques. A l'échelle mondiale, cette crise accélère l'évolution vers la distribution digitale. Le drive, le click & collect vont encore plus se développer. Pour les enseignes, l'enjeu va être de faire vraiment interagir les canaux online et physiques avec une expérience omnicanale enrichie », ajoute-t-il.

« Les jeunes générations se posent encore plus de questions sur leur empreinte écologique. La période a même accéléré leurs interrogations. »

ÉRIC HAZAN
Directeur associé senior chez McKinsey France

En Europe, lorsque les consommateurs sont interrogés par McKinsey sur ce qui va changer entre l'avant-coronavirus et le moment où la pandémie s'atténuera, les évolutions sont nettes. Les gagnants seront la vente en ligne des produits non alimentaires, devant les achats alimentaires en point de vente.

Moins d'appétit pour les centres commerciaux

Les plus touchés par les modifications de comportement seront les centres commerciaux, avec 30 % de personnes prévoyant d'y aller moins, contre seulement 13 % imaginant s'y rendre plus. Dans une moindre mesure, les Européens prévoient de fréquenter moins souvent les magasins non alimentaires. Mais, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, l'approche du déconfinement fait dire à davantage de consommateurs qu'ils vont diminuer leur présence dans ce type de boutiques.

Partout, donc, les repères que donneront les entreprises vont être vitaux pour faire franchir le seuil des boutiques et inciter à l'achat. « Dans le contexte actuel, les grandes marques ont un vrai pouvoir de réassurance », estime Eric Hazan.

Autre sujet de réflexion : l'assortiment des produits et l'adaptation à une demande qui a évolué. « Le recentrage vers les produits essentiels, constaté durant le confinement, va-t-il perdurer ? » s'interroge le directeur associé senior.

Dans les pays commençant tout juste leur déconfinement, de

l'Europe aux Etats-Unis, la hausse des dépenses alimentaires reste en tout cas d'actualité. Alors que les Chinois prévoient de réduire ces courses, tout en augmentant la vente à emporter de repas et la livraison. Même dichotomie pour la mode. En Asie, elle intéresse à nouveau tandis qu'ailleurs, l'envie de s'offrir une petite robe ou une nouvelle chemise continue à être en retrait de 50 à 60 % par rapport à d'habitude.

Ne pas négliger le développement durable

La crainte de l'avenir va de toute façon générer de nouveaux équilibres. Forrester évalue, de son côté, à 20 % à travers le monde la réduction en 2020 des ventes hors ligne et hors alimentaire. Par rapport à 2019, il table aussi, au global, sur une baisse de 9,1 % des ventes au détail aux Etats-Unis, de 10,4 % en Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni.

Mais attention, si de nouveaux comportements apparaissent, si le jetable a de nouveau, avec les masques, pignon sur rue, les entreprises n'ont pas intérêt pour autant à oublier les mouvements qui étaient en cours. Les attentes en matière de responsabilité sociale des entreprises n'ont jamais été aussi fortes. « Les jeunes générations se posent encore plus de questions sur leur empreinte écologique. La période que nous traversons a même accéléré leurs interrogations », avertit Eric Hazan. Le développement durable tout comme le local resteront un important facteur de choix. ■

En Chine, la vente en ligne devient incontournable pour les boutiques

Les magasins ont rouvert en Chine mais les clients, encore anxieux, se font encore attendre. Le coronavirus a surtout donné un formidable accélérateur à la transformation numérique du commerce physique.

Frederic Schaeffer
@fr_schaeffer
—Correspondant à Pékin

Les congés du 1^{er} Mai ne lui ont pas redonné le moral. Au premier étage de la galerie marchande du Topwin Center, à Pékin, M. Wang attend toujours les clients dans sa boutique de lunettes de soleil. « Normalement, c'est la haute saison pour mon activité. Mais, cette année, c'est la catastrophe. J'ai beau faire des promotions, les clients ne reviennent pas », explique-t-il, désespéré.

La vie n'était déjà pas simple pour les boutiques et les centres commerciaux chinois. Au cours des trois dernières années, ces derniers ont vu leurs revenus décliner et leur part de marché sans cesse grignotée par les mastodontes d'e-commerce Alibaba et JD.com. L'épidé-

mie de coronavirus a été un nouveau séisme.

Trois mois après les révélations du régime communiste sur le Covid-19 et la mise sous cloche de Wuhan, le secteur est toujours en souffrance. Si les ordres de fermeture de magasins ont été levés, des boutiques ont mis la clé sous la porte et celles qui ont rouvert enregistrent une baisse de leurs ventes.

La hantise de la rechute

Les ventes de détail en Chine ont encore chuté de 15,8 % en mars sur un an, après un plongeon de 20,5 % en janvier-février. Mi-avril, 77 % des détaillants interrogés par l'Association chinoise du commerce pour les marchandises générales faisaient état d'un trafic dans leur magasin à peine supérieur à 50 % des niveaux antérieurs. La semaine d'avant, seuls 61 % des détaillants faisaient le même constat. La situation s'améliore mais la reprise est encore loin d'être totale. Dans la même enquête, la moitié des répondants estiment que leurs ventes se situent entre 60 et 70 % du niveau de celles de 2019.

« L'ombre d'une deuxième vague potentielle d'infections hante tou-

jours leurs détaillants en Chine, observe Asa Mazar-Freedman, analyste chez Gartner, dans une note récente. Confrontés à des clients anxieux, certains détaillants se sont efforcés de faire connaître les efforts » de prévention. Le marchand de produits électroniques Gome a publié des images d'employés en combinaison de protection désinfectant un magasin de 10.000 mètres carrés. Sephora a publié une vidéo sur son compte WeChat rappelant les nombreuses mesures de sécurité prises dans sa chaîne de magasins.

La moitié des détaillants estiment que leurs ventes se situent entre 60 à 70 % du niveau de celles de 2019.

Mais l'épidémie a surtout donné un formidable accélérateur à la transformation numérique du commerce physique. « C'était déjà une tendance lourde en Chine mais le coronavirus a véritablement accéléré

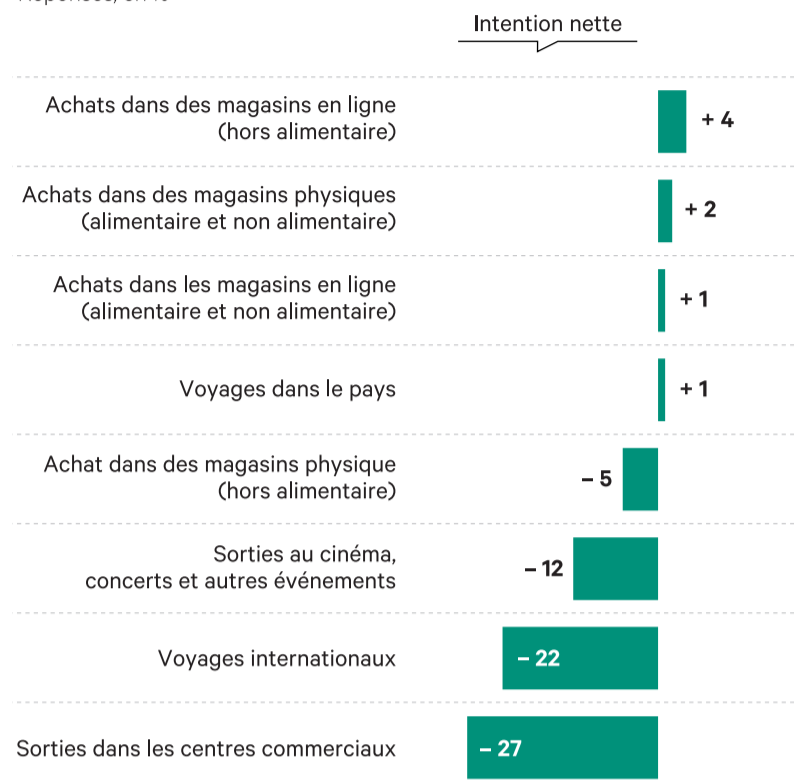
la digitalisation des marques et leur mouvement vers l'e-commerce, observe Alexis Bonhomme, vice-président Chine et Asie chez Farfetch. Le digital n'est plus un besoin en Chine, c'est une nécessité et cela doit être traité comme tel. Pour les marques, être présent via une boutique en propre sur WeChat ou via les plateformes d'e-commerce est aussi le moyen de toucher les 150 millions de touristes chinois qui ne voyagent plus à l'étranger. »

M. Wang sceptique

Fruit de décisions prises avant le coronavirus, Tesla et Ikea ont récemment annoncé l'ouverture de boutiques virtuelles sur T-mall, plateforme d'Alibaba. Louis Vuitton a réalisé son premier « livestream » sur la plateforme d'e-commerce social Xiaohongshu (« Petit Livre rouge »), recueillant plus des 152.000 vues, rapporte le site spécialisé Jing Daily.

Le secteur chinois de la vente de détail en ligne est revenu à la normale en mars, a récemment affirmé le ministère du Commerce. Dans sa boutique de lunettes de soleil, M. Wang ne peut pas en dire autant. ■

Les intentions de comportement des Européens après le « Une fois que la situation du coronavirus (COVID-19) se sera calmée, laquelle Réponses, en %



* LES ÉCHOS / SOURCE : SOURCE : ENQUÊTE MCKINSEY

En Espagne, les petits commerces ouvrent sur rendez-vous

La reprise d'activité commencera à partir du 11 mai pour les petits établissements. Les grandes surfaces et centres commerciaux devront attendre jusqu'au 25 mai.

Cécile Thibaud
@CecileThibaud
—Correspondante à Madrid

Ouvrir, oui, mais graduellement. Les commerçants espagnols se préparent à une réouverture très prudente. Alors que le pays a été l'un des plus touchés par le Covid-19, le gouvernement essaie à tout prix d'éviter que le déconfinement ne débouche sur une deuxième vague de contagion. Il a tracé une stratégie échelonnée de reprise de l'activité, en fonction de la taille des établissements.

Ceux dont la surface n'excède pas 400 mètres carrés seront les premiers à redémarrer, à partir du 11 mai prochain, à condition de réduire à un tiers la présence en magasin et d'avoir mis en place des dispositifs de protection, de mise à distance et de désinfection. L'affluence pourra monter à 50 % dans les quinze jours suivants, si la situation sanitaire le permet.

Galop d'essai

Le galop d'essai a démarré dès cette semaine pour les petits commerces. Ils sont autorisés à recevoir les clients, mais uniquement sur rendez-vous. Si cette formule est connue pour les coiffeurs, barbiers ou centres d'esthétique, elle a aussi commencé à fonctionner pour le reste des commerces de centre-ville – comme les librairies, les papeteries, les cordonneries et tout spécialement les quincailleries. Ces dernières sont d'autant plus sollicitées que les grandes surfaces de bricolage n'ouvriront pas avant le 25 mai prochain, tout comme les centres commerciaux ou l'emblématique chaîne de grands magasins El Corte Inglés.

Ce délai supplémentaire imposé aux gros établissements suscite les protestations de l'association patronale du secteur de la grande distribution, Anged, qui interroge les critères du gouvernement. « Nous ne comprenons pas pourquoi on pénaliserait les grands établissements au nom de la sécu-

rité, alors qu'ils sont prêts », expose David Gracia, le porte-parole de l'association patronale. D'autant que « ceux qui ont des sections alimentation ont largement fait leurs preuves ces dernières semaines, en assurant la continuité des services essentiels et en mettant en place en temps record des protocoles d'hygiène et de sécurité ».

Frais plus lourds que les recettes

Du côté des petits commerçants, la question est de savoir s'il est rentable d'ouvrir en limitant autant la présence des clients. De fait, peu d'entre eux se sont risqués à lever le rideau de fer cette semaine. « Les frais vont être plus lourds que les recettes », prévient Eduardo Zamácola, le président de l'association de commerce textile Aco-text, qui reproche au gouvernement le manque de consultation.

« La plupart des établissements avaient anticipé et préparé des écrans de protection, des marquages au sol, la mise en quarantaine des vêtements touchés ou essayés par les clients et des machines à ozone », explique le consultant Jaime Martínez, chez Retail 360. Nul doute, selon lui, que le petit commerce va souffrir, car il a besoin de trafic et de proximité, « mais l'important pour l'instant est moins la rentabilité immédiate que la reprise de contact et la mise en confiance du client ».

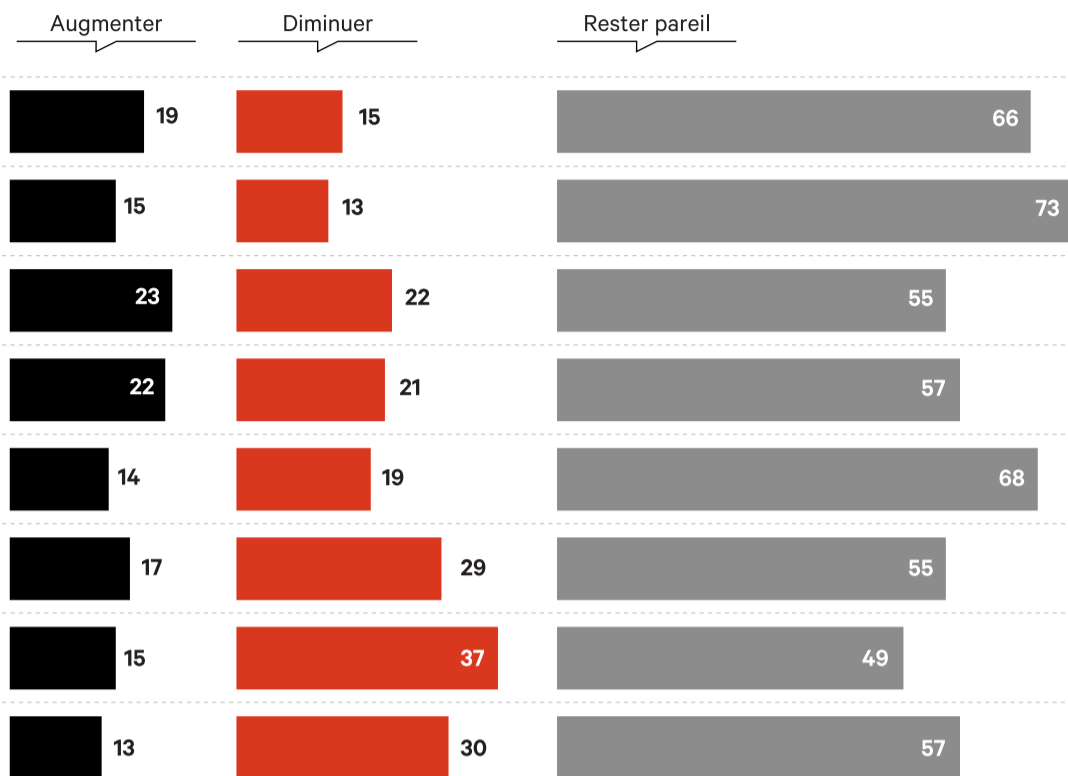
Pour les associations patronales, cette remise en marche ne sera viable que si elle s'accompagne de mécanismes de soutien au petit commerce. Reste à savoir s'ils viendront du gouvernement central ou des régions. ■

« L'important, pour l'instant, est moins la rentabilité immédiate que la reprise de contact et la mise en confiance du client. »

JAIME MARTINEZ
Consultant chez Retail 360

confinement

des actions suivantes ferez-vous plus ou moins par rapport à avant le coronavirus (pré-COVID-19) ?



MENÉE DU 16 AU 19 AVRIL AUPRÈS DE 5.623 PERSONNES DANS 6 PAYS EUROPÉENS (FRANCE, ALLEMAGNE, ITALIE, ESPAGNE, ROYAUME-UNI, PORTUGAL)

La pandémie va transformer les magasins américains

Alors que certaines enseignes sont en faillite, les experts s'attendent à de nombreuses fermetures de magasins et à des réductions de personnel importantes. L'expérience client devra être repensée et les ventes en ligne vont prendre encore plus de place.

Nicolas Rauline
@nrauline
— Bureau de New York

Ce n'est sans doute que le début d'une longue série. Le vendeur de vêtements J.Crew s'est placé cette semaine sous le régime américain des faillites. Criblé de dettes, incapable de s'adapter aux évolutions des consommateurs et à la concurrence, l'enseigne était déjà en difficulté avant la pandémie et la fermeture forcée de tous les commerces non essentiels.

« Si nous ne trouvons pas d'accord avec les bailleurs, nos créanciers rejettent sans doute certains baux trop lourds et fermeront les boutiques qui y sont rattachées », a prévenu le patron de J.Crew, Michael Nicholson.

D'autres pourraient l'imiter prochainement, comme JC Penney ou Neiman Marcus. « Le secteur était en train d'affronter de nombreux défis, la crise n'a fait qu'accélérer les choses, observe Praveen Adhi, associé au bureau de Chicago de McKinsey. Les distributeurs les plus en difficulté sont ceux qui n'offraient pas de différenciation nette, dans leur positionnement, leurs produits, leur tarification. »

Une rentabilité atteinte

Le consultant estime que la principale conséquence de cette crise sera l'accélération de la transformation numérique : aux Etats-Unis, la part d'Internet dans les dépenses pourrait gagner entre 5 et 15 points. Certaines catégories, jusqu'ici sous-représentées dans les ventes en ligne, comme l'épicerie, seront aussi concernées. De 2 % des ventes, Internet pourrait désormais peser entre 6 % et 8 % du total de cette catégorie.

« Même si l'on considère que les consommateurs maintiendront leur niveau de dépenses, ce qui ne sera sûrement pas le cas, cette tendance fera pression sur la rentabilité de la plupart des magasins », estime

Praveen Adhi, qui prédit la fermeture de nombreux points de vente. « Certaines enseignes devront fermer les boutiques les moins rentables et sans doute en transformer d'autres, en drive in ou en point de retrait, par exemple. » Il faut aussi s'attendre à de nombreux licenciements sur un marché où le coût du travail était plutôt bas jusqu'ici, à plus de flexibilité dans la main-d'œuvre, peut-être avec l'appel à des travailleurs indépendants.

Aux Etats-Unis, la part d'Internet dans les dépenses pourrait gagner entre 5 et 15 points.

Les enseignes devront aussi repenser complètement l'expérience client. « Les marques qui vont sans doute s'en sortir sont celles qui réussissent, en cette période difficile, à maintenir le contact avec leurs clients, comme Nike, qui s'est positionné sur le fitness à la maison, explique Praveen Adhi. Du service clients au paiement, en passant par l'intégration des différents canaux, il faut revoir entièrement la fonction du magasin. »

La fin des malls ?

Autre conséquence de taille sur le marché américain : la fin de la toute-puissance des malls. Ces gigantesques temples de la consommation, déjà remis en cause avant la crise, pourraient être les derniers à rouvrir leurs portes et rien ne dit que les consommateurs se sentiront à l'aise dans des endroits qui brassent des milliers de personnes tous les jours. « Deux facteurs jouent contre eux : cette peur de la foule et le fait que de grosses enseignes, qui sont leurs principaux locataires, comme JC Penney, aillent mal, note Praveen Adhi. Mais ils possèdent aussi des atouts. Ils peuvent par exemple centraliser des services, comme le retrait des achats, pour des enseignes plus petites, qui n'auraient pas les moyens de les développer par elles-mêmes. »

Dans les premiers Etats à être sortis du confinement, comme le Texas, les malls peuvent opérer à 25 % de leurs capacités. Ce n'est pas réellement un problème : ces premiers jours, les clients se compaient sur les doigts de la main. ■



Un magasin Bloomingdale à New York. « Du service clients au paiement, en passant par l'intégration des différents canaux, il faut revoir entièrement la fonction du magasin », explique Praveen Adhi de McKinsey Chicago.

« Raison d'être » : EDF s'engage devant ses actionnaires



« Nous voulons diviser par deux nos émissions de CO₂ à l'horizon 2030 », affirme EDF.

ÉNERGIE

Ce jeudi, l'énergéticien propose à ses actionnaires d'adopter une « raison d'être » qui l'engage à réduire ses émissions de CO₂.

En interne, l'absence de la notion « service public » dans cette « raison d'être » interpelle, alors que la restructuration du groupe public est à l'étude.

Sharon Wajsbrot
@Sharonwaj

Alors que les appels à engager une « reprise verte » se multiplient pour faire de « la relance économique un accélérateur de la transition écologique », EDF revendique sa part. Ce jeudi, l'énergéticien doit faire avaliser sa « raison d'être » par ses actionnaires qui, circonstances sanitaires obligent, ne seront pas réunis physiquement pour la traditionnelle assemblée générale.

Elaborée grâce aux réflexions de 4.000 salariés d'EDF, cette « raison d'être » doit être inscrite dans les statuts du groupe comme le prévoit la loi Pacte adoptée en 2019. Concrètement,

elle vise à « construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants ».

En clair, « cela signifie que nous n'envisageons pas que l'énergie reste dépendante des fossiles et synonyme de réchauffement climatique. Pour nous, la préservation de la planète ne passe pas par la décroissance et le recroquevillement, mais par le progrès et l'électrification de beaucoup de nos activités quotidiennes », fait valoir Alexandre Perra, directeur exécutif groupe d'EDF.

Un message d'abord politique

Pour matérialiser cet engagement, EDF se fixe par ailleurs une nouvelle ligne d'horizon. « Notre objectif, c'est bien sûr la neutralité carbone en 2050, mais nous avons décidé que dès 2030, nous devons avoir divisé nos émissions directes de CO₂ par deux », explique Alexandre Perra. Qui précise que le plan stratégique du groupe CAP2030 sera mis à jour afin d'y parvenir.

EDF rejoint ainsi les pétroliers Total ou encore Shell, qui viennent de s'engager à atteindre la neutralité carbone en 2050. En Allemagne, RWE avait aussi pris un engagement similaire pour 2040 en 2019. Reste que pour EDF la marche à franchir pour parvenir est bien plus mince puisque sa production d'électricité

nucléaire ne produit pas de CO₂... « Les émissions de carbone du groupe en 2019 s'établissent à 55 grammes par kilowattheure produit. Soit 8 fois moins que la moyenne mondiale du secteur et 5 fois moins que la moyenne européenne », reconnaît-on chez EDF.

Du coup, certains voient dans cette « raison d'être » un message politique à l'heure où l'équilibre financier fragile du groupe est largement bousculé par l'effondrement des prix et de la demande d'électricité. « Il s'agit de plaider pour l'essor de l'électricité nucléaire comme outil indispensable à la réduction des émissions de CO₂, c'est un sujet vital pour EDF », fait valoir Florence de Bonnafos, chargée de campagne énergie et finances chez Greenpeace.

En interne, l'absence de notion de « service public » dans cette « raison d'être » interpelle aussi alors que le projet de restructuration du groupe baptisé « Hercule » est à l'étude. Celui-ci vise à isoler le nucléaire dans les mains de l'Etat et, en parallèle, à laisser plus de place aux investissements privés dans les activités concurrentielles de l'énergéticien. « Si le président d'EDF est sincère quand il loue les valeurs de service public, il doit aller jusqu'au bout de sa conviction en gravant dans le marbre, et donc dans les statuts de l'entreprise, les valeurs de service public aux côtés du monde sans carbone », plaide la CFE-CGC dans un tract. ■

AVIS FINANCIERS

tessi

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2020 : 126 M€ (+9,8%)

En M€	2020	2019	Var.	Var. organique
Chiffre d'affaires	126,4	115,0	+9,8%	-4,6%

Tessi, acteur international des Business Process Services, a réalisé au cours du premier trimestre 2020 un chiffre d'affaires de 126,4 M€, en croissance de +9,8% comparé au premier trimestre 2019. L'effet périmètre lié aux acquisitions récentes (ADM Value, Orone) est de 16,5 M€.

Malgré un début d'exercice dynamique, Tessi enregistre un recul de -4,6% à périmètre constant, en raison de l'impact de la crise sanitaire - Covid-19 sur le mois de mars. Les mesures de restrictions dans les pays où le Groupe opère affectent, en effet, significativement les opérations.

L'impact sera logiquement plus important au deuxième trimestre, avec notamment une activité au mois d'avril en très forte baisse (entre -35% et -40% en organique). La levée progressive des restrictions devrait permettre une reprise graduelle de l'activité au cours des prochaines semaines.

Tessi adapte en permanence son dispositif de coûts ainsi que ses effectifs en recourant notamment aux mesures d'accompagnement pour le travail partiel, afin d'atténuer les effets sur sa performance économique et de limiter au maximum la baisse du résultat opérationnel courant par rapport au premier semestre 2019.

Tessi tiendra le marché informé de toute évolution notable de la situation sur son activité.

www.tessi.eu

Euronext Paris
Compartment B
ISIN : FR0004529147
Mnémonique : TES

Contacts :
Tessi : Tél. : 04 76 70 59 10 • communication@tessi.fr
Actus finance & communication : tessi@actus.fr

CORONAVIRUS

Comment la RATP et Transdev gèrent le cap explosif du déconfinement

- L'opération est totalement inédite pour les champions français du « mass transit ».
- De nombreuses mesures pratiques doivent aider à passer l'obstacle, mais le comportement des usagers sera déterminant.

TRANSPORT

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

Un mélange de « Peur sur la ville » et d'« Apocalypse Now ». C'est une tâche titanesque et complètement inédite qui attend les grands opérateurs de transport public après huit semaines de trafic extrêmement réduit. Tous croisent les doigts pour que les clients soient peu nombreux dans les métros, bus et tramways à partir de lundi.

Auditionnée mercredi par des sénateurs, la PDG de la RATP, Catherine Guillouard, a livré ses prévisions de trafic pour la semaine prochaine : 75 % en moyenne pour le métro comme pour les lignes A et B du RER, 75 % pour le réseau de bus et de 80 à 100 % pour le tramway. Trois lignes de métro seront mieux servies. Préparée à la hâte, on ne peut pas dire que la phase 2, celle du déconfinement, démarre dans un climat serein : la patronne de la RATP a transmis à ses tutelles régionale et étatique trois scénarios de reprise et attendait toujours, à J-5, la réponse formelle, « ce qui n'est pas un facteur aidant », selon elle.

Chute de 96 % de la clientèle

Du choix des pouvoirs publics dépendra le plan de transport pour les semaines à venir, très attendu par les syndicats de la RATP, des fermetures de stations à réaliser (par rapport aux 52 qui le sont déjà), ou encore du niveau des renforts policiers pour filtrer les accès au réseau ferré. La semaine prochaine, la RATP enverra 3.000 salariés s'occuper de la canalisation des flux en sous-sol. Mais elle attend encore le renfort de 700 à 2.000 policiers dépêchés par la place Beauvau, selon le scénario agréé. Au final, la Régie parisienne prévoit de limiter sa capacité de transport à 15 % de la normale pour respecter les consignes sur la distanciation physique. Impossible de filtrer tous les 12.300 arrêts de bus, 368 stations de métro, 184 arrêts de tram et 93 gares routières gérés par la RATP : il faudra faire des choix. Pendant ce temps-là, les compteurs financiers tournent. Avec une chute de clientèle de 96 % depuis la mi-mars, la RATP a déjà accusé un impact financier de l'ordre de 410 millions d'euros, en incluant la grève de janvier.

Les débats sont similaires chez Transdev, l'ex-Veolia Transport, qui gère les réseaux d'agglomérations

telles que Nantes, Montpellier, Saint-Etienne, Nîmes, Le Havre, mais aussi un gros morceau des bus franciliens de grande couronne (Optile). Par rapport aux habitudes des usagers, tout va changer dès lundi avec la règle de la distanciation, appliquée essentiellement en France et en Italie : « Un bus qui transporte normalement 80 passagers et même 100 aux heures de pointe ne comptera plus que 16 à 22 personnes par véhicule, selon les modèles », détaille Thierry Mallet, le PDG du groupe qui était, comme ses collègues, contre la règle de la distanciation. « Le comptage des passagers qui montent et descendent ne pourra être le rôle du chauffeur. »

Chaque opérateur va trouver des solutions au coup par coup pour réguler la fréquentation.

Chaque opérateur va trouver des solutions au coup par coup pour empêcher de monter à bord les indésirables, les usagers sans masque ou en surnombre. Sur le réseau Optile, près de 700 salariés de Transdev venus des fonctions support viendront en renfort « sur les points sensibles du réseau ». A Grenoble, cette tâche de filtrage reviendra à des « gilets rouges » enrôlés pour l'occasion. Sans parler des forces de l'ordre, police nationale ou municipale, selon les agglomérations, qui procéderont également à du filtrage et des verbalisations.

Application « jauge »

A la demande des agglomérations, Transdev déploiera rapidement 70 % de son offre normale, « avec pour objectif d'atteindre les 100 % partout début juin », selon Thierry Mallet. « Mais on ne connaît pas la demande, il faudra suivre la situation en temps réel. » Pour vérifier qu'un bus n'emporte pas plus de passagers que la norme basse, tout est prévu : une appli qui détecte incognito les téléphones portables des usagers donnera la jauge en temps réel.

Déployer à la demande des agglomérations 100 % des flottes de bus et tramways pour un contingentement plafonné à 20 % de la capacité, c'est évidemment désastreux en termes de retour sur investissement. « Mais nous ne sommes plus dans des ratios, il s'agit de redonner confiance aux usagers des transports publics », selon le PDG de Transdev, qui redoute un boom de l'automobile. ■



« La grande inconnue du 11 mai, ce sont les flux entrants dans nos réseaux », selon la RATP, qui va déployer 75 % de ses véhicules mais limiter leur capacité d'emport à 15 %. Photo Benoit Tessier/Reuters

A Londres, métros et bus s'adaptent

Signalisation au sol, sens unique dans les couloirs du métro... La priorité est d'éviter les pics de fréquentation, afin de limiter les contacts entre passagers.

Alexandre Couinis
@alexandrecoinois
— Correspondant à Londres

Comment convaincre les 8 millions de Londoniens, et au-delà l'ensemble des Britanniques, de reprendre les transports en commun pour aller travailler alors que l'épidémie de coronavirus continue de les menacer ? C'est la question à laquelle doit répondre le gouvernement de Boris Johnson, qui doit préciser à la fin de la semaine le calendrier et les modalités de sa stratégie de déconfinement.

La priorité est d'éviter les pics de fréquentation qui, en temps habituel, font se presser les voyageurs. Les horaires de travail des Londoniens devraient être étalés pour mieux répartir le trafic. Et les déplacements à vélo favorisés. Les fameuses « Boris Bikes », ces vélos en libre accès mis en service quand Boris Johnson était maire, avaient déjà eu ces dernières semaines le vent en poupe. Sadiq Khan, le maire de Londres, a annoncé la création de pistes cyclables temporaires et un élargissement des trottoirs dans les rues commerçantes, espérant multiplier par dix les kilomètres parcourus à vélo et par cinq la marche à pied. Certains rapports préviennent déjà, en effet, que les transports londoniens risquent d'être rapidement submergés. Si les règles actuelles de distanciation étaient scrupuleusement

respectées, à savoir 2 mètres d'écart entre passagers, le trafic devrait, selon leurs calculs, rester à moins de 15 % de la capacité habituelle dans les métros, et à moins de 12 % dans les bus. Quant aux transports londoniens, dont 7.000 employés sont au chômage partiel, ils risquent de prendre de 3 à 4 semaines pour se préparer.

Aménagement des bus

L'heure est aussi à la réorganisation de l'espace afin de limiter les contacts entre passagers. L'objectif est de mettre en place des sens uniques dans les couloirs du métro, de matérialiser au sol les écarts entre les passagers qui attendent sur les quais de l'« underground », comme dans les files d'attente aux arrêts de bus. Du gel hydroalcoolique devrait aussi être mis à disposition dans les grandes stations.

Les vitres ont déjà été généralisées dans les bus rouges pour protéger les chauffeurs d'une contamination, et les portes avant condamnées le 20 avril pour contraindre les passagers à entrer par celles du milieu, indique TfL, l'entreprise chargée des transports londoniens.

Le ministre des Transports, Grant Shapps, n'est pas favorable à la prise de température de passagers des transports en commun. « Les gens qui ne se sentent pas bien ne devraient pas quitter leur domicile », a-t-il dit le week-end dernier. Quant aux masques pour se protéger dans les transports en commun, Sadiq Khan les appelle de ses vœux. Mais le gouvernement cherche toujours le bon message pour en recommander le port... sans pour autant inciter les voyageurs à se ruier sur les stocks du service de santé. ■

A New York, le casse-tête du métro qui ne dort jamais

La ville va fermer son métro la nuit, entre 1 heure et 5 heures du matin, pour le nettoyer. Les mesures de distanciation sociale devront aussi être appliquées.

Nicolas Rauline
@nrauline
— Bureau de New York

Un gouverneur dans le métro, ce n'est pas fréquent. Mais un gouverneur qui nettoie les sièges des trains, c'est que la situation est grave... Andrew Cuomo, héros des démocrates depuis le début de la crise, a lui-même fait l'inspection des wagons, le week-end dernier, pour mettre en scène son plan de sécurité sanitaire dans le métro new-yorkais.

Le gouverneur de l'Etat de New York illustre ainsi par la pratique la décision de fermer le métro new-yorkais toutes les nuits, de 1 heure à 5 heures du matin, pour le nettoyer complètement, à partir de mercredi. Une décision spectaculaire dans la « ville qui ne dort jamais ». « On devra traverser le train avec un vaporisateur et littéralement pulvériser du désinfectant sur toutes les surfaces », a annoncé Andrew Cuomo. Certains rapports disent que le virus peut survivre deux ou trois jours sur certaines surfaces comme l'acier inoxydable. Vous regardez l'intérieur d'une rame de métro, les rails, les barres, tout est en acier inoxydable. Les stations seront aussi nettoyées.

Un réseau plus que centenaire

Mais ce n'est que l'une des mesures adoptées par l'Etat et la ville pour rendre les transports plus

sûrs. New York a aussi demandé aux entreprises d'adapter les horaires de leurs employés pour éviter les heures de pointe, alors que le télétravail est toujours recommandé pour toutes les sociétés qui peuvent le faire. Les usagers devront aussi porter le masque et respecter les distances nécessaires entre eux. Un vrai défi pour un réseau plus que centenaire, où les couloirs et les quais sont souvent étroits. La densité du réseau de transports à New York est l'une des raisons évoquées pour expliquer la vitesse à laquelle le virus s'est propagé dans la ville, New York devenant en quelques semaines le principal foyer mondial de l'épidémie. Un retour à la normale ne se fera pas sans un système de transports sûr.

Une situation critique

Or, l'agence qui gère les transports new-yorkais, la MTA, est déjà dans une situation critique. Elle tente de renégocier sa dette, alors qu'elle doit régler une traite de 1 milliard de dollars avant le 15 mai. Une partie de son réseau, obsolète, nécessite de lourds investissements et ni la ville, ni l'Etat, ni le gouvernement fédéral ne s'étaient mis d'accord, jusqu'ici, pour les financer.

Ces dernières semaines, la MTA a vu la fréquentation chuter de 93 % sur son réseau et table sur un chiffre d'affaires divisé par deux cette année, alors que ses dépenses pourraient augmenter de 700 millions de dollars... Pour réduire ses coûts, elle avait dû licencier ces dernières années et elle n'aura peut-être pas le personnel nécessaire pour appliquer le plan sanitaire sur ses 26 lignes et 472 stations de métro, ainsi que ses 336 lignes de bus. ■

**DOUZE BELLES
VALEURS DÉCOTÉES
À METTRE
EN PORTEFEUILLE**

Samedi chez votre marchand
de journaux, votre hebdomadaire

investir

à suivre



Joël Siger/APP

Un arrêt de trois mois d'un chantier majeur peut se traduire par six mois, voire plus d'immobilisation totale, en raison du nombre de parties prenantes et de contraintes.

SNCF : la pandémie fait dérailler le plan d'investissement dans le réseau

TRANSPORTS

Après un arrêt quasi généralisé des grands chantiers de rénovation, voici deux mois, la machine commence à reprendre son cours.

Mais la SNCF devra réexaminer ses priorités.

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

Ce devait être une année record en matière d'investissements dans le réseau ferré national : 6,2 milliards d'euros avaient été débloqués pour 2020, dont 2,8 milliards pour le renouvellement du réseau et 450 millions pour les « petites lignes » mal-traitées. Il n'en sera rien finalement puisque depuis la mi-mars, la quasi-totalité de ces chantiers disséminés sur le territoire ont été gelés, préfigurant des retards difficiles à rattraper.

« Plus on attend, et plus c'est difficile de redémarrer. Techniquement, un arrêt de trois mois peut vouloir dire au final six mois, voire un an de retard. Car il s'agit d'un jeu à plusieurs associant les grands donneurs d'ordre, les grandes boîtes de BTP, une multitude de sous-traitants et l'Etat. Reprendre des grands travaux en quarante-huit heures, c'est impossible », commente un consultant familier de l'entreprise ferroviaire nationale. Sans parler des nouveaux problèmes de budget liés à la crise sanitaire, qui vont contraindre la SNCF à « prioriser » de nombreux travaux. Avec la chute sans précédent des trafics de trains depuis deux mois, SNCF Réseau touche beaucoup moins de recettes de péages.

6,2

MILLIARDS D'EUROS
Le budget 2020 record alloué au réseau ferré national, dont 450 millions pour les « petites lignes » mal-traitées.

Néanmoins, hormis la « maintenance essentielle » qui se poursuit, certains chantiers ont pu reprendre ou se poursuivent au fil de l'eau, car ils contribuent à la continuité du réseau, détaille une porte-parole. Par exemple la réfection d'un long talus dans le Bas-Rhin, qui avait été à l'origine du spectaculaire déraillement du TGV Strasbourg-Paris début mars, celle d'un autre talus éboulé entre Sèvres et Ville-d'Avray, axe essentiel au Transilien. Ou encore les travaux de remblai entre Orléans et Bourges, sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, un important axe nord-sud, notamment pour le fret. Les imposants travaux du prolongement de la ligne Eole, dans le secteur Paris Porte Maillot/la Défense, sont également repartis à plusieurs endroits.

Equipementiers dans l'expectative

« Tout se joue au niveau des territoires, au cas par cas et en fonction des ressources », ajoute la porte-parole. Et l'application des nouvelles procédures sécuritaires applicables aux grands chantiers de BTP freine les opérations et diminue les rendements, qui ne reviendront que progressivement à la normale.

Les équipementiers, eux, sont encore en partie dans l'expectative. « Avant la fin mai, c'est encore difficile de savoir quels chantiers ils pourront faire », résume Marc-Antoine de Dietrich, président du directoire de Vossloh Cogifer, un fournisseur d'appareils de voie faisant partie du groupe allemand Vossloh. « Pour l'instant, les appels d'offres pour la SNCF continuent. A la mi-mars, des commandes ont été annulées, puis confirmées, et même augmentées, pour des appareils de voie. Mais il est difficile d'avoir une vision immédiate car, nous, notre activité n'est pas celle de poseurs », dit-il.

Une chose est sûre, si des marchés à l'export pour cette entreprise marquent clairement le coup, comme en Pologne, aux Pays-Bas ou en Inde, les Norvégiens, eux, profitent de ces périodes de basses eaux pour renforcer leurs lignes de fret et lui ont passé des commandes additionnelles. ■

BMW prévoit une perte d'exploitation au deuxième trimestre comme VW et Daimler

AUTOMOBILE Le constructeur a fait état mercredi d'une baisse de 21 % de ses ventes au premier trimestre. Il s'attend comme ses deux concurrents germaniques à une perte d'exploitation au deuxième trimestre du fait de la crise sanitaire, perte dont l'ampleur « dépendra de la manière dont les marchés redémarrent », selon le directeur financier.

Avec le confinement, la consommation d'électricité a chuté en Europe

ÉNERGIE La consommation d'électricité des grands pays européens a drastiquement baissé depuis leur mise sous cloche, principalement celle des entreprises, selon une étude de Cornwall Insight. La Grande-Bretagne affiche une baisse moyenne de 17,2%, devant l'Espagne (-16,7%), la France (-16,3%), l'Italie (-14,9%) et l'Allemagne (-11,5%).

AVIS FINANCIERS

ABN·AMRO Investment Solutions

ABN AMRO FUNDS
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 78.762 (le « Fonds »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS « ABN AMRO FUNDS CANDRIAM EUROPEAN CONVERTIBLES MODERATE » ET « ABN AMRO FUNDS CANDRIAM EUROPEAN CONVERTIBLES » DU FONDS

Vous êtes actionnaire du Fonds, pour lequel ABN AMRO Investment Solutions agit en qualité de société de gestion (la « Société de gestion »).

Le conseil d'administration du Fonds (le « Conseil d'administration ») a décidé, par résolution en date du 15 avril 2020, de procéder à la fusion du compartiment « ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles Moderate » (le « Compartiment absorbé »), par l'apport de ses actifs et passifs dans le compartiment « ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles » (le « Compartiment absorbant »), conformément à la politique d'investissement des compartiments susmentionnés du Fonds et aux dispositions de l'Article 32 des statuts du Fonds et de l'article 1(20)(a) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »), comme suit :

ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles Moderate			ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles		
Code ISIN	Catégorie d'actions	absorbée par	Code ISIN	Catégorie d'actions	
LU1406018538	Catégorie A-EUR (CAP)	absorbée par	LU1406018025	Catégorie A-EUR (CAP)	
LU1406018611	Catégorie A-EUR (DIS)	absorbée par	LU1406018025	Catégorie A-EUR (CAP)	
LU1406018884	Catégorie F-EUR (CAP)	absorbée par	LU1406018371	Catégorie F-EUR (CAP)	
LU1406018702	Catégorie I-EUR (CAP)	absorbée par	LU1406018298	Catégorie I-EUR (CAP)	
LU1481505326	Catégorie X-EUR (CAP)	absorbée par	LU1406018454	Catégorie X-EUR (CAP)	
LU1670608972	Catégorie R-EUR (CAP)	s.o.	LU1670608899	Catégorie R-EUR (CAP)	

Le Conseil d'administration informe les actionnaires du Compartiment absorbé que la catégorie d'actions A-EUR (DIS), qui est actuellement une catégorie d'actions de distribution, sera absorbée par la catégorie d'actions A-EUR (CAP) du Compartiment absorbant, qui est une catégorie d'actions de capitalisation. Par conséquent, les revenus générés par la catégorie d'actions du Compartiment absorbant ne sont pas distribués mais capitalisés et inclus dans la valeur nette d'inventaire de cette catégorie d'actions.

La fusion entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant (la « Fusion ») prendra effet le 12 juin 2020 (la « Date d'entrée en vigueur »).

Le Conseil d'administration estime que ladite fusion est dans l'intérêt des actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant, car elle augmentera la base d'actifs du Compartiment absorbant tout en garantissant que les actifs du Compartiment absorbé soient gérés de manière plus efficace.

Le Conseil d'administration estime que le Compartiment absorbant a principalement le même objectif d'investissement et la même politique d'investissement que ceux du Compartiment absorbé. Toutefois, le Compartiment absorbé peut concentrer son portefeuille sur un nombre limité d'actifs tout en respectant les limites de diversification de la Directive 2009/65 et obtenir une exposition aux actifs assortis d'un risque de crédit (à l'exception des actifs non productifs et/ou en difficulté).

Le tableau suivant présente un comparatif des caractéristiques et les différences (en gras) entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la date de la Fusion.

Veillez également noter que le Prospectus est en cours de modification, sous réserve de l'approbation de la CSSF. À des fins de clarification et afin de vous fournir les informations les plus récentes, la politique d'investissement est présentée comme indiqué dans le Prospectus mis à jour. Toutefois, ces modifications étant soumises à l'approbation de la CSSF, elles sont soulignées dans le tableau ci-dessous pour faciliter leur identification.

	Compartiment absorbé ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles Moderate	Compartiment absorbant ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles
Politique d'investissement	Fournir une appréciation du capital à moyen terme. Le compartiment investit principalement dans des obligations convertibles et des obligations convertibles synthétiques cotées sur le marché européen. Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment peut également utiliser d'autres instruments, par exemple des instruments du marché monétaire, et des instruments de créance et des instruments dérivés (tels que les contrats de change à terme, les futures, les options, les bons de souscription et les swaps) afin d'obtenir des expositions longue et courte. Les obligations convertibles représentent une exposition minimum de 55 % et une exposition maximum de 110 % des actifs nets du compartiment, cette part de 10 % d'effet de levier provenant de l'utilisation de dérivés. Le compartiment respecte également les restrictions d'investissement suivantes : - Un maximum de 40 % est investi dans des instruments de créance ordinaires (obligations et EMTN simples), à l'exclusion de la part constituée d'obligations convertibles synthétiques, sans contraintes en matière de notation ou de sensibilité particulière aux taux d'intérêt ; - Un maximum de 10 % est investi en actions ; - Un maximum de 10 % est investi dans des OPCVM français ou européens et d'autres OPC ou FIA (fonds d'investissement alternatif) réglementés. Le compartiment peut chercher à minimiser l'exposition aux fluctuations de change en couvrant ses transactions contre le risque de change par le biais d'instruments financiers dérivés tels que décrits à l'Annexe 2 du prospectus intégral. Le compartiment n'est pas habilité à investir dans des actifs non productifs et/ou des actifs en difficulté.	Fournir une appréciation du capital à moyen terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'obligations convertibles européennes durables, sans aucune restriction spécifique sur l'écart de suivi. Le compartiment est activement géré par une analyse de la liquidité, puis par une approche fondamentale descendante, issue de trois comités différents qui examinent le revenu fixe, l'allocation d'actifs et les points de vue économiques. Enfin, la construction du portefeuille est effectuée en prêtant attention au risque de concentration par émetteur, secteur et région, et à la gestion active du delta. Le compartiment investit principalement dans des obligations convertibles et des obligations convertibles synthétiques cotées sur le marché européen. Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment peut également utiliser d'autres instruments, par exemple des instruments du marché monétaire, des instruments de créance et des instruments dérivés (tels que les contrats de change à terme, les futures, les options, les bons de souscription et les swaps) afin d'obtenir des expositions longue et courte. Les obligations convertibles représentent une exposition minimum de 55 % et une exposition maximum de 110 % des actifs nets du compartiment, cette part de 10 % d'effet de levier provenant de l'utilisation de dérivés. Le compartiment respecte également les restrictions d'investissement suivantes : - Un maximum de 25 % est investi dans des instruments de créance ordinaires (obligations et EMTN simples), à l'exclusion de la part constituée d'obligations convertibles synthétiques, sans contraintes en matière de notation ou de sensibilité particulière aux taux d'intérêt ; - Un maximum de 10 % est investi en actions ; - Un maximum de 10 % est investi dans des OPCVM français ou européens et d'autres OPC ou FIA (fonds d'investissement alternatif) réglementés. Le compartiment peut chercher (i) à concentrer son portefeuille sur un nombre limité d'actifs tout en respectant les limites de diversification de la Loi et de la Directive 2009/65 et (ii) à obtenir une exposition aux actifs assortis d'un risque de crédit (à l'exception toutefois des investissements non productifs et/ou des actifs en difficulté). Le compartiment peut en dernier temps minimiser l'exposition aux fluctuations de change en couvrant ses transactions contre le risque de change par le biais d'instruments financiers dérivés tels que décrits à l'Annexe 2 du prospectus intégral. Ce compartiment est activement géré et est comparé à l'indice de référence du risque tel que décrit à l'Annexe 2 à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque. Toutefois, la référence à cet indice ne constitue ni un objectif ni une limitation de la gestion et de la composition du portefeuille et le compartiment ne limite pas son univers aux composantes de l'indice. Par conséquent, les rendements peuvent s'écarter sensiblement de la performance de l'indice de référence.
Stratégie de gestion	Le compartiment investit principalement dans des obligations convertibles et des obligations convertibles synthétiques cotées sur le marché européen.	Le compartiment investit principalement dans des obligations convertibles et des obligations convertibles synthétiques cotées sur le marché européen.

	Compartiment absorbé ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles Moderate	Compartiment absorbant ABN AMRO Funds Candriam European Convertibles
Catégories d'actions	A-EUR (CAP) (LU1406018538) A-EUR (DIS) (LU1406018611) F-EUR (CAP) (LU1406018884) I-EUR (CAP) (LU1406018702) X-EUR (CAP) (LU1481505326) R-EUR (CAP) (LU1670608972) - Inactive	A-EUR (CAP) (LU1406018025) F-EUR (CAP) (LU1406018371) I-EUR (CAP) (LU1406018298) R-EUR (CAP) (LU1670608899) X-EUR (CAP) (LU1406018454)
SRRI	Catégorie A-EUR (CAP) : 3 Catégorie A-EUR (DIS) : 3 Catégorie F-EUR (CAP) : 3 Catégorie I-EUR (CAP) : 3 Catégorie X-EUR (CAP) : 3 Catégorie R-EUR : s.o.	Catégorie A-EUR (CAP) : 4 Catégorie F-EUR (CAP) : 4 Catégorie I-EUR (CAP) : 4 Catégorie R-EUR (CAP) : 4 Catégorie X-EUR (CAP) : 4
Commission de souscription max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie A-EUR (DIS) : 5,00 % Catégorie F-EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie I-EUR (CAP) : - Catégorie X-EUR (CAP) : - Catégorie R-EUR (CAP) : 5,00 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 5,00 % - Catégorie F-EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie I-EUR (CAP) : - Catégorie X-EUR (CAP) : - Catégorie R-EUR (CAP) : 5,00 %
Commission de rachat max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,00 % Catégorie A-EUR (DIS) : 1,00 % Catégorie F-EUR (CAP) : 1,00 % Catégorie I-EUR (CAP) : - Catégorie X-EUR (CAP) : - Catégorie R-EUR (CAP) : 1,00 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,00 % - Catégorie F-EUR (CAP) : 1,00 % Catégorie I-EUR (CAP) : - Catégorie X-EUR (CAP) : - Catégorie R-EUR (CAP) : 1,00 %
Commission de conversion max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,00 % Catégorie A-EUR (DIS) : 1,00 % Catégorie F-EUR (CAP) : 1,00 % Catégorie I-EUR (CAP) : - Catégorie X-EUR (CAP) : - Catégorie R-EUR (CAP) : 1,00 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,00 % - Catégorie F-EUR (CAP) : 1,00 % Catégorie I-EUR (CAP) : - Catégorie X-EUR (CAP) : - Catégorie R-EUR (CAP) : 1,00 %
Commission de gestion max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,40 % Catégorie A-EUR (DIS) : 1,40 % Catégorie F-EUR (CAP) : 0,70 % Catégorie I-EUR (CAP) : 0,60 % Catégorie X-EUR (CAP) : 0,50 % Catégorie R-EUR (CAP) : 0,70 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,40 % - Catégorie F-EUR (CAP) : 0,70 % Catégorie I-EUR (CAP) : 0,60 % Catégorie X-EUR (CAP) : 0,50 % Catégorie R-EUR (CAP) : 0,70 %
Autres frais max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie A-EUR (DIS) : 0,18 % Catégorie F-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie I-EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie X-EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie R-EUR (CAP) : 0,18 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % - Catégorie F-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie I-EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie X-EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie R-EUR (CAP) : 0,18 %
Montants des frais courants	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,37 % Catégorie A-EUR (DIS) : 1,37 % Catégorie F-EUR (CAP) : 0,73 % Catégorie I-EUR (CAP) : 0,73 % Catégorie X-EUR (CAP) : 0,63 % Catégorie R-EUR (CAP) : s.o.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,37 % - Catégorie F-EUR (CAP) : 0,73 % Catégorie I-EUR (CAP) : 0,73 % Catégorie X-EUR (CAP) : 0,63 % Catégorie R-EUR (CAP) : 0,77 %
Centralisation des ordres	10 h CET le Jour de valorisation de la VNI	10 h CET le Jour de valorisation de la VNI
Gestionnaire d'investissement	Candriam France	Candriam France

Par ailleurs, toutes les autres caractéristiques des Compartiments absorbé et absorbant sont identiques. Toutes les caractéristiques du Compartiment absorbant resteront identiques après la Date d'entrée en vigueur et cette Fusion n'aura pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant. Toutefois, comme lors de toute opération de fusion, une dilution de la performance est possible. Par ailleurs, la Fusion n'aura pas d'incidence sur la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant.

Les actifs détenus par le Compartiment absorbé au moment de la Fusion seront conformes à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment absorbant. Dans ce contexte, les portefeuilles du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant peuvent être rééquilibrés avant et/ou après la Fusion, afin de faciliter le processus de Fusion, le cas échéant.

Tous les frais liés à la Fusion susmentionnée, y compris les frais de rééquilibrage, seront supportés par la Société de gestion.

Il est recommandé aux actionnaires d'obtenir toutes les informations auprès de leur pays d'origine, lieu de résidence ou domiciliation quant aux éventuelles conséquences fiscales associées à ladite Fusion.

Le 12 juin 2020, le Compartiment absorbant allouera à chaque actionnaire du Compartiment absorbé un nombre total d'actions de la même catégorie, arrondi au centième le plus proche d'une action. Ce nombre total d'actions sera calculé en multipliant le nombre d'actions que chaque actionnaire détient dans le Compartiment absorbé par le rapport d'échange, comme décrit ci-après. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter du 11 juin 2020.

Le rapport d'échange sera calculé le 12 juin 2020 en divisant la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée du Compartiment absorbé calculée le 12 juin 2020 par la valeur nette d'inventaire par action de la même catégorie du Compartiment absorbant calculée le même jour, sur la base de la valorisation des actifs sous-jacents en date du 11 juin 2020.

Les souscriptions d'actions et/ou conversions en action du Compartiment absorbé ne seront plus acceptées à compter du 8 juin 2020 à 10 h CET (heure de Luxembourg). La Fusion n'aura pas d'incidence sur les souscriptions, conversions et rachats effectués dans le Compartiment absorbant.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative à été désignée par le Conseil d'administration du Fonds en tant que réviseur d'entreprises indépendant agréé en charge de la préparation d'un rapport validant les conditions prévues à l'Article 71 (1), points a) à c) de la Loi de 2010 aux fins de cette Fusion.

Droits des actionnaires

À compter du 11 mai 2020, les actionnaires des Catégories absorbées qui n'approuvent pas la Fusion susmentionnée auront la possibilité de racheter ou de convertir leurs actions à titre gracieux jusqu'au 8 juin 2020 à 10 h CET (heure de Luxembourg).

Les demandes de rachat ou de conversion devront être adressées à l'Agent de transfert du Fonds (State Street Bank Luxembourg S.C.A.).

En vue de faciliter la finalisation de la fusion, le Compartiment absorbé suspendra l'émission, la conversion et le rachat d'actions à partir du 8 juin 2020 à 10 h CET (heure de Luxembourg).

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires, gratuitement, au siège social du Fonds et auprès des agences locales des distributeurs :

- le projet commun de Fusion ;
- la dernière version du Prospectus du Fonds ;
- la dernière version des Documents d'information clé pour l'investisseur (les « DICI ») du Compartiment absorbant ;
- les derniers états financiers audités du Fonds ;
- le rapport préparé par le réviseur d'entreprises indépendant agréé désigné par le Fonds pour valider les conditions prévues à l'Article 71 (1), points (a) à (c) de la Loi de 2010 en lien avec la Fusion ;
- le certificat lié à la Fusion émis par le dépositaire du Fonds conformément à l'Article 70 de la Loi de 2010.

Les actionnaires ont également le droit d'obtenir des informations complémentaires relatives à ladite Fusion, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont priés de lire les DICI des catégories d'actions absorbantes du Compartiment absorbant (ci-joints à cet avis) avec attention afin de prendre une décision informée.

Luxembourg, le 7 mai 2020

Le Conseil d'administration du Fonds

¹ Questions-réponses de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA34-43-392) du 4 juin 2019 sur l'application de la directive OPCVM clarifiant les obligations d'information de référence pour les OPCVM

CORONAVIRUS

Uber anticipe une année noire et supprime 3.700 emplois

TRANSPORTS

Le groupe américain va se séparer de 14 % de ses employés dans le monde, et fermer 40 % de ses centres destinés à former ses chauffeurs.

Yann Duvert
@YannDuvert

A l'instar de son concurrent Lyft, Uber est touché de plein fouet par la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus. En conséquence, le géant américain des voitures avec chauffeur va supprimer 3.700 emplois, soit 14 % de ses effectifs mondiaux. L'homme chargé de solder les années Kalanick, Dara Khosrowshahi, renoncera de son côté à son salaire jusqu'à la fin de l'année. L'an passé, il avait touché environ 3 millions de dollars, dont 2 millions de primes.

La nouvelle, qui sera officialisée dans les deux prochaines semaines, a été annoncée aux employés par un courriel du directeur général d'Uber, Dara Khosrowshahi. Selon l'agence Bloomberg, les équipes de recrutement et les fonctions support (ressources humaines, services généraux, etc.) sont particulièrement visées. Le groupe va également fermer 180 centres destinés à l'inscription et la formation de ses chauffeurs – ce qu'il appelle ses « Greenlight Hubs ». Soit environ 40 % des 450 centres exploités par Uber dans le monde.

Problèmes en cascade

Après Airbnb, qui a annoncé la suppression du tiers de ses effectifs mardi soir, Uber est la dernière victime de la vague s'abattant sur les plateformes de réservations en ligne. Mais son cas s'avère particulièrement inquiétant. Depuis son introduction en Bourse, il y a

tout juste un an, le géant du VTC peine à convaincre les marchés de la viabilité de son modèle. Pour tenter d'y remédier, Uber avait déjà depuis licencié environ un millier de personnes, dans le marketing ou l'ingénierie. La dernière coupe en date, en octobre dernier, devait clore la restructuration de l'entreprise.

« Nous reconnaissons que l'ère de la croissance à tout prix est terminée. Dans un monde où les investisseurs demandent non pas seulement de la croissance, mais de la croissance rentable, nous sommes bien positionnés », avançait Dara Khosrowshahi début février, lors des résultats annuels. Le passage à l'équilibre repose cependant sur une absence de changement majeur en termes de régulation », ajoutait le PDG.

Batailles juridiques

Sage précaution oratoire, tant les dernières nouvelles du front sont négatives. Outre l'hécatombe de chiffre d'affaires liée au confinement mondial, l'entreprise est toujours empêtrée dans plusieurs batailles juridiques. La dernière en date se joue en Californie, où le procureur général a décidé de poursuivre Uber et Lyft en justice. Les deux concurrents sont accusés de violer une loi qui requalifie une grande partie des travailleurs indépendants en salariés. Une loi cruciale en ce moment, alors que les chauffeurs Uber ont vu leurs clients s'évanouir. Les procureurs de Los Angeles, San Francisco et San Diego se sont joints à la plainte.

Dans ce contexte, les trimestriels d'Uber, dont la publication est prévue ce jeudi, seront très attendus. En 2019, l'entreprise californienne avait vu son chiffre d'affaires progresser de 26 %, à 14 milliards de dollars en 2019, mais ses comptes étaient dans le rouge de 8,5 milliards. La perte risque d'être encore plus effroyable cette année. ■



Si la direction d'Airbnb est persuadée que la société se relèvera, en attendant, elle est contrainte de prendre des mesures drastiques.

Airbnb décide de licencier un quart de ses employés

TOURISME

La société de location de logement a vu son activité s'effondrer depuis le début de la pandémie.

Elle doit se séparer de 1.900 personnes dans le monde pour se recentrer sur son cœur de métier.

Nicolas Rauline
@nrauline
— Bureau de New York

La crise a été brutale pour Airbnb. Touchée de plein fouet par l'effondrement des voyages, la société va licencier un quart de ses effectifs au niveau mondial, soit environ 1.900 salariés. Son cofondateur et

directeur général Brian Chesky l'a confirmé dans un courrier envoyé aux employés.

« Nous vivons collectivement la crise la plus pénible de notre vie et alors qu'elle débutait, les voyages se sont arrêtés partout dans le monde, écrit le jeune patron. Les activités d'Airbnb ont été durement frappées, avec un chiffre d'affaires qui devrait être divisé par plus de deux cette année, par rapport à 2019. »

Déjà une levée de fonds et un prêt

La direction de la société est persuadée qu'elle se relèvera mais, en attendant, elle doit prendre des mesures drastiques. « Nous savons que l'activité d'Airbnb se remettra entièrement, mais les changements que cela implique ne sont pas temporaires ou de court terme. C'est pour cette raison que nous devons faire des changements fondamentaux en réduisant nos effectifs pour nous concentrer sur une stratégie

opérationnelle. » Airbnb va ainsi réduire la voilure dans les projets qui ne sont pas son cœur de métier, comme les transports, l'hôtellerie ou le voyage de luxe.

Pour assurer sa survie, Airbnb avait déjà levé, ces derniers jours, 1 milliard de dollars, dont une partie en dette, auprès de deux fonds d'investissement – Silver Lake et Sixth Street Partners. Elle avait ensuite obtenu un prêt, de 1 milliard de dollars également, auprès d'investisseurs, comme BlackRock, Fidelity Investments et T. Rowe Price.

Dans une interview à Bloom-

berg, Brian Chesky a confié qu'il s'agissait là de la période la plus difficile de sa vie d'entrepreneur. « Je ne pense pas qu'il y ait de chose plus difficile pour le patron d'une entreprise de voyage que de passer par ceci », a-t-il indiqué. Les investisseurs n'ont toutefois pas lâché la société, persuadés que dans un monde transformé par le Covid-19, les voyageurs miseront davantage sur des logements sûrs, individualisés, plutôt que sur des hôtels.

Alors que les difficultés d'Airbnb pèsent sur le marché du crédit immobilier dans la mesure où certains propriétaires-hôtes pourraient avoir du mal à faire face à leurs échéances, la crise va aussi retarder l'introduction en Bourse de la société, qui aurait dû être l'une des opérations vedettes de l'année à Wall Street. Alors qu'Airbnb misait sur une valorisation de 31 milliards de dollars avant la crise, elle aurait déjà été réévaluée à 26 milliards. ■

26

MILLIARDS DE DOLLARS

La valorisation d'Airbnb aujourd'hui. Avant la crise, l'entreprise misait sur 31 milliards.

« On rajoute une couche à l'assistantat permanent »

CHRONIQUE
DU VIRUS
Jean-Patrice
Bernard



Jean-Patrice Bernard préside le groupe familial qui porte son nom. Il explique les contraintes auxquelles la crise soumet le gros distributeur d'automobiles et de véhicules industriels (2.800 salariés et 1,5 milliard de chiffre d'affaires).

Anne Feitz
@afeitz

« Comme prévu, notre activité s'est effondrée. En avril, notre chiffre d'affaires a représenté 20 % du budget. C'est dire l'ampleur des dégâts ! Notre division poids lourds a pourtant recommencé à fonctionner, elle tourne aujourd'hui à environ 60 %. Dans la division automobile, l'ensemble des sites ont rouvert à partir du 29 avril, avec de 10 à 15 % de l'effectif, pour des travaux de dépannage ou de remise en état de véhicules d'occasion, au cas où l'activité

repartirait. L'objectif est surtout de donner aux collaborateurs qui le souhaitent un peu d'oxygène.

Au total, environ 1.000 personnes sont revenues travailler, quasi exclusivement sur la partie après-vente. Nous avons bien sûr mis en place tous les protocoles sanitaires nécessaires, afin de préserver la sécurité de nos employés. C'est très compliqué. Surtout dans le tertiaire. Respecter les 4 mètres carrés par personne, c'est relativement facile dans un atelier, mais dans les bureaux...

Incidence sur la facture

Aujourd'hui, outre nos revenus, notre préoccupation majeure est justement celle des charges croissantes liées à la sécurité. Quand on reçoit un véhicule, il faut le désinfecter totalement pour assurer la sécurité de nos employés, puis à nouveau avant de le rendre à son propriétaire. Mais un véhicule, c'est plus long à désinfecter qu'une poignée de porte ! Il y aura nécessairement une incidence sur la facture. Je ne sais pas si les clients le comprendront – même s'ils apprécieront sans doute de se sentir en sécurité.

Sur ces questions sécuritaires, on met trop de responsabilité sur l'entreprise. On dit aux gens de pren-

dre les transports en commun, mais il nous sera impossible de faire essayer une voiture avec deux personnes dans l'habitacle, même avec un masque. Ce n'est pas cohérent ! Il faut faire confiance aux gens. Avec ces contraintes imaginées dans des ministères, on est en train de rajouter une couche à l'assistantat permanent qui bloque tout. Mais on va étouffer ! Il y a des choses que je ne comprends plus dans notre pays.

Je ne crois pas que les ventes de voitures vont repartir tout de suite. Les gens ont réalisé des économies pendant deux mois, mais je ne suis pas sûr qu'ils vont recommencer à consommer tout de suite. L'achat d'une voiture ne sera pas prioritaire.

Quant à la question des primes pour relancer la demande... Pourquoi pas, si cela peut aider les volumes ? J'en ai connu un certain nombre au cours de ma carrière. Mais où va-t-on trouver l'argent ? Comment le gouvernement va-t-il financer tout ça ? La densité des aides actuelles m'effraie. Il n'y a pas un autre pays en Europe qui se permet la même chose. Franchement, je ne le ferais pas. » ■

E-Club | Les Echos
ENGAGEMENT RESPONSABLE

10
ANS

PATRICK KOLLER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
FAURECIA

JEAN-MARC BOURSIER
GROUP COO
SUEZ

Mardi 19 mai 2020 à 18h00

Informations et inscriptions :
www.lesechos-engagement-responsable.fr

Événement co-organisé avec :

OLIVER WYMAN

Global Institute for
Business & Society

CORONAVIRUS

Les fonds d'investissement à l'affût des bonnes affaires

- Après un temps de stupeur, les fonds d'investissement se remettent prudemment à étudier les PME-ETI prometteuses, même si les deals bouclés étaient pour la plupart déjà engagés avant la pandémie.
- Avec le déconfinement, un nouvel enjeu se dessine pour financer les opportunités de croissance externe des entreprises.

FINANCEMENT

Marion Kindermans
@MaKindermans
et Léa Delpont
@LeaDelpont

Le capital-investissement compte bien, lui aussi, profiter du déconfinement. Après un temps de latence et de prudence, les fonds sont aux aguets pour ne pas rater les gagnants malgré la pandémie.

Les premières semaines du confinement ont été consacrées à la sécurisation des PME-ETI, de leurs portefeuilles. « Nous avons joué notre rôle d'accompagnement des patrons pour les aider sur le plan de la trésorerie et sur les dispositifs d'Etat », indique Dominique Gaillard, président de France Invest, qui regroupe les acteurs du capital-investissement. Mais leur rôle ne s'est pas limité à celui-là.

Bien que ralentis, les tours de table déjà engagés ont été poursuivis. Rien à voir donc avec la crise de 2008-2009, où les fonds avaient totalement gelé leurs interventions. Alan (50 millions d'euros levés), Slite (10 millions), Amarenco (15 millions) ont pu boucler leurs dossiers. Mais la prudence est de mise. « En général, les closings sont très nombreux avant l'été, ce ne sera pas le cas cette année », pronostique Marc Sudreau, directeur général de Chausson Finance, dont le dernier baromètre révèle aussi que 41% des fonds voudront voir au moins 2 mois de croissance restaurée pour se lancer dans un dossier. Selon France Invest, 2.400 start-up, PME et ETI ont été financées en minoritaire ou majoritaires en 2019. On en sera loin cette année.

La santé rassure, l'aéronautique inquiète

Les fonds témoignent de cette marche à pas feutrée. Sur cinq opérations qui étaient en cours début mars chez Garibaldi Participations, « une va se réaliser, deux refinancements pour des acquisitions sont décalés de six mois minimum d'un accord commun avec les dirigeants, et deux sont gelées », confie son président, Laurent Gelpi. Siparex aurait dû boucler six deals ces dernières semaines. Bertrand Rambaud évoque « une parenthèse d'investissement » pour éviter de « décaisser des montants importants



Le secteur du numérique, dopé par la pandémie qui freine toute interaction sociale, est scruté de près par les investisseurs à l'affût des pépites. Photo iStock

sans savoir où l'on va ». Trois dossiers sont mis sur pause, trois autres réajustés. Santé, agroalimentaire, numérique rassurent tandis que tourisme, aéronautique, automobile, événementiel inquiètent.

La crise sanitaire pourrait servir de déclic à ceux qui hésitaient à ouvrir leur capital.

Sauf de rares cas de closing en ligne, les signatures ont souvent été repoussées. Difficile de trancher à travers un écran. « Les évaluations ne peuvent pas se faire exclusivement à distance. Une ouverture de capital, une transmission reposent sur une relation humaine avant tout », estime François Valencony, prési-

dent de Mérieux Partners. Autre conséquence : le flux de dossiers entrants s'est tari. Les patrons de PME, englués dans les problèmes de trésorerie et de gestion de la reprise, ont d'autres priorités. Siparex revoit à la baisse de 30 % ses 200 millions d'investissements prévus en 2020.

La crise sanitaire pourrait servir de « déclic » à ceux qui hésitaient à ouvrir leur capital. « Elle remet au centre les fonds propres en invitant à une gestion prudente des dividendes et de l'endettement », souligne François Valencony. « La crise va montrer aux dirigeants combien il est important d'être accompagnés par des actionnaires professionnels », veut croire aussi Dominique Gaillard. « Généralement, les fonds interviennent quand tout va bien. Demain, nous regarderons des entreprises endettées mais qui ont besoin de cash pour se relancer si leurs fondamentaux sont bons », préconise Anthony

Dubut, d'Innova Fonds. Une mesure est à l'étude par le gouvernement pour que les fonds puissent verser plus d'argent dans les comptes courants des actionnaires et non par augmentation de capital. Une façon plus rapide et moins chère permettant d'injecter du cash dans les entreprises.

Décote

Dans cette ère Covid-19, les fonds imaginent des structurations moins raisonnables à l'avenir, avec moins de dettes et plus de fonds propres. Sur les prix des PME, « il est trop tôt pour appliquer une décote. Mais au vu de la perte de valeur de 25 % du CAC40, la correction interviendra forcément », estime Félix Crépet, d'Aquasourça. Les fonds se préparent à l'enjeu majeur de l'après-11 mai : accompagner les opportunités de croissance externe qui vont se multiplier. ■

B-Hive fait appel aux investisseurs pour passer la crise

La société, basée à Mulhouse, et spécialisée dans le conseil en ingénierie et assistance technique pour l'industrie ou la construction, vient de boucler une levée de fonds de 4 millions d'euros auprès d'Isatis Capital et bpifrance.

Il n'y a pas que la santé ou le numérique qui attirent les investisseurs pendant la pandémie. B-Hive, société de conseil en ingénierie et assistance technique pour l'industrie ou la construction, fait partie des entreprises qui pourraient bien profiter de la crise. Créée il y a deux ans, la société de Mulhouse vient de séduire les fonds d'investissement Isatis Capital et bpifrance, qui ont apporté près de 4 millions d'euros en capital et en obligations convertibles (OC).

La crise a plutôt servi d'accélérateur à l'entrée des investisseurs. « Les actions prises par la direction de la société dans le moment particulier que nous vivons nous ont convaincus de faire cette opération », affirme Charles Collin, directeur d'investissements chez Isatis Capital. La démarche lancée en septembre par l'entreprise, qui s'est fait accompagner de Mazars Corporate Finance dans l'opération, s'est conclue, fin avril, à distance.

Diversification

B-Hive a connu un fort développement en deux ans, atteignant 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019 (+242 % par rap-

port à 2018). Il emploie 215 employés, répartis dans ses agences de Mulhouse, Paris, Lyon, Marseille et Montréal. Pensé avant le début de la pandémie, le renforcement en fonds propres avait pour objectif la diversification de B-Hive dans d'autres secteurs et au niveau géographique.

Ses ambitions n'ont pas changé, même si elles ont bien évidemment été mises en suspens depuis mi-mars. « Nous allons enregistrer une baisse de notre chiffre d'affaires », concède Yann Heitz, PDG et actionnaire majoritaire de B-Hive, sans donner plus de précision. Mais dans le secteur des services aux entreprises, la fermeture de nombreuses usines a entraîné un recul de « 20 à 40 % » de l'activité, rappelle le dirigeant.

B-Hive pense que les entreprises solliciteront plus les prestataires extérieurs.

C'est sur l'après-confinement que mise B-Hive, car de nombreuses entreprises devraient accélérer l'externalisation de certains métiers pendant le temps de la crise économique. « Les entreprises limiteront les embauches et auront recours à des prestataires extérieurs », anticipe Yann Heitz. La société mulhousienne regarde aussi à la loupe les opportunités de croissance externe qui vont se faire jour dans les mois qui viennent. — M. K.

En plein confinement, Cyrus fait entrer le fonds Bridgepoint à son capital

Le fonds d'investissement devient actionnaire minoritaire et prend 28 % du capital du spécialiste du conseil en gestion de patrimoine. Ce premier « e-closing » a eu lieu fin mars en écrans partagés.

Monique Clémens

— Correspondante à Besançon

Malgré la tempête provoquée par l'arrivée du Covid-19, la date de closing, qui avait été arrêtée dès décembre 2019, a été vaillamment maintenue. Le 27 mars, à 7 heures du matin, ils étaient une trentaine – avocats, banquiers, représentants du fonds et direction de l'entreprise – en visioconférence pour finaliser l'entrée de Bridgepoint Develop-

ment Capital (BDC) au capital du groupe Cyrus, gros acteur parisien du conseil en gestion de patrimoine. « On a terminé à 12 h 15, après cinq heures de signatures et 165 opérations répertoriées sur un mégatableau », raconte Meyer Azogui, le président de Cyrus, qui avait signé – ganté – quelques documents la veille, chez l'un de ses avocats, et aussi obtenu certaines procurations pour faciliter ce premier « e-closing ».

Né en 1989, Cyrus Conseil est aujourd'hui implanté dans 13 villes françaises ainsi qu'à Tel-Aviv et revendique la gestion de 3,8 milliards d'euros d'encours financiers et de 1,5 milliard d'investissements immobiliers pour le compte de 4.500 familles. Il emploie 200 collaborateurs et a réalisé 52 millions d'euros de chiffre d'affaires conso-

lidé en 2019. « Notre groupe est détenu aux deux tiers par ses salariés et nous avons toujours eu un actionnaire minoritaire. Notre fonds d'actions précédent était sorti il y a deux ans, nous en cherchions un nouveau », poursuit le dirigeant pour expliquer l'arrivée de l'investisseur Bridgepoint à hauteur de 28 % de son capital.

« Nous sommes armés »

En cinq ans, le chiffre d'affaires de Cyrus a quintuplé et le groupe entend renforcer sa participation à la consolidation du secteur. La nouvelle répartition du capital, avec le réinvestissement « significatif » de l'équipe dirigeante et des salariés associés, d'une part, et la prise de participation de Bridgepoint, d'autre part, s'inscrit dans cette

perspective. « Nous avons aussi maintenu l'investisseur Ardian pour des opérations de croissance externe et ajouté une ligne de crédit auprès d'une banque traditionnelle pour avoir de la trésorerie, ainsi nous sommes armés pour passer cette crise », ajoute Meyer Azogui.

Le fondateur de Cyrus apprécie l'écosystème et le réseau apportés par le nouvel entrant et se dit même « bluffé » par sa connaissance du métier. Aucun des deux investisseurs n'a remis en cause l'opération malgré la crise ni même durci les conditions, précise-t-il.

Mais la crise aura un impact : le budget prévisionnel pour 2020 a été réduit « de l'ordre de 12 % », le dirigeant misant pour les années suivantes sur les futures acquisitions pour retrouver le cap. ■

CORONAVIRUS

Emmanuel Macron au chevet de la culture

● Pour secourir la culture, Emmanuel Macron a annoncé un grand plan de commandes publiques artistiques, un fonds d'indemnisation des tournages annulés, un soutien financier au CNM et des aides en fonds propres pour les petites structures indépendantes du spectacle vivant. ● Aux intermittents, il demande de s'impliquer dans l'éducation artistique et culturelle des jeunes cet été.

CULTURE

Martine Robert
@martird

Que le président de la République lui-même annonce son plan d'accompagnement pour la culture en dit long sur la place particulière qu'occupe en France ce secteur. « Nous avons bâti l'identité de la France sur la culture, la place des artistes », a rappelé en préambule Emmanuel Macron, dont la prise de parole laissait aussi augurer des annonces fortes. De fait, cette année blanche, que les 130.000 intermittents, artistes et techniciens, du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, réclamaient haut et fort, leur a bel et bien été octroyée.

Un « pacte de confiance » Avec les spectacles et tournages à l'arrêt, très peu d'intermittents pourront cumuler les 507 heures nécessaires à l'assurance-chômage : leurs droits sont donc « prolongés d'une année », jusqu'à fin août 2021. Pour autant, Emmanuel Macron a promis qu'il n'avait pas signé un « gros » chèque en blanc. « Nous sommes l'un des pays qui fait le plus pour la culture ; on nous compare souvent à l'Allemagne, mais ce pays n'a pas l'intermittence. Alors moi, je vais vous protéger, mais on va passer un pacte de confiance, je vais attendre beaucoup de vous », a-t-il déclaré, en se gardant bien toutefois

d'évoquer une réforme de ce coûteux système. « On va vous donner des heures pour créer. Il va falloir inventer une saison hors normes, profiter de la limitation des jauges pour aller chercher des publics qui ne venaient pas, ouvrir vos répétitions à des jeunes, imaginer des formes de création en lien avec l'éducation. Dès maintenant, les écoles vont rouvrir différemment et nous aurons besoin de votre énergie et de votre créativité pour nos enfants. » De même, « cet été, beaucoup d'adolescents ne pourront pas partir, il faudra en faire un été apprenant et culturel », a poursuivi le chef de l'Etat.

Emmanuel Macron a également annoncé un « grand programme de commandes publiques » visant particulièrement les « jeunes créateurs de moins de 30 ans », que ce soit dans les métiers d'art, le spectacle vivant, la littérature ou les arts plastiques. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité que « les lieux de création revivent », affirmant que, dès le 11 mai, beaucoup pourront reprendre leur activité : librairies, petits musées, disquaires, galeries d'art. Et même les théâtres qui, à défaut d'accueillir du public, pourraient « commencer à fonctionner et à répéter », précisant qu'un nouveau bilan serait fait fin mai-début juin.

Fin mai, ce sera l'horizon d'une possible reprise des tournages, « au cas par cas », mais le président s'est tout de même dit favorable à un fonds d'indemnisation pour les tournages annulés, avec l'aide du

CNC, des Sofica, des régions, des assureurs et des banques.

Alors que le rideau restera en France tiré jusqu'à nouvel ordre sur les cinémas, gros festivals et autres salles de concert – distanciation sociale oblige –, le président n'a paradoxalement pas eu un mot pour les producteurs et organisateurs de spectacles privés, très impactés aussi par l'interdiction des rassemblements de plus de 5.000 personnes jusqu'à septembre, soulignant plutôt l'impératif de « préserver la diversité du tissu associatif et culturel » en l'accompagnant.

Force de frappe européenne « Il faudra une aide adaptée, un apport de fonds propres avec la BPI pour que les petits festivals ne soient pas en risque d'être rachetés par de grandes majors, pour que les indépendants restent indépendants », a précisé le chef de l'Etat. Une vision très centrée sur le seul pan de la culture subventionnée – une tradition dans le secteur en France depuis André Malraux et Jack Lang – qui néglige une prise en compte plus industrielle de la filière.

Cela est d'autant plus étonnant qu'Emmanuel Macron a, dans le même temps, évoqué la nécessité de refinancer à hauteur de 50 millions d'euros le jeune Centre national de la musique, très fragilisé puisque ses ressources proviennent habituellement de taxes sur la billetterie des spectacles, en grande partie privés. Il a aussi souligné, paradoxalement,

Franck Riester (à gauche) et Emmanuel Macron, le 6 mai à l'Élysée. Photo Ludovic Marin/AFP



la nécessité de disposer d'une « force de frappe économique » de nos industries industrielles et créatives européennes « face à la concentration mondiale » et « aux prédateurs chinois et américains ».

Mais la vision « industrielle » de la culture en France se vérifie beaucoup plus dans le cinéma, le jeu vidéo ou la musique enregistrée, que dans le spectacle vivant : d'où la difficulté de voir émerger de grands champions tricolores dans ce domaine...

Lire l'éditorial de David Barroux
Page 12

Une « année blanche » pour les intermittents

Emmanuel Macron a annoncé le prolongement des droits des intermittents, particulièrement affectés par la crise sanitaire, jusqu'à fin août 2021. Cette année « blanche » enterme un peu plus la réforme de l'assurance-chômage.

Alain Ruello
@AlainRuello

Ils l'ont réclamée. Ils l'ont obtenue. Emmanuel Macron s'est prononcé mercredi en faveur d'une « année blanche » en matière de couverture chômage pour les intermittents du spectacle, particulièrement affectés par la crise. En clair, pour que leurs droits soient prolongés au-delà des six mois où leur activité aura été « impossible ou très dégradée », une mesure qui coûtera 1 milliard d'euros, selon nos informations. « Beaucoup ne pourront pas faire leurs heures. Je veux qu'on s'engage à ce que les artistes et techniciens intermittents voient leurs droits prolongés jusqu'à fin août 2021 », a déclaré le chef de l'Etat lors d'une vidéoconférence avec une douzaine d'artistes, tout en se déclarant convaincu qu'il allait « donner suffisamment confiance pour que quasiment, on n'en ait pas besoin ».

Spécificité française, le régime d'assurance-chômage des intermittents assure l'indemnisation de 100.000 personnes en moyenne par mois. Très critiqué par le patronat, mais aussi par la CFDT du fait de son coût supposé, il a fait l'objet d'une réforme en 2016 destinée à réduire le solde entre dépen-

ses et recettes qui, début 2018, était de 934 millions d'euros. Dans le détail, chaque intermittent doit avoir, à sa date anniversaire, travaillé 507 heures minimum dans les douze mois précédents pour renouveler son statut.

Satisfaction prudente de la CGT

Depuis le confinement, le ministère du Travail avait déjà décidé de reporter les dates anniversaire tombant au-delà du 1^{er} mars et ce jusqu'au 31 mai. L'annonce d'Emmanuel Macron va beaucoup plus loin puisqu'elle assure à tous les intermittents au chômage depuis le 1^{er} mars de pouvoir prolonger leurs droits de quinze mois supplémentaires, qu'ils travaillent ou pas. « On constate un semblant de gain de cause, mais nous restons vigilants », a réagi Denis Gravouil, le secrétaire général de la fédération spectacle de la CGT, soulignant l'absence de détails.

Au-delà, la décision du président a une portée politique encore plus grande, car elle enterme un peu plus la réforme, très critiquée, de l'assurance-chômage et particulièrement la nouvelle formule de calcul du salaire journalier de référence, le SJR, dont on déduit l'allocation des chômeurs.

Conçue dans une période favorable à l'emploi (comme c'était le cas jusqu'en mars), cette nouvelle formule a déjà été reportée du 1^{er} avril au 1^{er} septembre. Elle est censée rallonger la durée des CDD, qui représentent les deux tiers des embauches, au prix – dénoncent les syndicats – d'une baisse des allocations de ceux qui alternent chômage et petits boulots. Le coup de pouce en faveur des intermittents risque de lui porter le coup de grâce. Comment, en effet, garantir plus d'un an de chômage à certains et diminuer les allocations des précaires de l'autre ? Cela reviendrait à toucher plus au chômage qu'en travaillant. ■

Les milliards perdus des festivals annulés

Une équipe de chercheurs a analysé le manque à gagner résultant de l'annulation des 2.640 festivals musicaux d'avril à août.

L'étude vient à point nommé. Deux chercheurs ont chiffré les dépenses perdues pour l'économie française du fait de l'annulation de 2.640 festivals musicaux se déroulant d'avril à août inclus. Le résultat est édifiant. En cumulant les dépenses directes, indirectes et induites, Emmanuel Négrier, chercheur au Cepel-CNRS de l'université de Montpellier, et son confrère Aurélien Djakouane, du Sophiapol à l'université de Nanterre, parviennent à une fourchette de 1,75 à 3,8 milliards non injectés dans l'économie. « En tant que chercheurs, nous ne sommes pas là pour pointer l'accident industriel, mais au contraire pour être attentif à réaliser une peinture réaliste, en tenant compte de l'extrême diversité des festivals », explique Emmanuel Négrier.

Comment en arriver à ces chiffres faramineux ? Ce volet économique s'inscrit dans le cadre de l'étude SoFEST ! lancée par France Festivals, fruit d'une coopération entre l'équipe de recherche, les festivals, le ministère de la Culture, la Sacem, le Crédit Coopératif, l'Agence culturelle Grand Est et Occitanie en scène.

L'analyse part d'un échantillon de 129 festivals de musique, sur lesquels les chercheurs disposaient de données précises, extrapolées à 2.640 festivals : on recense en effet quelque 6.000 événements culturels réguliers en France, et la période avril-août en concentre 4.000 – dont 2.640 festivals de musique.

Les gros festivals faussent la moyenne

Les chercheurs ont calculé les trois indicateurs les plus significatifs. Le premier concerne l'impact lié à l'absence des dépenses artistiques, commerciales, techniques, que le festival effectue habituellement pour son activité (les subventions ont été soustraites, ayant été majoritairement maintenues par les collectivités et l'Etat). Partant d'une dépense moyenne observée de 740.718 euros par festival et d'une médiane à 202.900 euros, on parvient pour l'ensemble des 2.640 événements à une fourchette haute de 1,9 milliard, et basse de 535,6 millions. « Nous avons fait la distinction entre la moyenne et la médiane – qui divise en deux l'échantillon, chaque moitié contenant le même nombre de festivals – car les dépenses sont très disparates entre les petits et les gros événements : en particulier les 100 plus importants festivals de musiques actuelles, qui accueillent à

eux seuls plus de 7 millions de spectateurs, avaient tendance à faire monter beaucoup la moyenne », précise Emmanuel Négrier.

Le second indicateur se focalise sur le manque à gagner résultant des dépenses que n'ont pas effectuées les festivaliers (frais de déplacement, d'hébergement...). Avec un panier moyen de 53 euros et sur la base des 18,1 millions d'entrées comptabilisées (statistiques du ministère de la Culture), le manque à gagner pour l'économie est de 633 millions. « Si l'on projetait ce chiffre à l'ensemble des 4.000 événements culturels se tenant d'avril à août et non aux seuls festivals

« En termes d'emploi ou d'implication de bénévoles, ce sont des centaines de milliers de personnes concernées par ces annulations. »

EMMANUEL NÉGRIER
Chercheur au Cepel-CNRS de l'université de Montpellier

de musique, donc sur la base de 26,45 millions d'entrées, le manque à gagner atteint 925,2 millions. »

Le troisième indicateur estime l'absence des retombées économiques induites de l'activité festivalière sur l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, le secteur culturel à partir des deux indicateurs précédents. « Exemple : un festival a un budget de 1 million pour payer les cachets, salaires... Les publics dépensent également 1 million en y venant. Ces 2 millions sont injectés dans l'économie locale (restauration, bars...) et non locale (cachets, transports...). Ils permettent d'embaucher des serveurs, conforter des tourneurs, etc. qui vont dépenser et faire tourner l'économie. L'effet multiplicateur est généralement estimé à 1,5 », poursuit Emmanuel Négrier. « Encore une fois, si nous extrapolons aux 4.000 événements culturels d'avril à août (danse, théâtre, cirque...), la fourchette haute atteint 5,828 milliards et la basse, 2,337 milliards. C'est colossal. Emplois, bénévoles, des centaines de milliers de personnes concernées par ces annulations. Cela illustre le poids économique et social des festivals en France, et de la culture en général », conclut le chercheur. Et l'exception culturelle française. — M. R.

Lire l'Enquête
Page 11

1 MILLIARD D'EUROS
Le coût de la mesure.



Les plateformes comme Netflix contraintes d'investir dans la création française dès 2021

Lors de la présentation de ses mesures en faveur de la culture, Emmanuel Macron a indiqué que la directive SMA, obligeant les plateformes à se conformer à l'exception culturelle française, allait être transposée avant le 1^{er} janvier 2021.

Marina Alcaraz
@marina_alcaraz

Les plateformes étrangères n'échapperont pas à l'effort national. Alors que Netflix, Amazon Prime Video ou Disney+ ont connu une belle croissance de leurs abonnés depuis le confinement, tous vont devoir se conformer à l'exception culturelle française. C'est l'une des grandes annonces d'Emmanuel Macron, dans son allocution à l'Élysée, ce midi, après une visioconférence avec les représentants du monde culturel. « Les plateformes seraient assujetties aux obligations de financement dès le 1^{er} janvier 2021 », a-t-il indiqué.

Le chef de l'Etat a insisté sur l'urgence de la transposition en droit français de plusieurs directives européennes, dont la directive SMA (services de médias audiovisuels) « d'ici à la fin de l'année ». Le ministère de la Culture et le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) vont constituer

une « task force » pour régler les dernières modalités. La transposition de ce texte, initialement incluse dans la grande réforme de l'audiovisuel présentée par Franck Riester, le ministre de la Culture, va obliger les services de vidéo à la demande par abonnement comme Netflix à investir dans la production européenne et française, comme c'est déjà le cas pour les chaînes de télévision traditionnelles.

Des accords interprofessionnels

Chaque service aura un taux de contribution fixé dans sa convention avec le régulateur, défini après des accords interprofessionnels et avec un minimum prévu, lui, par décret. Il y a quelques mois, le ministre de la Culture avait ainsi précisé que les services « généralistes » avec des séries, du cinéma, mais aussi de l'information ou du sport, devront investir au minimum 16 % de leur chiffre d'affaires en France dans la production d'œuvres françaises et européennes. Un pourcentage relativement proche de celui existant pour TFI. En revanche, pour les services spécialisés en fiction (tel Netflix), ce serait bien davantage, puisque le ministre avait évoqué un minimum de 25 %.

Les discussions qui vont s'ouvrir s'annoncent tendues, alors que des plateformes avaient jugé ce taux élevé. Mais l'enjeu est crucial en cette période de crise liée au coronavirus. Les chaînes de télévision traditionnelles vont subir une chute drastique de la publicité, d'au moins 50 % pour les mois d'avril-mai. Or, leurs obligations d'investissement dans la production sont directement liées aux ressources publicitaires, entraînant mécaniquement une chute de leurs investissements.

Le vecteur législatif pour transposer la directive SMA n'a pas été précisé. Il y a peu de chances que la

« On va mettre les assureurs, les Sofica devant leurs responsabilités. »

EMMANUEL MACRON

grande loi audiovisuelle puisse être examinée dans un futur proche, le Parlement ayant déjà à se prononcer sur les lois d'urgence liées au coronavirus. Selon la députée LREM Aurore Bergé, rapporteure de la loi sur l'audiovisuel, une partie de la réforme pourrait être examinée par l'Assemblée au milieu de l'été (fin juillet), mais pas en totalité.

Un fonds d'indemnisation pour les tournages

Parallèlement, le chef de l'Etat a annoncé un fonds d'indemnisation « temporaire » pour indemniser les arrêts de tournage de séries et de films à cause du coronavirus. Le ministre de la Culture a précisé que l'Etat serait « au rendez-vous avec des moyens lourds » pour ce fonds, qui sera aussi abondé par les régions et cofinancé par les assureurs et « pourquoi pas les banques, le secteur privé ». « On va mettre les assureurs, les Sofica devant leurs responsabilités », a précisé Emmanuel Macron, rappelant que ceux-ci vivent toute l'année du cinéma.

Les producteurs de fiction avaient fait savoir, il y a quelques jours, qu'ils ne reprendraient pas les tournages sans un fonds de garantie qu'ils réclamaient à l'Etat. Le CNC travaille sur ce projet. ■

La réforme de l'audiovisuel public reportée

Le volet audiovisuel public de la vaste loi sur l'audiovisuel prévue par le gouvernement n'est plus à l'ordre du jour. Aucune date n'est plus avancée pour son examen.

La réforme de l'audiovisuel, promise depuis des années par le gouvernement, est l'une des victimes collatérales de la crise du coronavirus. La grande loi, comprenant notamment des changements fondamentaux pour l'audiovisuel public, qui aurait dû être examinée au printemps par l'Assemblée nationale, a été repoussée, sans qu'aucune date ne puisse être donnée.

Une seule partie de cette loi doit être examinée cette année, a dit le président de la République : celle contraignant les plateformes de type Netflix à investir dans la création audiovisuelle, soit la transposition en droit français de la directive européenne SMA (lire ci-dessus). Pour le reste, rien n'est sûr. Selon la députée LREM Aurore Bergé, rapporteure de la loi audiovisuelle, il existe deux hypothèses pour cet examen, prévu par l'Assemblée fin juillet : « Soit on examine une bonne partie du texte comprenant notamment les volets sur les pouvoirs de l'Arcom, le piratage, etc., soit on se concentre sur la transposition de la directive SMA et droit d'auteur. » Selon d'autres professionnels, la transposition se fera par ordonnance ou dans d'autres lois d'urgence.

Oublier France Médias
En tout cas, de l'avis de plusieurs spécialistes, il existe peu de chances que soit examinée dans un futur proche la réorganisation de l'audiovisuel public – qui était pourtant au cœur de cette importante réforme de l'audiovisuel, au

départ. Elle prévoit la création d'un holding rassemblant France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde (RFI et France 24).

Les détracteurs expliquent déjà que le projet pourrait être enterré. « La crise va sans doute être une opportunité pour oublier France Médias. On sait que cela prend deux à trois ans à se mettre en place. Or, en ce moment, on a besoin d'un audiovisuel public fort et opérationnel », explique un parlementaire. « La création du holding avec ce qu'elle suppose de modifier en termes de garanties d'indépendance de l'audiovisuel était déjà un risque politique, ce serait désormais

De l'avis de plusieurs spécialistes, il existe peu de chances que soit examinée dans un futur proche la réorganisation de l'audiovisuel public – pourtant au cœur de cette importante réforme, au départ.

mais suicidaire, alors que les élections approchent et que le gouvernement a d'autres urgences à régler », ajoute la députée Frédérique Dumas, députée LT des Hauts-de-Seine, ex-LREM.

Au moment de la présentation de la loi devant la Commission des affaires culturelles début mars, ce volet avait provoqué quelques dissensions. Du côté du ministère de la Culture, on indique cependant que Franck Riester, qui plaide depuis des années en faveur d'une « BBC à la française », a toujours la volonté de réformer l'audiovisuel public. — M. A.

Sortir le secteur de l'édition de sa lente asphyxie

La réouverture, le 11 mai, des librairies a été annoncée mercredi. La décision intervient alors que les ventes de livres ont baissé de 33 % en mars et devraient connaître une chute de 80 à 100 % en avril.

Véronique Richebois
@VRichebois

S'il demeurait une quelconque ambiguïté, elle est levée. « Les librairies vont rouvrir le 11 mai, sous réserve du respect des conditions sanitaires, et sans qu'il y ait trop de brassage », a annoncé le président Emmanuel Macron, mercredi midi, lors de sa prise de parole, via une vidéoconférence, sur l'aide de l'Etat apportée à un secteur de la culture ravagé financièrement par la pandémie.

Les libraires subissent une pression économique de plus en plus forte. Les ventes de livres ont plongé de 11 % en volume et de 10,5 % en valeur au premier trimestre 2020, selon le baromètre Xerfi I+C pour « Livres Hebdo ». A la suite de la fermeture des librairies, le 17 mars, les transactions ont plongé de 33 % en valeur sur mars, alors qu'elles avaient augmenté de 6 % en février. La situation devrait être pire en avril avec « un chiffre d'affaires en baisse de 80 à 100 % », estime Vincent Monadé, président du Centre national du livre (CNL).

Librairies en situation critique
D'où la demande, dimanche, sur France Inter, « d'une aide de 500 millions d'euros pour la filière du livre » formulée par Antoine Gallimard, président du Groupe Madrigall (Gallimard, Flammarion...) qu'appuie le CNL. D'où – aussi – la montée au créneau

du Syndicat de la librairie française (SLF).

« D'après les données de l'Observatoire de la librairie, l'activité globale des librairies depuis le début du confinement chute de 93,5 % si on la compare sur la période à l'année précédente », indique Guillaume Husson, son délégué général. « Leurs activités de retrait et de livraison demeurent autorisées et se développent depuis plusieurs jours. On peut estimer néanmoins que moins de la moitié y a recours et que 10 % seulement en tirent un chiffre d'affaires autre que symbolique. »

Et le SLF fait ses comptes. Il estime le reliquat de charges fixes que devront subir les librairies à 16 % du chiffre d'affaires habituel sur la période (mi-mars à mi-mai), soit une somme allant de 20 à 26 millions d'euros. De quoi amener Guillaume Husson à anticiper une baisse du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2020 « entre 20 et 30 %, hors hypothèse de confinement. Les libraires dégagent très peu de marge, et donc très peu de trésorerie. Ils sont en permanence sur le fil du rasoir », reprend-il. « Nous demandons donc des mesures urgentes comme l'effacement des charges, la création d'un fonds de soutien de 20 à 26 millions d'euros – entre autres – mais aussi la modification de la loi de 1981 sur le prix unique du livre, intégrant le principe d'une remise minimale. Une librairie ne peut pas vivre en dessous d'une remise de 36 % sur le prix total d'un livre. Une réflexion plus large sur le partage de la valeur entre les différents acteurs de la chaîne du livre serait souhaitable. »

Les librairies s'apprentent à rouvrir, mais les dossiers brûlants risquent de le demeurer un bon moment. ■

AVIS FINANCIERS

GRUPEMENT D'EPARGNE RETRAITE (G.E.R)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 Août 1901
59, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
479 568 727/GP20

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale Mixte de l'Association GER se réunira exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique de ses adhérents, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, le **15 juin 2020** à 14 heures, Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels du Plan pour l'exercice 2019 sur le rapport du Commissaire aux comptes de l'entreprise d'assurance, après avis motivé du Conseil d'administration agissant en qualité de Comité de surveillance,
2. Approbation du budget de l'Association, incluant le budget du PERP ANTARIUS établi par le Conseil d'administration agissant en qualité de Comité de surveillance, et détermination des conditions et limites dans lesquelles le Conseil peut engager des dépenses au-delà des montants prévus,
3. Approbation des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport d'activité du Conseil d'administration et quitus aux administrateurs,
4. Détermination du montant du droit d'entrée pour les exercices 2020 et 2021,
5. Evolution du contrat ANTARIUS PERP,
6. Evolution du contrat ANTARIUS PERIN,
7. Renouvellement de la délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour la signature d'éventuels avenants visant à modifier les dispositions non essentielles des contrats d'épargne retraite souscrits par l'Association,
8. Modifications statutaires,
9. Modifications des règles de déontologie de l'Association GER,
10. Désignation des membres du Comité de surveillance du contrat ANTARIUS PERIN,
11. Désignation des membres du Comité de surveillance du contrat ANTARIUS PERP,
12. Désignation des membres du Conseil d'administration du GER,
13. Ratification de la nomination de Monsieur Louis DE VARAX en qualité d'administrateur.

Les adhérents auront la possibilité de s'exprimer, préalablement à cette Assemblée, en votant par correspondance. Les documents relatifs à ce vote leur seront adressés sur simple demande effectuée à l'adresse suivante : association.ger@socgen.com.

Ils auront également la possibilité de se faire représenter en retournant le coupon qui leur a été adressé à cet effet, par courrier, en même temps que leur relevé annuel de situation.

Le Président

CORONAVIRUS

Facebook dévoile la composition de sa « Cour suprême »

RÉSEAUX SOCIAUX

Les noms des vingt premiers membres du « Conseil de supervision » ont été rendus publics.

Ils se prononceront en dernier ressort sur les problèmes de modération des contenus sur Facebook et Instagram.

Sébastien Dumoulin
@sebastiendmln

Ils sont au nombre de vingt. Dix hommes et dix femmes, qui forment désormais le « Supervisory Board » (« Conseil de supervision ») de Facebook. Cette instance, souvent comparée à une « Cour Suprême » interne, avait été souhaitée par Mark Zuckerberg dès l'automne 2018 pour statuer de manière indépendante sur l'épineuse question de la modération des contenus sur sa plateforme. Un an et demi plus tard, l'ambition a pris corps. Les vingt premiers membres du Board entrent en fonction pour un mandat de trois ans (renouvelable trois fois). On y compte cinq Américains – de loin la première nationalité. Quinze autres pays sont représentés, de la Hongrie au Brésil en passant par l'Inde, le Kenya ou le Pakistan. Aucun membre français n'est nommé pour l'instant, pas plus que Russe ou Chinois.

Un prestigieux casting

Le Board a recruté des pointures : neuf éminents professeurs de droit des plus grandes universités, quatre journalistes – dont la prix Nobel de la paix yéménite Tawakkol Karman ou l'ancien rédacteur en chef du « Guardian » à l'époque des révélations d'Edward Snowden, un ex-



Cette instance avait été souhaitée par Mark Zuckerberg dès l'automne 2018 pour statuer de manière indépendante sur l'épineuse question de la modération des contenus sur la plateforme.

vice-président de la Cour de justice de l'Union européenne, une ancienne Première ministre danoise, plusieurs militants d'ONG investies dans la défense de la liberté d'expression... Ce casting n'est pas encore complet. L'institution devrait monter à 40 membres d'ici à 2021.

Le Board aura la difficile mission de dire ce qui est ou non autorisé sur Facebook et sur Instagram, les deux plus grands réseaux sociaux du monde, avec respectivement plus de 2,5 et 1 milliard d'utilisateurs. Les situations litigieuses pourront lui être soumises par Facebook. Mais ce sont surtout les utilisateurs eux-mêmes qui pourront saisir l'institution s'ils contestent une décision du

réseau social de retirer ou au contraire de laisser en ligne certains contenus.

Garanties d'indépendance

Un mécanisme d'appel existe déjà, mais ce sont les équipes de Facebook et d'Instagram qui traitent ces demandes – en particulier pour apporter le regard d'un modérateur humain sur des décisions prises par les algorithmes de modération du géant américain. Mark Zuckerberg voulait aller plus loin, jugeant dès 2018 que « Facebook ne devrait pas prendre des décisions aussi importantes sur la liberté d'expression et la sécurité par lui-même ». Le « Supervisory Board » a donc été pensé

comme indépendant. Ses membres sont nommés et rémunérés par un trust – une sorte de fondation – doté de 130 millions de dollars pour fonctionner. Ses décisions, publiques et motivées, s'imposeront à Facebook. Elles seront prises indépendamment des intérêts économiques et politiques de la plateforme ou de ses enjeux de réputation. « Je pense que le Board a été soigneusement conçu comme une nouvelle institution mondiale, et qu'il a un rôle important à jouer pour protéger la liberté d'expression et un Internet sûr », explique un de ses membres – le professeur brésilien Ronaldo Lemos. Un défi à la mesure du gigantisme du groupe de Menlo Park. ■

Match et sa pépite Tinder résistent à la crise sanitaire

APPLICATION

Lors des trois premiers mois de l'année, le leader du marché des applications et sites de rencontre a vu ses revenus augmenter.

Nicolas Richaud
@NicoRichaud

Le roi du dating n'a pas tremblé sur son trône lors des trois premiers mois de l'année. Match Group a enregistré une croissance de 17 % sur un an de son chiffre d'affaires, à 545 millions de dollars. Une performance conforme avec les attentes des marchés financiers pour le leader mondial des sites et applications de rencontre, qui a même fait mieux qu'attendu concernant sa rentabilité, avec un bénéfice net de 160 millions.

Depuis le 20 mars, le cours du groupe a bondi de plus de 70 %, portant sa capitalisation boursière à près de 23 milliards de dollars.

Forte utilisation

Match Group comptabilise un volume total de 9,9 millions d'abonnés payants à l'ensemble de son épais catalogue d'offres puisque la firme propose près de 45 marques différentes (Meetic, OkCupid, Hinge, etc.). Avec désormais 6 millions d'abonnés payants à lui seul, Tinder continue d'être le produit d'affiche et la vache à lait du

groupe américain. A l'instar de ses rivaux, le service est très utilisé pendant cette période de confinement imposé à des milliards de personnes.

Mais cela n'a pas empêché Match Group d'annoncer que la croissance des revenus allait ralentir lors du deuxième trimestre. La raison ? Le surplus d'engagement ne se traduit pas par un fort gain d'abonnés payants. « La situation est très particulière pour Match Group car l'ensemble de ses services sont numériques et donc épargnés par les mesures de confinement », pointe Jérôme Colin, chargé du conseil en stratégie au sein du cabinet fifty-five. « Mais la finalité de ce type de service est de déboucher sur une rencontre physique, ce qui est impossible dans beaucoup de pays et freine de nombreux utilisateurs à basculer sur des offres ou fonctionnalités payantes. » « Nous ne savons pas dans combien de temps le confinement va se terminer [...] ni à quelle vitesse les bars et restaurants vont rouvrir, ce qui est important dans le monde du dating », a ainsi souligné la PDG, Shar Dubey, dans une lettre aux actionnaires. La société installée à Dallas subit également sa forte dépendance par rapport à son marché domestique, où elle génère près de 50 % de ses revenus. « Le secteur américain du dating commence à arriver à maturité et la forte augmentation du chômage ces dernières semaines ne joue pas en sa faveur », note Jérôme Colin. En période de crise, les gens ont tendance à faire attention à ce type de dépense. ■

Le « New York Times » bat un record d'abonnés

PRESSE

Le quotidien américain a dépassé les 6 millions d'abonnés sur ses offres papier et numérique.

Mais il s'attend à souffrir dans les mois qui viennent.

Nicolas Rauline
@nrauline
— Bureau de New York

Les audiences de certains médias s'envolent pendant la crise. En témoignent les chiffres historiques publiés par le « New York Times ».

Le quotidien américain a séduit 587.000 nouveaux abonnés numériques sur les trois premiers mois de l'année, son record absolu sur un trimestre. Sur ce total, 468.000 se sont abonnés à son produit phare, son offre d'information. Le « Times » a terminé le trimestre à 5,8 millions d'abonnés, à la fois sur le « print » et le digital, dont plus de 5 millions uniquement sur le digital. A la fin du mois d'avril, il avait déjà dépassé les 6 millions au total. Des chiffres d'autant plus importants que le quotidien a abaissé la limite d'articles disponibles gratuitement sur son « paywall » durant cette période, afin de faciliter l'accès aux informations sur le coronavirus. Il s'est fixé l'objectif de dépasser les 10 millions d'abonnés à l'horizon 2025.

Le quotidien n'est toutefois pas épargné par la crise. Ses recettes publicitaires ont fondu de 15,2 % sur le trimestre (-20,9 % sur l'édition papier et -7,9 % sur Internet). Mais la hausse des revenus liés aux abonnements (+5,4 %) a permis de compenser ces pertes. Au total, le chiffre d'affaires a progressé de 1 %, à 443,6 millions de dollars. « Le modèle économique du « Times », qui a mis l'accent sur la croissance de son nombre d'abonnés numériques et la diminution de sa dépendance à la publicité, est très bien placé pour résister à cette tempête et prospérer dans un monde post-pandémique », a souligné le PDG du « Times », Mark Thompson.

Des prévisions prudentes
Le groupe s'attend à souffrir davantage au deuxième trimestre, avec une chute des revenus publicitaires estimée entre 50 % et 55 % et une « visibilité très limitée au-delà ». Ses dirigeants estiment aussi que l'appétit des lecteurs pour les informations sur le Covid-19 va se tarir.

Pour le moment, du fait de son modèle lié aux abonnements, il est parvenu à conserver des effectifs stables, alors que la plupart des médias américains ont commencé à licencier des salariés ou à les mettre au chômage technique. Mark Thompson a même promis de continuer à investir pour développer les outils numériques du groupe et recruter de nouveaux talents : s'il prévoit des réductions de coûts, cela ne se traduira pas par des licenciements. ■

Singularart accélère la digitalisation du marché de l'art contemporain

START-UP

La jeune pousse française a levé 10 millions d'euros et a vu son activité croître très fortement après le début du confinement.

Guillaume Bregeras
@gbregeras

Pendant les deux premières semaines du confinement, le temps a semblé s'arrêter pour Singularart. Puis, tout s'est emballé. La place de marché tricolore qui met en avant des artistes contemporains a vu la demande exploser après une pause totale, entraînant une croissance de

86 % de son volume d'affaires en mars et avril. De quoi finir de convaincre les investisseurs de soutenir cette start-up dont le secteur avait plutôt tendance à les décourager jusque-là. Fabrice Grinda (FJ Labs), qui participe à cette opération de 10 millions d'euros avec Ventes, F3A et Turenne Capital, est l'un d'entre eux : « Par le passé, j'ai échoué sur ce créneau. D'ailleurs, personne n'a réussi à trouver le bon angle et j'étais assez sceptique. Mais l'approche de Singularart m'a convaincu et je pense qu'elle peut être répliquée en hypercroissance. »

Effectivement, le modèle de mise en relation entre des artistes et des acheteurs du monde entier, en prenant en charge toute la partie administrative et logistique, semble fonctionner. L'activité lancée à

Taiwan à la fin de l'an passé a triplé durant le confinement. Même constat en Italie où les ventes ont augmenté de 75 % depuis le 9 mars dernier, propulsant le nombre de ventes mensuelles globales à 900 unités. Singularart vend des œuvres d'artistes en provenance de 110 nationalités différentes et dans 55 pays. Et 91 % des ventes se déroulent déjà à l'étranger, où les clients semblent plus à l'aise avec l'achat d'art en ligne.

« Nous avons croisé beaucoup de VC [venture capital, NDLR] français durant le processus de levée de fonds qui avaient le profil de collectionneur, explique Véra Kempf, cofondatrice de la plateforme. Ils n'ont pas forcément cru en notre potentiel malgré la part rationnelle liée à nos données, et semblaient faire face à une barrière psychologique. » Cela ne l'a pas empêché de boucler cette augmentation de capital auprès d'un acteur tricolore (Ventes) afin de renforcer son positionnement et sa notoriété dans l'univers du luxe, tout en proposant plus de services à sa communauté.

Services aux artistes

Forte de 5.500 collectionneurs (x2 depuis un mois), d'un panier moyen de 1.500 euros et d'un bon taux de répétition d'achat (30 % du volume est généré par les clients existants), Singularart peut envisager la période actuelle comme un moment pro-

91 %

DES VENTES concrétisées sur la plateforme de Singularart le sont depuis l'étranger.

pice pour se rapprocher des artistes. Avec les annulations d'expositions, leur suivi et l'évolution des cotes pourraient être chamboulés. « Nous renforçons les services aux artistes, renchérit l'entrepreneuse. Nous les aidons avec leurs fournisseurs, à les promouvoir auprès de lieux de résidences, à faciliter les rencontres à travers des « webinars » afin qu'ils se sentent moins esseulés. » Cela marche, certains ont déjà vu leur cote monter en flèche, comme Laura Gulshani dont les prix ont augmenté de 10 % depuis le début de sa collaboration avec la start-up.

Durant cette période si particulière, les artistes multiplient également les œuvres en référence au Covid-19, ce qui attire les collectionneurs, note Véra Kempf : « Ils y croient, c'est un témoignage, un signe de ce moment unique que nous vivons. » De quoi renforcer le positionnement contractuel de la jeune pousse dans un marché de l'art contemporain qui s'attend à une chute de 30 à 50 % cette année.

LES ECHOS FORMATION

LEARNING EXPEDITION EN MONTAGNE



Inspirez-vous de la figure du guide en montagne pour mieux vous connaître, bâtir une dynamique de groupe et conduire une ascension collective. Mettez votre leadership à l'épreuve durant 4 jours lors d'une immersion totale en montagne.

En savoir plus sur www.lesechos-formation.fr/learning-expedition.htm

Un service proposé par Les Echos Solutions

CORONAVIRUS

Crédit Agricole SA met 400 millions de côté pour parer au choc

- L'entité cotée du groupe mutualiste a dégagé un résultat net de 638 millions d'euros sur les trois premiers mois de 2020, en baisse de 16 %.
- Elle a dû provisionner 400 millions d'euros pour parer aux effets économiques de l'épidémie.

BANQUE

Edouard Lederer
@EdouardLederer

Après Société Générale et BNP Paribas, Crédit Agricole a vu à son tour son début d'année pénalisé par la crise du coronavirus. Crédit Agricole SA (Casa), l'entité cotée du groupe mutualiste, a publié mercredi un résultat net part de groupe de 638 millions d'euros, en baisse de 16 %, mais supérieur aux attentes. A l'échelle du groupe (Casa et les 39 Caisses régionales), le mouvement est plus visible encore, avec un résultat net en repli de 32 % sur les trois premiers de l'année, à 908 millions d'euros.

« Je ne vais pas qualifier ce résultat », a prévenu d'entrée de jeu Philippe Brassac, directeur général de Crédit Agricole SA. A ses yeux, le Covid-19 s'est plaqué sur une mécanique bancaire bien huilée. Avec des revenus en hausse (à 5,2 milliards d'euros), et augmentant plus vite que les frais de gestion, la Banque verte améliore son résultat brut d'exploitation.

Paradoxe apparent

Mais dans le même temps, Casa a dû presque multiplier par trois ses provisions. Elles ont gonflé de près de 400 millions d'euros (de 650 millions pour l'ensemble du groupe), portant le coût du risque à 621 millions d'euros (contre 225 millions un an plus tôt), un niveau relativement faible (0,61 % des encours).

Ces provisions ne signifient pas que les incidents de paiement se multiplient. De nouvelles règles comptables (IFRS 9) conduisent à provisionner des pertes « attendues », mais pas forcément avérées. Ainsi, 56 % de la hausse du coût du risque correspond à des encours toujours « sains ». Ce qui n'exclut pas de nouvelles provisions aux prochains trimestres. « Ce qui devait être fait au premier trimestre a été fait au premier trimestre », a sobriement commenté Jérôme Grivet, directeur général adjoint de Casa, lors d'une conférence investisseurs.

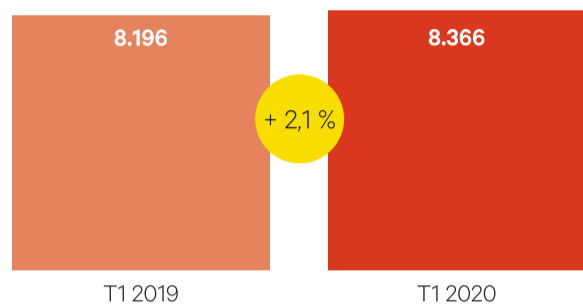
« Nous savons ce qu'il faut faire »

Autre effet du Covid, le groupe a été pénalisé par la volatilité extrême de

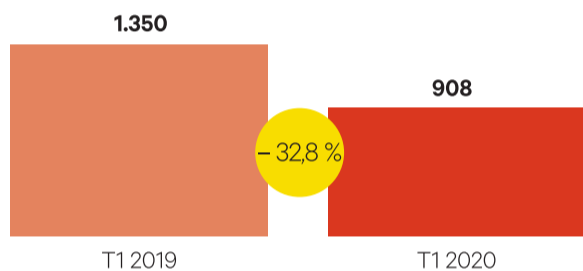
Les résultats du groupe Crédit Agricole...

En millions d'euros

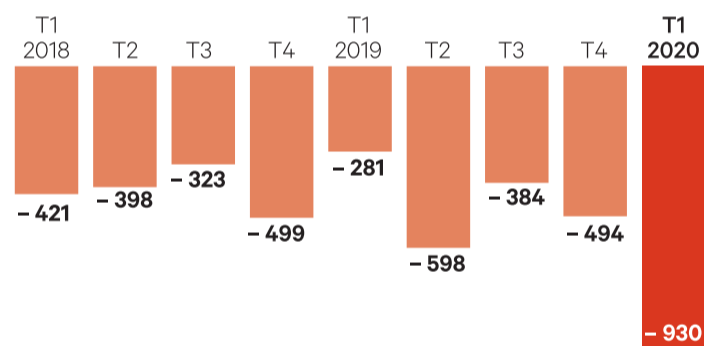
Produit net bancaire



Résultat net part du groupe



Coût du risque



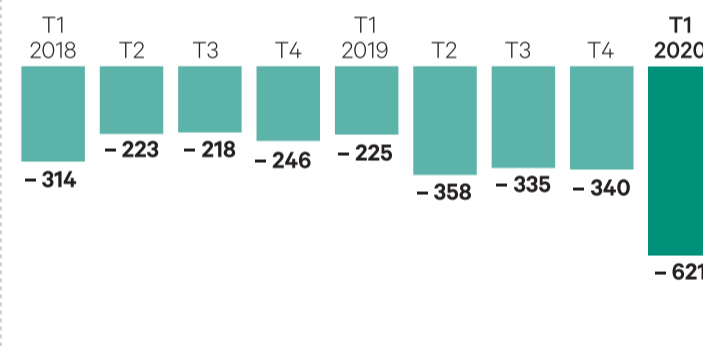
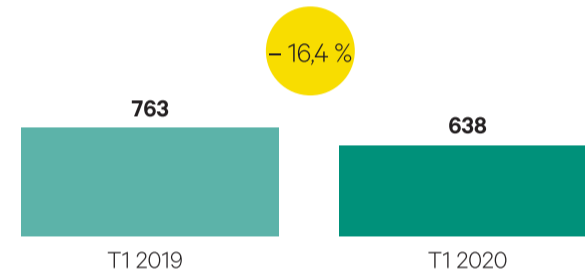
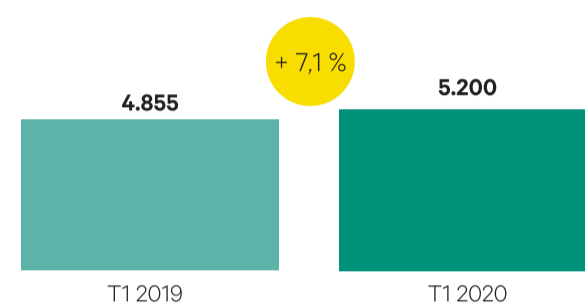
« Ce qui devait être fait au premier trimestre a été fait au premier trimestre »

JÉRÔME GRIVET
Directeur général adjoint de Casa

la fin mars. Plusieurs portefeuilles sont valorisés en valeur de marché. Autrement dit, à la clôture des comptes, fin mars, c'est la valeur dégradée de certains actifs qui a été photographiée, conduisant à des dépréciations, qui s'imputent sur les revenus. Sur l'assurance, cela représente un impact de 246 millions d'euros. Les caisses régionales ont, elles aussi, subi un impact sur leurs actifs liquides, mais elles ne le chiffrent pas. En revanche, à la différence de ses rivales, la banque

... et de Crédit Agricole SA

En millions d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : SOCIÉTÉ

d'investissement de la Banque verte (Cacib) a peu souffert, avec des revenus et un résultat en hausse. La présence de dérivés d'actions – à échelle plus réduite – explique que les pertes provoquées par la « dislocation » des marchés y soient d'une vingtaine de millions d'euros, bien moins que chez Société Générale et BNP Paribas.

Au-delà de la santé du groupe, la Banque verte insiste sur son rôle dans le « portage » de l'économie voulu par l'Etat pendant le confine-

ment, via des reports d'échéances ou la distribution de prêts garantis par l'Etat (PGE). « Ce plan de portage, à 20 ou 30 % [du PGE, NDLR], c'est nous », explique Philippe Brassac qui enfonce le clou : « Il est jouable car nous savons ce qu'il faut faire, et nous le faisons. » Parmi d'autres mesures, le groupe estime avoir déjà accordé 19,5 milliards d'euros de PGE.

Lire « Crible »
Page 32

Pour la BCE, la crise va accélérer la consolidation bancaire en Allemagne

Yves Mersch, membre du directoire de la Banque centrale européenne, s'attend à des rapprochements de banques en Allemagne. Les réserves des établissements sont solides mais les risques des crédits alloués aux PME inquiètent la Bundesbank.

Nathalie Steiwer
—Correspondante à Berlin

Des liquidités « suffisamment confortables », des réserves de capitaux de 136 milliards au total en plus des exigences réglementaires : les banques allemandes sont « extrêmement stables », a rassuré Joachim Wuermeling, membre du directoire de la Bundesbank, lors d'un débat « virtuel » organisé par la banque centrale allemande mardi.

Elles peuvent répondre à la demande actuelle avec des capacités de prêts atteignant « 12 à 15 fois le capital disponible ». Ce qui prouve au passage que « des mesures supplémentaires » de flexibilité ne sont « pas nécessaires à l'heure actuelle », en conclut-il.

Pour autant, le ciel n'est pas dégagé. Les prêts aux entreprises allemandes et travailleurs indépendants, soit « un quart des crédits en cours », « sont au centre des préoccupations ». « Nous ne savons pas encore comment la valeur des actifs va évoluer » d'ici cinq ans.

« Le principe de prudence doit continuer à s'appliquer », prévient Joachim Wuermeling. En clair, les banques qui gèrent les crédits d'urgence garantis par l'Etat pour aider les entreprises en difficulté ne peuvent pas accorder de « prêt à l'aveugle », au risque « d'une avalanche de créances douteuses » demain.

Chute des fusions-acquisitions

D'ici cinq ans, le paysage bancaire allemand sera en outre très différent, pronostique Felix Hufeld, président de l'autorité bancaire allemande, la BaFin, en tablant sur de nouvelles consolidations. Après la crise financière, le nombre des banques et caisses d'épargne allemandes avait déjà été ramené de 2.270 en 2007 à 1.783 aujourd'hui.

Yves Mersch, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), s'attend lui aussi à des consolidations en Allemagne. Les banques, qui n'ont fait que maintenir la tête « hors de l'eau » pendant les taux bas, « vont être sous pression ». « La réforme en cours va s'accroître avec la crise », prévoit-il.

La pression est d'autant plus forte que la chute des fusions-acquisitions, en recul de 88 % en volume selon le quotidien « Handelsblatt », pèse sur l'avenir des banques d'investissement allemandes. ■

La pandémie fait basculer Natixis dans le rouge

La filiale du groupe BPCE accuse une perte de 204 millions d'euros au premier trimestre, pénalisée notamment par la chute des marchés financiers et son exposition au secteur du pétrole. Le bénéfice de BPCE est divisé par deux.

Romain Gueugneau
@romaingueugneau

La crise du coronavirus et les secousses sur les marchés financiers ont fait flancher la banque d'investissement Natixis. La filiale du groupe BPCE a subi une perte nette de 204 millions d'euros au premier trimestre, contre des bénéfices de 764 millions l'an dernier à la même époque. Les reve-

nus ont reculé de 11 %, à 1,75 milliard d'euros. « Nos résultats au premier trimestre 2020 ont été caractérisés par un environnement sans précédent et donnent lieu à des mises (en valeur de marché) d'actifs et de passifs dans le cadre des règles comptables IFRS, réversibles en fonction des évolutions de marché, qui ont un impact important dans nos comptes », a commenté le directeur général, François Riahi, dans un communiqué publié ce jeudi.

Les chiffres publiés intègrent en effet des dépréciations d'actifs liées à la cession de près de 30 % du capital de l'assureur-crédit Coface, avec une moins-value de 118 millions d'euros. Mais d'autres facteurs expliquent la bascule des comptes dans le rouge de la filiale de BPCE.

L'extrême volatilité des marchés financiers au mois de mars, avec des chutes historiques d'indices boursiers, a notamment pesé sur les performances dans la banque d'investissement. A l'instar de Société Générale et BNP Paribas,

L'incertitude créée par la crise a conduit la banque à repousser son plan stratégique d'un an.

Les revenus dans les dérivés actions ont plongé, pénalisés, entre autres, par les annulations de dividendes (pour un impact de 130 millions d'euros), et n'ont pas pu être compensés par la bonne tenue des activités taux et change.

Le groupe a également souffert de son exposition au secteur pétrolier, alors que les prix du baril de pétrole ont plongé depuis le début de la crise. Natixis détient en particulier pour 2,5 milliards d'euros de dettes de producteurs pétroliers indépendants et de sociétés de services vulnérables à la chute des cours du pétrole, notamment aux Etats-Unis.

Risques d'impayés liés à la récession économique

L'exposition au secteur de l'énergie et les risques d'impayés liés à la récession économique qui s'annonce ont poussé le groupe à augmenter très fortement ses provisions, à 193 millions d'euros, soit une multiplication par six par rapport à l'an dernier. Ce montant inclut des provisions pour dossiers

de fraudes, dont la faillite du trader de Singapour Hing Leon.

L'incertitude créée par la crise a conduit la banque à repousser son plan stratégique d'un an et à revoir à la baisse, en accord avec les ajustements réglementaires permis par la BCE, son objectif de ratio de fonds propres CET1, à 10,2 % pour la période 2020-2021, contre 11,2 % initialement. A l'issue du premier trimestre, il s'établissait à 11,4 %.

La contre-performance de Natixis vient plomber les résultats de sa maison mère. BPCE a vu son bénéfice net divisé par deux au premier trimestre, à 181 millions d'euros. Les revenus baissent de 4,1 %, à 5,54 milliards d'euros, malgré une bonne résistance dans la banque de détail (+2 %). Le coût du risque est multiplié par près de deux, à 504 millions d'euros.

CORONAVIRUS

BCE : une bombe à retardement pour Angela Merkel

POLITIQUE MONÉTAIRE

L'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande sur la BCE n'ébranle pas seulement ses capacités d'intervention monétaire.

La menace qu'elle fait planer sur la primauté du droit européen inquiète Angela Merkel.

Nathalie Steiwer
—Correspondante en Allemagne

Stupeur et tremblement. La Cour constitutionnelle allemande a posé une bombe à retardement dans le monde politique allemand et surtout dans le parti d'Angela Merkel.

A première vue, la Cour s'est « bornée » à encadrer l'achat d'obligations d'Etat par la Banque centrale européenne. Mais la décision met en doute les décisions de la Cour de justice européenne. C'est ce point qui préoccupe la chancelière, qui a tenu une téléconférence avec les députés CDU-CSU mardi soir, selon des témoins.

Le ministre allemand des Finances, le SPD Olaf Scholz, a tenté immédiatement d'étouffer la flamme. « Pour l'instant, la Bundesbank peut continuer à participer au programme d'achat commun » pour lutter contre la crise déclenchée par la pandémie, assure-t-il. Mais dans un second temps, le gouvernement a « clairement » l'intention de faire pression sur la BCE pour qu'elle réponde aux doutes de la Cour constitutionnelle, a précisé le secrétaire d'Etat aux Finances, Jörg Kukies.

Pomme amère pour la BCE

Hormis son mauvais timing, l'examen n'inquiète pas outre mesure les Allemands. Fondamentalement, la Cour n'a pas considéré le programme d'achat d'obligations « comme un financement monétaire de l'Etat ni comme une violation des compétences du Bundestag », note Eckhardt Rehberg, porte-parole CDU-CSU pour les questions budgétaires.

La BCE « va devoir mordre une pomme amère », note Friedrich Heinemann, du Centre d'études

économiques européennes à Mannheim, mais, à terme, l'exercice « permettra de clarifier ses interventions ». Que les Etats « ne se reposent plus entièrement sur la BCE mais sur des décisions politiques » serait plutôt positif pour son indépendance, commente Katja Gelinsky, de la Fondation Konrad Adenauer, proche de la CDU.

Victoire eurosceptique

L'arrêt est néanmoins une victoire pour les eurosceptiques. En commençant par les plaignants, notamment l'économiste Bernd Lucke, cofondateur du mouvement Alternative pour l'Allemagne avant de le quitter, au début de sa dérive vers l'extrême droite.

Friedrich Merz, candidat à la tête de la CDU et, au-delà, à la succession d'Angela Merkel, peut aussi jubiler. « Je suis certain que cet arrêt fera date dans l'histoire juridique européenne », écrit celui dont la cote de popularité s'effondre dans les sondages depuis le début de la crise. Le président CDU de la commission Europe du Bundestag s'inquiète en revanche sérieusement du risque « d'érosion » de la primauté du droit européen sur le droit national. Gunther Krichbaum se demande même si les juges de Karlsruhe n'avaient pas un « compte personnel » à régler avec la Cour européenne de justice. Celle-ci avait justifié l'intervention de la BCE dans un arrêt en 2018.

L'arrêt est préoccupant, développe Katja Gelinsky, parce que la Pologne ou la Hongrie pourraient s'en inspirer pour refuser les verdicts européens sur l'Etat de droit. « Or la CDU a déjà des problèmes avec le Hongrois Viktor Orbán au sein de leur groupe commun, le PPE, au Parlement européen », rappelle la chercheuse. Une épine de taille pour Angela Merkel, au moment où l'Allemagne s'apprête à prendre la présidence de l'Union européenne en juillet. ■

« Pour l'instant, la Bundesbank peut continuer à participer au programme d'achat commun. »

OLAF SCHOLZ
Ministre allemand des Finances

Paris et Rome réagissent

Le ministre français de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a réagi mercredi à la décision de la cour de Karlsruhe, soulignant que « la BCE est la seule à même de juger ce qui est nécessaire en termes de conduite de la politique monétaire en zone euro ». Ajoutant : « elle prend ses décisions en toute indépendance et elle décide des conditions d'exercice de son mandat sous le contrôle exclusif de la Cour de justice de l'Union européenne qui est gardienne des traités ». Le Français a déclaré que la décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe n'était pas « un élément de stabilité ». Selon le gouverneur de la Banque de France, qui s'est aussi exprimé mercredi, l'action de la BCE est « proportionnelle » aux dégâts de la crise et elle ne s'est pas écartée de son « mandat ». Mardi, le président du Conseil italien, Giuseppe Conte, s'est lui élevé contre le jugement allemand. « Il n'appartient à aucune cour constitutionnelle de décider ce que la BCE peut faire ou ne peut pas faire, a-t-il déclaré au quotidien "Il Fatto Quotidiano". Son indépendance est un pivot des traités européens, qui sont reconnus aussi par l'Allemagne. »

Dettes : le Trésor américain va lever 3.000 milliards de dollars

- Le Trésor américain a prévu de lever 2.999 milliards de dollars de dette entre avril et juin pour financer le sauvetage de l'économie américaine.
- Les émissions de dette devraient trouver preneur sans difficulté, mais un débat politique commence à émerger sur certains points du plan de sauvetage.

OBLIGATIONS

Véronique Le Billon
@VLeBillon
—Bureau de New York

Attention, émission massive de dette. Le Trésor américain a prévu de lever 2.999 milliards de dollars sur les marchés entre avril et juin pour financer le plan de sauvetage de l'économie américaine, attaquée par le coronavirus. C'est plus de cinq fois plus que ce que le Trésor avait fait lors de la crise financière de 2008 et cela représente près de 15 % du PIB américain.

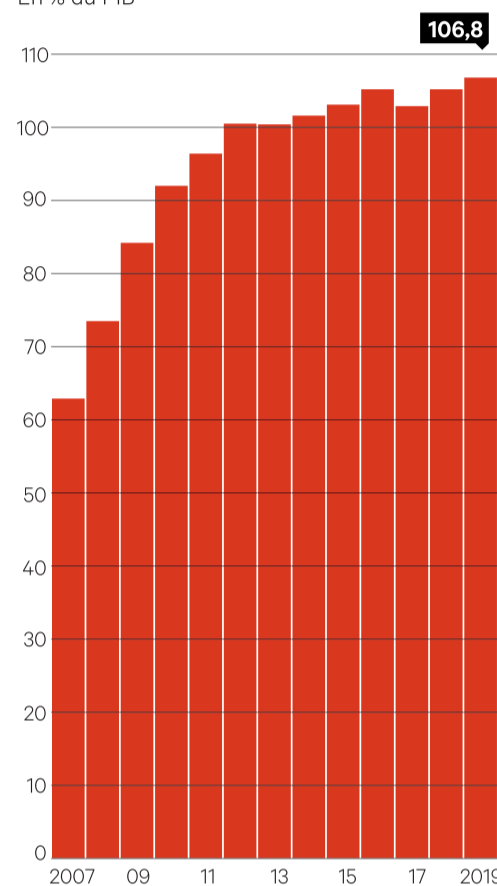
Ce montant correspond aux différents programmes d'aides adoptés par le Congrès et ratifiés par Donald Trump ces dernières semaines. Il s'agit, notamment, de financer les chèques destinés à soulager les ménages américains ou le report du paiement de leurs impôts d'avril à juillet. Il s'agit aussi de financer les deux plans successifs de prêts aux PME, qui sont dans les faits des quasi-subsidies. Pour organiser les soins et préparer des traitements et un vaccin, les hôpitaux et la recherche médicale vont aussi bénéficier de soutiens massifs. Les collectivités locales commencent également à puiser dans les poches profondes du gouvernement fédéral. Lundi, la Californie a été le premier Etat à demander un prêt (348 millions de dollars) pour financer les allocations chômage de ses administrés. Et de nombreux autres Etats vont suivre.

Débat sensible sur les collectivités

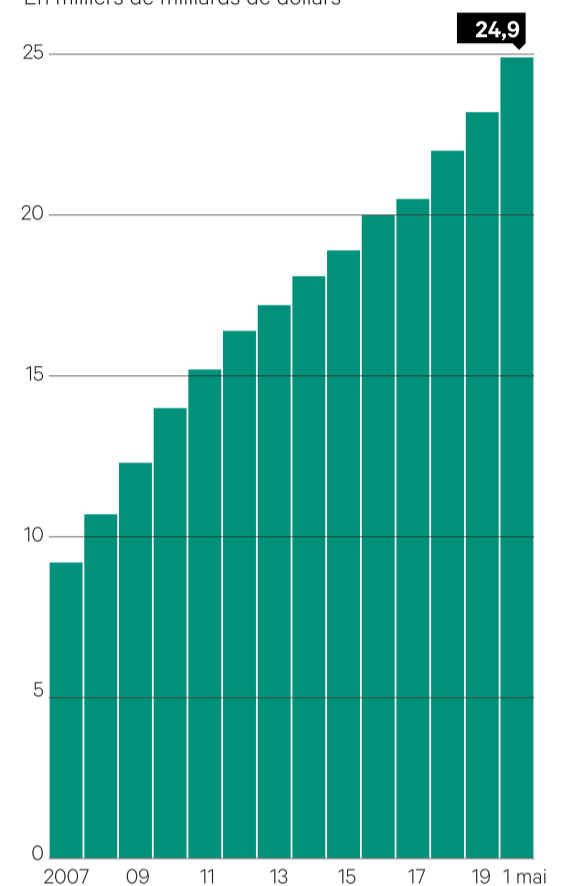
Les émissions de dette devraient trouver preneur sans difficulté, avec des investisseurs friands d'obligations libellées en dollars. Les marchés ont déjà répondu présent face aux demandes de nombreux grands groupes pour financer leurs propres émissions de dette. Cela a notamment été le cas de Boeing, la semaine dernière, qui a réussi à trouver 25 milliards de dollars sans le soutien de la banque fédérale. « De nombreuses entreprises qui auraient dû s'adresser à la Fed ont maintenant pu se financer de manière privée depuis que nous

La dette américaine explose

En % du PIB



En milliers de milliards de dollars



« LES ECHOS » / SOURCE : RÉSERVE FÉDÉRALE

avons annoncé la liste des conditions initiales de ces facilités », constatait déjà Jerome Powell le 29 avril, saluant la liquidité des marchés financiers.

Les emprunts du Trésor vont gonfler la dette américaine à un niveau inédit. Sans que cela n'inquiète, pour l'instant, la banque centrale américaine. La semaine dernière, Jerome Powell a ainsi assuré que le temps était encore à la dépense, pas à la quête des équilibres budgétaires. « Ce n'est pas le moment d'agir avec ces préoccupations en tête », a-t-il jugé, préconisant plutôt « d'utiliser la grande puissance fiscale des Etats-Unis pour s'en sortir avec le moins de dommages possible ». « Il se pourrait bien que l'économie ait besoin de plus de soutien, de notre part à tous, pour que la reprise soit solide », a-t-il même

« Il se pourrait bien que l'économie ait besoin de plus de soutien, de notre part à tous, pour que la reprise soit solide. »

JEROME POWELL
Président de la Réserve fédérale américaine

assuré. Si les économistes tablent à court terme sur un contexte plutôt déflationniste (notamment en raison des prix de l'énergie), certains analystes redoutent toutefois en fine un impact inflationniste, qui obligerait à relever les taux d'intérêt et renchérirait le coût de la dette. Si le débat politique sur la dette est en sourdine, il devient sensible sur certains points du plan de sauvetage, notamment l'aide à apporter aux collectivités locales. En évoquant la possibilité de laisser des Etats faire faillite, le président républicain du Sénat, Mitch McConnell, a scandalisé des gouverneurs, notamment celui de New York, Andrew Cuomo.

La flèche était décochée contre des Etats démocrates jugés trop généreux. Notamment en matière de régimes de retraite pour les fonctionnaires. ■

Les gérants d'actifs concurrencent les banques pour placer la dette des Etats

Face à l'avalanche d'émissions de dette d'Etat américaine, les banques « primary dealers » semblent avoir des difficultés à jouer leur rôle d'animateurs de marché. Ce qui pousse d'importants gérants d'actifs, comme Pimco, à frapper à la porte de ce club réservé à l'élite de Wall Street.

Guillaume Benoit
@gb_eo

C'est un petit groupe de 24 banques et sociétés de courtage. Mais qui rassemble les plus grands noms de Wall Street, comme JP Morgan, Wells Fargo, Citigroup, Morgan Stanley, ou Goldman Sachs. Partenaires essentiels de la Réserve fédérale américaine, ces « primary dealers » — on parle en France de

spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) — participent aux émissions d'obligations d'Etat réalisées par le Trésor américain. Charge à eux de replacer par la suite auprès de leurs clients les titres achetés. Un autre de leur rôle, primordial, est d'animer le marché secondaire, se portant acheteur ou acquéreur de Treasuries pour fluidifier les échanges.

Contraintes réglementaires

Mais, avec la crise du coronavirus, cette mécanique s'est grippée. En mars, la Fed a dû intervenir pour assurer la liquidité du marché, et notamment en achetant à tour de bras de la dette d'Etat américaine. Tout comme elle l'avait fait, six mois auparavant, pour relancer le marché du « repo », essentiel pour le financement des opérations interbancaires et qui repose lui aussi sur les Treasuries. Car la capacité

d'action des SVT américains est limitée par des contraintes prudentielles qui encadrent les risques qu'ils peuvent prendre. Même sur des actifs aussi sûrs que la dette d'Etat américaine. De mauvais augure, alors que les Etats-Unis s'apprêtent à emprunter 3.000 milliards de dollars d'ici au mois de juin. Pour plusieurs spécialistes outre-Atlantique, le diagnostic est clair : il faut élargir le cercle très fermé des « primary dealers ». Ces derniers auront du mal à absorber, à eux seuls, l'avalanche d'émissions obligataires à venir. Le problème c'est que tous les grands acteurs du marché sont déjà présents.

Mais d'autres géants américains de la finance frappent désormais à la porte de la Fed. « Augmenter le nombre de "primary dealers" serait certainement utile, a ainsi déclaré une économiste de Pimco à Bloomberg. Mais plutôt que d'intégrer des

petits acteurs financiers, la Fed en aurait plus pour son argent en s'ouvrant aux plus grands gérants d'actifs. »

Pas d'action immédiate

De fait l'arrivée de ces institutions financières qui affichent des milliards de dollars d'actifs sous gestion constituerait un bol d'air pour le marché. Mais elle poserait beaucoup de questions. Notamment sur un possible conflit entre les exigences du métier de « primary dealer » et les intérêts de leurs clients.

Pour l'instant, la Fed n'a pas fait de commentaires. Mais elle ne devrait pas se précipiter. « Avoir de nouveaux intervenants en temps de crise serait sûrement une bonne chose, mais cela pourrait poser de nouveaux problèmes lors du retour des marchés à la normale », conclut un bon connaisseur du marché américain. ■

Assurance pour pertes d'exploitation : le régulateur intervient

ASSURANCE

Le gendarme des assurances veut mettre de l'ordre dans le débat qui déchire le monde de l'assurance sur la prise en charge des pertes d'exploitation des entreprises.

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Le gendarme des assurances veut voir plus clair sur le rôle que peuvent jouer les assureurs face aux entreprises mises à l'arrêt par la crise du Covid-19. Mercredi, l'Autorité de contrôle prudentiel et des résolutions (ACPR) a annoncé qu'elle allait dresser un « état des lieux » du marché des assurances des pertes d'exploitation.

L'objectif est de faire la lumière sur le fonctionnement de ces couvertures. Conçues pour aider les entreprises en cas de baisse, voire d'arrêt de leur activité, ces assurances sont au cœur de vives polémiques. Depuis le début de la crise, elles opposent des assureurs et des sociétés – dont certaines ont décidé d'aller en justice – mais aussi les assureurs entre eux.

Concrètement, l'ACPR va passer en revue les principaux contrats pour mieux comprendre la taille du marché et son fonctionnement, avec les différents types de garanties proposées et les sinistres pris en compte. « Les premiers enseignements tirés de cette analyse seront soumis au collège de l'ACPR dans les prochaines

semaines de juin et juillet », précise un communiqué publié mercredi.

Les marges de manœuvre de l'autorité ne sont pas infinies. « Je précise tout de suite que notre rôle n'est pas de dire le droit des contrats, ceclarelève du juge civil, notre rôle est à la fois d'éclairer sur la situation prudentielle [des assureurs] et d'éclairer les consommateurs sur leurs droits », a ainsi souligné le gouverneur de la Banque de France et président de l'ACPR, François Villeroy de Galhau, devant les députés mercredi après-midi.

Une initiative surveillée à Bercy

Autre dit, l'ACPR pourrait estimer que des assureurs doivent passer des provisions pour faire face à leurs engagements et mieux informer les assurés. Si jamais elle avait le sentiment en dressant son inventaire qu'un assureur ne respectait pas la réglementation, l'autorité pourrait, bien sûr, mener un contrôle plus approfondi, mais ces démarches ne sont jamais rendues publiques. L'initiative de l'ACPR est surveillée de près par le gouvernement, lui-même sous pression. Celui-ci n'a pas pu saisir l'autorité qui est indépendante, mais attend de pied ferme ses travaux. « Notre souhait est que l'ACPR rende son analyse dans les prochaines semaines pour aider les entreprises à se positionner », indique-t-on à Bercy.

La question de la prise en charge des pertes d'exploitation est devenue explosive. De nombreuses entreprises, notamment dans la restauration ou l'hôtellerie, se sont tournées vers leurs assureurs pour qu'ils les aident à supporter la mise

à l'arrêt de leur activité avec le confinement. Bien souvent, pourtant, les assureurs ont fait valoir que ce n'était pas possible.

Le Crédit Mutuel a mis le feu aux poudres

Car beaucoup de contrats ne fonctionnent qu'après la survenue d'un dommage comme un incendie. Qui plus est, des assureurs soulignent que leurs couvertures ne peuvent pas jouer en cas de pandémie. Les primes n'ayant pas été calculées pour faire face à un tel désastre économique, ils expliquent qu'une prise en charge « extra-contratuelle » de toutes les pertes subies risquerait de mettre le secteur de l'assurance à genoux.

Il n'empêche, le Crédit Mutuel a mis le feu aux poudres en annonçant le mois dernier, à grand renfort de publicité, qu'il allait verser « une prime de relance mutualiste », à ses clients professionnels touchés par le confinement. Le bancassureur a réservé ce geste aux souscripteurs de son assurance pertes d'exploitation, tout en soulignant que celle-ci ne pouvait pas fonctionner du fait du Covid-19.

L'initiative a fait des émules tout en semant la discorde dans la profession. Elle a suscité la colère des agents généraux et de certains grands assureurs. Arguant que le Crédit Mutuel aurait dû faire jouer son contrat d'assurance, plutôt que de verser une prime, les représentants des mutualistes et des sociétés anonymes d'assurance – mais pas les bancassureurs – ont demandé à la présidente de la Fédération française de l'assurance de saisir la commission de déontologie de l'organisation. Celle-ci, doit selon nos informations, se réunir ce jeudi. ■



De nombreuses entreprises, notamment dans la restauration ou l'hôtellerie, se sont tournées vers leurs assureurs pour qu'ils les aident à supporter la mise à l'arrêt de leur activité.

Photo Eric Gaillard/Reuters

Le bitcoin cherche un nouveau catalyseur

CRYPTOMONNAIES

Le rythme d'émission du bitcoin sera réduit la semaine prochaine.

Cette rareté pourrait lui donner un second souffle.

Nessim Aït-Kacimi
@NessimAitKacimi

Après son krach du 12 mars, le bitcoin, à 9.000 dollars (8.360 euros), a repris le chemin de la hausse dans le sillage du rebond des marchés boursiers. Il a regagné le terrain perdu lors du grand plongeon. Dans la crise actuelle, le marché des cryptomonnaies tend à évoluer dans le même sens que les actions, notamment américaines. Le bitcoin n'a pas joué le rôle d'actif refuge lors de la tempête du coronavirus. De fait, même les cryptos stables comme le tether comportent une part de risque.

Les monnaies cryptographiques ont progressé cette année, à la différence des marchés boursiers qui, pour la plupart, sont encore nettement dans le rouge. Le bitcoin (+23,5%) est distancé par l'ether (+60%). L'indice Bitwise 10 des dix plus grandes cryptos gagne près de 25% depuis le début 2020 et celui des petites cryptos (Bitwise 70) 18%.

Le bitcoin cherche un nouveau catalyseur en pleine crise mondiale du coronavirus, qui lui permettrait

de repasser les 10.000 dollars. La troisième réduction du rythme d'émission, qui interviendra entre les 11 et 14 mai, pourrait redonner des espoirs aux investisseurs.

Nouvel environnement

Le nombre de bitcoins attribués aux sociétés de minage (qui assurent le bon fonctionnement du réseau) est divisé par deux tous les 210.000 blocs (qui regroupent un nombre de transactions), qui contiennent les transactions et forment les bitcoins des sociétés de minage est divisée par deux à peu près tous les quatre ans (2012, 2016, 2020).

L'impact de la réduction du rythme d'émission de bitcoins sur son cours divise la communauté crypto : non-événement, hausse éphémère du prix ou nouvelle progression de long terme ? « Cela n'aura pas d'effet. Les ventes des sociétés de minage sont faibles dans les volumes mondiaux. Elles vont être divisées par deux mais cela représente une réduction de la pression vendeuse de seulement 900 bitcoins par jour », estime Nic Carter, de la société Coinmetrics. 86,7% de l'offre de bitcoins ayant déjà été émise, l'influence sur les cours des cessions opérées par les sociétés de minage pour financer leur activité

est modeste. « Cette division de la prime de minage [la rémunération des sociétés de minage qui assurent le fonctionnement du réseau, NDLR] est certes importante, mais ce qui provoque pour l'essentiel la hausse du bitcoin est l'arrivée de nouveaux acheteurs à cause du nouvel environnement économique en toile de fond », déclare, sur Twitter, Michael Novogratz, de Galaxy Digital, une banque d'investissement sur les cryptos. Depuis 2014, le leader des cryptos a progressé dans 5 cas sur 6 au deuxième trimestre et pour un gain moyen de 80%.

Les cinq grandes coopératives de minage chinoises (F2Pool, Poolin,

BTC.com, AntPool...), qui représentent les deux tiers de la puissance du réseau du bitcoin, sont les principales vendeuses structurelles de bitcoins. Depuis 2018, les sociétés de minage représentent entre 20 et 40% des bitcoins qui sont envoyés sur les plateformes pour être cédés.

Stocker ou vendre

Ces détenteurs de bitcoins évitent de les céder quand les cours sont déprimés. Ils préfèrent attendre et les stocker en espérant une remontée des prix. Ils peuvent les prêter aux traders moyennant rétribution. Les revenus quotidiens de toutes les sociétés de minage ont été estimés

entre 10 et 20 millions de dollars en mars et avril. Leur rémunération en bitcoins sert à récompenser leur travail qui inclut des frais (électricité, matériel). Leur activité génère des profits selon la difficulté de création des blocs, le niveau de compétition et le cours du bitcoin. Il faut qu'il soit au-dessus de 6.000 à 7.000 dollars pour que les sociétés gagnent de l'argent.

Avec la réduction de la prime qui leur est accordée, certains groupes de minage vont quitter cette activité qui ne sera plus rentable compte tenu de la hausse de leur « point mort ». Ces sorties pourront accentuer la cartellisation du secteur. ■

Les spéculateurs 2.0 dans la tempête du coronavirus

Les fonds spéculatifs dédiés aux cryptomonnaies ont perdu de l'argent au premier trimestre. Ils espèrent un rebond durable des cours dans un environnement favorable aux devises 2.0.

La crise du coronavirus a causé des pertes aux spéculateurs 2.0. Au premier trimestre, les hedge funds spécialisés sur les cryptos et le bitcoin ont perdu en moyenne 1,8%, selon Eurekahedge. Mais le regain de volatilité a entraîné une forte dispersion des performances (de -33% à +42%), selon les fonds spéculatifs. Le fonds Pantera a perdu

près de 10%. Son fondateur, Dan Morehead, n'en a pas pour autant perdu tout espoir. La réduction de l'offre de bitcoins et la détérioration de l'environnement économique mondial du fait du coronavirus vont provoquer une envolée de l'actif antifragile numérique qui surfe dans les tempêtes.

« Le bitcoin est né dans la crise de 2008 et atteindra l'âge adulte dans la crise actuelle », assure-t-il. La cryptodevise commence à évoluer de manière indépendante des autres classes d'actifs. Sa corrélation avec les actions va diminuer, selon le gérant. Le bitcoin, qui représente les deux tiers du marché des cryptos, devrait enregistrer une

performance supérieure aux autres devises 2.0.

Dans les six mois, « nous verrons davantage de régulations, dépenses publiques, chômage, colère populiste, interventions excessives des politiciens... Tout cela est favorable au bitcoin et à sa communauté, qui bénéficie d'une immunité collective contre l'hégémonie du dollar »,

Le bitcoin commence à évoluer de manière indépendante des autres classes d'actifs.

estime sur Twitter Jimmy Song, de Blockchain Capital. La crise du coronavirus a attiré une nouvelle vague de spéculateurs et particuliers désireux de diversifier ou mettre à l'abri leur épargne sur les cryptos. Ce dont a profité la plateforme américaine Coinbase.

Minorité talentueuse

Sur la centaine de fonds spécialisés (essentiellement des hedge funds américains et européens) en cryptos, seulement 12% génèrent des rendements significatifs et réguliers, soulignent des travaux (*). Entre mai 2016 et novembre 2019, un fonds sur cinq a même perdu de l'argent. Les fonds, qui gèrent

20 milliards de dollars, peuvent donner l'illusion du talent alors qu'ils ne font que surfer passivement sur la hausse des cours tout en prélevant des commissions très élevées. Les fonds cryptos génèrent un rendement mensuel moyen de près de 6%, mais souvent au prix de risques très élevés. Certains gérants sont parfois épinglés pour des malversations. En comparaison d'un investissement de long terme sur le bitcoin, la spéculation à court terme est le plus souvent perdante. — N. A.-K.

(* « On the Performance of Cryptocurrency Funds », Daniele Bianchi, Mykola Babiak.

CORONAVIRUS

La pandémie électrise les prix de l'uranium

MATIÈRES PREMIÈRES

La consommation d'électricité d'origine nucléaire reste stable.

Mais les grands sites d'extraction du combustible sont fortement perturbés.

Etienne Goetz
@etiennegoetz

A l'exception de certains produits agricoles, la pandémie de coronavirus a sinistré le monde des matières premières. Pétrole, gaz, cuivre, plomb... l'ensemble de cette classe d'actifs enregistre des performances au mieux moroses, souvent catastrophiques.

Dans ce paysage, l'uranium affiche, lui, une santé insolente avec des prix qui ont bondi de 40 % depuis mi-mars sur le marché spot

à 34 dollars la livre. Le mouvement est tel qu'il commence à gagner le marché des contrats à long terme, reflet du prix auquel les grands électriciens se fournissent en combustible.

Demande stable de nucléaire

« C'est un peu le double coup de poing au profit de l'uranium, commente auprès de Bloomberg Nick Piquard, gérant chez Horizons ETFs, non seulement le Covid-19 n'a pas eu d'impact sur la demande en électricité nucléaire, mais en plus il a fortement touché l'offre. » La consommation d'électricité a certes baissé au niveau mondial, mais la production nucléaire est restée stable, car il est plus délicat de moduler un réacteur que d'allumer et éteindre une centrale à charbon ou à gaz.

A l'inverse, l'extraction d'uranium, servant de base pour le combustible, a été fortement perturbée par la crise du coronavirus. Les mines de minerai radioactif,

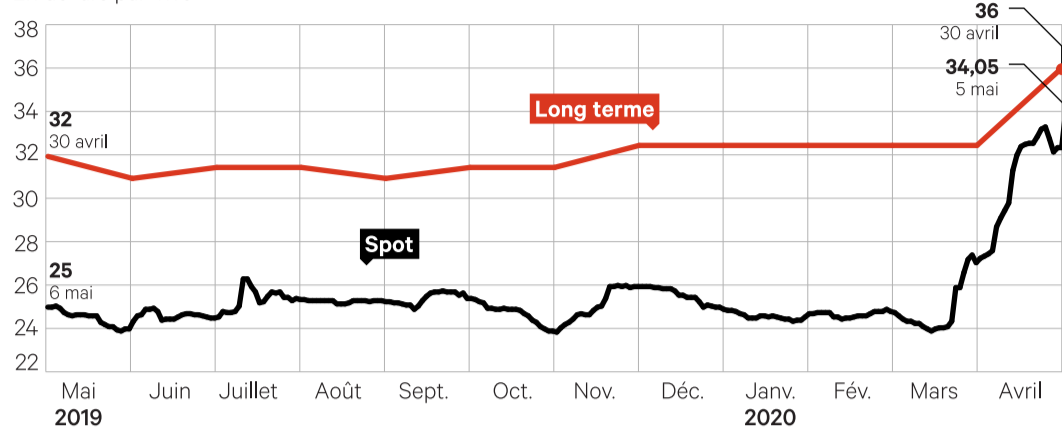
comme pour les autres métaux, ont dû adapter leur production pour protéger la santé des salariés et respecter les mesures de distanciation sociale. Au Canada, dans le Saskatchewan, à Cigar Lake, la plus grande mine au monde gérée par le canadien Cameco et le français Orano a été mise en maintenance. Même sort pour l'usine de McClean Lake, où les opérations ont été placées « sous cocon ».

La production d'uranium devrait être inférieure de 10 % à celle de 2019.

Le Kazakhstan, l'équivalent de l'Arabie saoudite dans le monde de l'atome, fait tourner au ralenti ses mines depuis avril et pour une durée de trois mois ; des salariés de Kazatomprom ont été renvoyés chez eux. Au total, les fermetures ont écarté du marché environ

Le cours de l'uranium en forte hausse

En dollars par livre



« LES ECHOS » / SOURCES : BLOOMBERG, COMECCO

35 % de la production, selon Cantor Fitzgerald. Sur l'année, la production devrait être inférieure de 10 % à celle de 2019, faisant basculer le marché en déficit, anticipe Kazatomprom.

Incertitude sur la mobilité des stocks

Au-delà de la production en baisse, le transport est l'autre grande incertitude du marché. « Malgré des stocks importants en apparence dans notre industrie, c'est la mobilité des

stocks qui est cruciale. Ce sera à notre avis, le point essentiel de cet événement inattendu », a confié le porte-parole de Cameco à Bloomberg. Face au risque de perturbations, l'administration américaine a publié un rapport appelant à abonder les réserves stratégiques d'uranium – essentiel pour le secteur militaire des Etats-Unis – et à venir en aide à l'industrie nucléaire civile « au bord de l'insolvabilité ».

Le bond des cours peut paraître spectaculaire, mais l'uranium

part de très bas et se situe encore loin de ses niveaux au début des années 2010 quand ils culminaient à environ 70 dollars. L'accident de Fukushima, au Japon en 2011, a jeté un coup de froid mondial sur l'ensemble de l'industrie nucléaire. Malgré la récente hausse des cours, les groupes miniers peinent à assurer leur rentabilité : au premier trimestre, Cameco a ainsi enregistré une perte nette de 19 millions de dollars. ■

carnet

PORTRAIT

par Isabelle Lesniak
@IsabelleLesniak

Houda Benyamina, derrière la caméra de Netflix

Houda Benyamina ne s'est pas encore remise de la « chance extraordinaire » qu'elle a eue d'avoir collaboré « d'égale à égal » avec Damien Chazelle. Le jeune prodige franco-américain, auquel les cinéphiles ne cessent de tresser des couronnes depuis « Whiplash », « La La Land » et « First Man », a réalisé les deux premiers des huit épisodes de la série « The Eddy », disponible sur Netflix dès ce vendredi. A 39 ans, la réalisatrice franco-marocaine s'est engouffrée dans ses pas, se chargeant de deux suivants en respectant, dit-elle aux « Echos », « l'esprit, la structure et l'ADN » du drôle de projet impulsé par cet esprit touche-à-tout.

Avec son rythme alangui, ses longs plans-séquences et ses scènes de jazz, « The Eddy », qui raconte l'histoire tourmentée d'un club de musique dans le Paris populaire actuel, n'a rien de la série d'action pour ados, typique des plateformes de streaming. Le projet tient plus de l'expérimentation et cible un public exigeant, généralement plus mûr, que cherche à conquérir Netflix. Les Truffaut, Demy, Kieslowski et autres débarquant sur la plateforme française à la faveur du partenariat récemment signé avec MK2 visent le même objectif.

Houda Benyamina, qui a pris plaisir à jouer la guide pour Damien Chazelle dans les quartiers moins touristiques de la capitale, en est persuadée : « En matière de séries, il y aura un avant et un après "The Eddy" de Chazelle comme, en musique, il y a eu un avant et un après "Thriller" de Michael Jackson. » Contrairement à ses pairs qui n'ont cédé que tardivement aux sirènes de Netflix, la réalisatrice de « Divines » n'a jamais eu d'états d'âme à l'égard de la plateforme californienne. Elevée dans le quartier sensible des Erables à Viry-Châtillon, elle ne cache pas de sa passion pour les films au petit écran plutôt qu'aux salles obscures. Des membres de sa famille y ont aussi succombé : sa sœur Oulaya Amamra est actrice de cinéma, son frère, Mounir Amamra, est un habitué des planches.

Lorsqu'en 2016, en plein Festival de Cannes, Netflix s'intéresse à son premier long-métrage avant même



Robyn Beck/AFP

qu'il ne décroche la caméra d'or, pas question d'hésiter malgré la polémique. Si cette fiction-choc sur la banlieue, César du meilleur premier film, sort dans les salles françaises (où elle a fait plus de 320.000 entrées), elle est, ailleurs, sur la plateforme, élargissant son audience.

Des affiches géantes à Los Angeles

A Los Angeles, où des affiches géantes ont fait la promotion du film, la réalisatrice et ses actrices sont reconnues dans la rue ou en boîte de nuit ! Aujourd'hui, elle collabore volontiers à des projets américains. Elle connaît le pays pour y avoir séjourné grâce à l'une de ses nombreuses bourses d'études – elle a, à l'époque, non seulement suivi les cours d'avant-garde de Richard Foreman à l'Ontological-Hysteric Theatre de New York mais aussi des formations à Saint-Petersbourg et à Minsk. Dernièrement, elle a réalisé le pilote de la série « Tell Me Your Secrets », créée par la showrunner anglaise Harriet Warner pour la chaîne TNT, et peaufine, à la faveur d'un confinement en France, un « gros projet qui ne pourra jamais se faire en Europe ». En attendant qu'il voie le jour, elle s'implique plus que jamais dans l'association 1000 Visages, qu'elle a créée pour faire émerger des talents issus de milieux souvent ignorés dans le cinéma contemporain : les banlieues comme les zones rurales.

Cette militante acharnée de la parité et de la diversité, membre du collectif 50/50, finalise la recherche de locaux pour sa nouvelle école qui s'ancrera à Paris avant de « peut-être devenir nomade en Europe et dans le monde ». En douze ans, le travail accompli au sein de 1000 Visages « a payé ». L'association peut se prévaloir d'avoir donné un coup de pouce décisif à la carrière d'artistes d'origines variées, de Lyna Khoudri, César du meilleur espoir féminin pour « Papicha », à Adil Dehbi, l'attachant interprète de Sim dans « The Eddy ».

ENTREPRISES

FACEBOOK Emmanuelle Zerbib Boutata

rejoint Facebook France en tant qu'industry manager chargé du département tech/télécoms, éducation et divertissement et média.

Emmanuelle Zerbib Boutata, 50 ans, titulaire d'un master en administration et gestion des affaires de HEC Paris, a d'abord travaillé pour Columbia Records et EMI Music. Elle a ensuite été directrice des activités numériques chez Orange en Jordanie, puis directrice conseil aux entreprises chez Sofrecom. Depuis l'an dernier, elle était directrice télécoms divertissement média de Capgemini Invent.

COFACE
Guilherme Spadinger est nommé directeur commercial France et Europe de l'Ouest.

Guilherme Spadinger, 46 ans, est diplômé de l'université Bocconi (Italie) et de l'Insead Business School. Après avoir exercé treize ans au sein de Vallourec, il a pris la responsabilité de la distribution et des partenariats au sein de la direction commerciale groupe d'Euler Hermes. En 2015, il était devenu directeur général d'Euler Hermes SFAC Direct.

SAVILLS FRANCE
Johanna Zini est promue directrice du département Building & Project Consultancy (BPC).

Johanna Zini, 47 ans, architecte DPLG, diplômée de l'école d'architecture Paris-Belleville, a

contribué à des projets immobiliers pour Nike, Longchamp, Yahoo! ou Credit Suisse. Depuis 2016, elle était directrice project management au département BPC de Savills France.

SOFYD
Laëtitia Roche-Hintzy est désormais directrice de la clientèle institutionnelle.

Laëtitia Roche-Hintzy, 45 ans, diplômée de l'IEP de Strasbourg et de l'Essec, fut responsable marketing ETF de Lyxor AM. Dès 2008, elle a lancé et développé la gamme d'ETF d'Amundi, avant de diriger le département solutions financières du groupe Thesaurus en 2014. Dernièrement, elle était responsable de la commercialisation des fonds du groupe Crédit Mutuel Arkea.

ELABE
Julie Arnaud est nommée directrice de clientèle.

Julie Arnaud, 39 ans, titulaire d'un DES de droit communautaire de l'université libre de Bruxelles, fut conseillère presse et communication du ministre des Affaires européennes en 2013, puis chargée de mission au cabinet du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en 2015. Attachée de presse à la Caisse des Dépôts, elle a intégré, en 2016, la filiale CDC Habitat pour y être directrice adjointe des affaires publiques. Elle était dernièrement directrice adjointe du cabinet du président du directoire de CDC Habitat.

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

EN PARTENARIAT AVEC
nomination
nomination.fr

Ils sont nés un 7 mai

- Gilles Babinet, entrepreneur, « digital champion » auprès de la Commission européenne, 53 ans.
- Bernard Canetti, président-fondateur de Comme J'aime, 71 ans.
- Gérard Déprez, PDG de Loxam, 66 ans.
- Fabienne Dulac, directrice générale adjointe d'Orange, CEO d'Orange France, 53 ans.
- Marie-George Buffet, députée de Seine Saint-Denis, ancienne secrétaire nationale du PCF, 71 ans.
- Jean Gandois, ancien PDG de Pechiney, ancien président du CNPF, 90 ans.
- Serge Grudzinski, PDG de Humour Consulting Group, 64 ans.
- Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace, 47 ans.
- Emmanuel Krivine, violoniste et chef d'orchestre, 73 ans.
- Didier Lamouche, ex-PDG d'Oberthur Technologies (Idemia), 61 ans.
- Roxana Maracineanu, championne de natation, ministre des Sports, 45 ans.
- Jérémy Ménez, footballeur, 33 ans.
- Dominik Moll, réalisateur, 58 ans.
- Thomas Piketty, économiste, 49 ans.
- Daniel Rondeau, écrivain et diplomate, 72 ans.
- Amaury de Sèze, administrateur de sociétés cotées, 74 ans.

Les Echos

Les Echos est une publication du **Conseil Les Echos**
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Pierre Louette
DIRECTRICE GÉNÉRALE POLE LES ECHOS Bérénice Lajouanie
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ Bernard Villeneuve
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS Pierre Louette
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

ÉDITRICE Marie Van de Voorde-Leclercq
ÉDITRICE ADJOINTE Clémence Callies
DIRECTEUR DES DÉVELOPPEMENTS ÉDITORIAUX DU PÔLE LES ECHOS Henri Gibier
DIRECTEUR DES RÉDACTIONS Nicolas Barré
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION Dominique Seux et François Vidal
RÉDACTEURS EN CHEF David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)

Elsa Conesa (Finance et Marchés)
Daniel Fortin (Magazine, Opinions et Innovation)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)
Étienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaitre (Information digitale)
Lucie Robequain (France, International et Enquête)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
RÉDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE Didier Boleau

DIRECTEUR DE CRÉATION Fabien Laborde
DIRECTRICE ARTISTIQUE Marion Moulin
EDITORIALISTES Cécile Cornudet, Jacques Hubert-Rodier,
Eric Le Boucher, Jean-François Péresse,
Jean-Marc Vittori, Sabine Delanglade,
Laurent Fallo, Sylvie Ramadier
(Le Crible)
LES ECHOS EXECUTIVES
RÉDACTRICE EN CHEF Muriel Jazor

LES ECHOS WEEK-END
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION Henri Gibier
RÉDACTEURS EN CHEF Laura Berny et Karl de Meyer
DIRECTRICE ARTISTIQUE Cécile Texeraud
SÉRIE LIMITÉE
RÉDACTRICE EN CHEF Frédérique Dedet
DIRECTRICE ARTISTIQUE Clarice Fensterstößer

DIRECTEUR DE LA DIFFUSION ET DU MARKETING CLIENTS Etienne Porteaux
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION Fabrice Fèvre
PUBLICITÉ Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE Corinne Mrejan
DIRECTEUR GÉNÉRAL Philippe Pignol
DIRECTRICE PUBLICITÉ FINANCIÈRE Céline Vandromme
DIRECTRICE PUBLICITÉ COMMERCIALE Emmanuelle Denis



euromex

SÉANCE DU 06 - 05 - 2020
 CAC 40 : 4433,38 (-1,11 %) **NEXT 20** : 9639,58 (-0,42 %) **CAC LARGE 60** : 4912,81 (-1,05 %) **CAC ALL-TRADEABLE** : 3438,77 (-0,99 %) **DATE DE PROROGATION** : 29 MAI

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL NB TITRES	CLOT	% VEIL	% AN	BPA
		+ HAUT + BAS	% MOIS % 52 S.	+ HAUT AN PER	+ HAUT AN PER RDT
ACCOR (AC) ♦	A 24,15	22,27	23	-4,6	-44,91
FR0000120404	10/05/19 20,75	27,673,406	23	-3,767	21,06
AIR LIQUIDE (AD) ♦	A 116,65	116,35	-0,26	-7,81	
FR0000120073	20/05/19 2,65	473,281466	116,35	-0,13	94,96
AIRBUS GROUP (AIR) ♦	A 55,9	53,7	-4,86	-58,84	3,4
FR0000120503	05/05/20 2,6	379,909303	53,7	-0,32	13,94
ARCELORMITTAL (MT) ♦	A 98,14	93,95	-5,19	-38,86	3,07
FR0000120510	20/04/20 15,3	78317315	93,95	-0,16	48,12
ATOS SE (ATO) ♦	A 62,82	63,92	+1,27	+13,89	
FR0000051732	03/05/19 1,7	107157904	62,82	+3,87	82,46
AXA (CS) ♦	A 15,934	15,954	+0,72	-36,45	
FR0000120628	02/05/19 13,4	24,435,285011	15,934	-0,07	15,84
BNP PARIBAS (BNP) ♦	A 28,2	28	-0,74	-4,27	
FR0000131004	29/05/19 3,02	124,9798,561	28	+9,18	54,22
BOUYGUES (EN) ♦	A 27,42	26,73	-2,91	-29,44	
FR0000120503	05/05/20 2,6	379,909303	26,73	-18,75	22,27
CAP-GENEMI (CAP) ♦	A 87	89,36	+2,56	+17,94	
FR0000125338	05/06/19 1,7	169,496999	87	+28,28	12,09
CARREFOUR (CA) ♦	A 13,28	12,92	-2,75	-13,58	1,9
FR0000120172	20/06/19 0,46	807,965504	13,28	-14,86	16,915
CREDIT AGRICOLE (ACA) ♦	A 7,22	7,38	+2,32	+45,84	
FR0000450772	24/05/19 0,69	2,884,688,712	7,22	-12,31	13,8
DANONE (BN) ♦	A 61,5	61,5	+0,03	-16,78	
FR0000120644	07/05/19 1,34	166,120,806	61,5	-15,1	50,26
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ♦	A 136,05	136,1	+0,63	+7,3	
FR0000130650	29/05/19 0,65	262,927,968	136,05	-0,07	10,5
ENGIE (ENGI) ♦	A 9,564	9,578	+0,15	-33,49	1,21
FR0010208488	21/05/19 0,75	9,746	9,564	+3,26	16,26
ESSILORLUXOTTICA (E) ♦	A 110	109,1	-1,09	-19,66	
FR0000121667	26/04/19 15,3	437,533,516	110	+3,66	11,3
HERMES INTL (RMS) ♦	A 664,6	650	-2,37	-2,43	
FR0000052292	28/04/20 3,05	3,555,999,412	664,6	+7,47	72,56
KERING (KER) ♦	A 451	432,5	-4,05	-25,92	0,54
FR0000121485	05/05/20 8	126,279,322	451	-7,45	61,49
LVM.H. (MC) ♦	A 342,55	336,4	-1,78	-18,78	
FR0000121014	06/12/19 2,2	5,057,077,339	342,55	-0,99	43,905
LEGRAND (LR) ♦	A 58,64	57,68	-2,2	-20,59	
FR0010307819	03/06/19 1,34	362,995,149	58,64	-3,83	77,94
L'ORÉAL (OR) ♦	A 248,9	243	-2,1	-7,95	
FR0000120321	28/04/20 4,25	25,976,611	248,9	+1,08	196

SRD

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / DATE DÉTACH. COUPON / DIV	OUV VOL NB TITRES	CLOT	% VEIL	% AN	BPA
		+ HAUT + BAS	% MOIS % 52 S.	+ HAUT AN PER	+ HAUT AN PER RDT
A.S.T. GROUPE (ASP) ♦	C 2,4	2,37	-2,47	-33,98	
FR0000788887	19/06/19 0,25	4,777	2,4	+16,18	4,49
AB SCIENCE (AB) ♦	B 8,3	9,12	+10,95	+69,52	
FR0010552764		689,337	8,3	+21,76	11
ABC ARBITRAGE (ABCA) ♦	B 6,57	6,78	+1,2	+1,04	
FR0004040608	23/04/20 0,1	585,103	6,57	+11,35	6,84
ABIVAX (ABVX) ♦	B 18,76	18,92	+0,17	+16,1	1,48
FR0013332824		12,519,939	18,76	+19,06	6,8
ACTIA GROUP (AT) ♦	C 2,23	2,22	+0,91	-48,49	
FR0000078655	12/06/19 0,1	20,099,941	2,23	+0,91	4,625
ADOCIA (ADOC) ♦	B 8,99	9,45	+5,2	+3,03	
FR001184241		6,960,069	8,99	+45,45	5,6
AÉROPORTS DE PARIS (AP) ♦	A 85,65	81,9	-2,38	-53,49	
FR0010340141	06/12/19 0,7	98,960,602	85,65	-7,87	17,92
AIR FRANCE-KLM (AF) ♦	A 4,354	4,203	-3,95	-57,85	
FR0000031122	14/07/19 0,58	4,269,634,035	4,354	-2,05	18,2
AKKA TECHNOLOGIES (AKA) ♦	B 27,2	25,65	-5	-60,84	
FR0004180537	28/06/19 0,49	20,291,990	27,2	-5,98	18,64
AKWEL (AKW) ♦	B 117	124,8	+7,22	-38,22	
FR0000053027	05/06/19 0,3	26,714,040	117	-29,41	8,8
ALBIOMA (ALBI) ♦	B 31,8	31,45	-1,17	+20,96	
FR0000060402	11/06/19 0,33	31,220,533	31,8	+15,41	35,75
ALD (ALD) ♦	A 9,36	8,89	-2,84	-35,77	
FR0000258662	29/05/19 0,58	4,036,136,40	9,36	+10,57	14,2
ALPES (CIE DES) (CDA) ♦	B 16,7	16,3	-2,63	-45,39	
FR0000053324	10/03/20 0,7	24,510,101	16,7	-38,84	13,2
ALSTOM (AL) ♦	A 37,62	35,65	-5,51	-15,58	
FR0010220475	15/07/19 5,5	225,973,782	37,62	-4,73	50,54
ALTAREA (ALTA) ♦	A 112	113,2	+1,13	+44,1	15,43
FR0000033219	29/05/19 12,75	16,700,762	112	+3,85	210
ALTEN (ATE) ♦	A 64,4	65,1	+1,48	-42,13	
FR0000079946	20/06/19 1,1	34,153,067	64,4	+2,2	11,9
AMPLITUDE SURG. (AMPL) ♦	B 11	1,325	+22,69	-21,6	
FR0012789667		4,780,841	11	+1,95	1,85
AMUNDI (AMUND) ♦	A 58,55	58,45	+0,43	-16,38	
FR0004125920	24/05/19 2,9	502,163,305	58,55	+7,15	78,55
ARCHOS (LXR) ♦	C 0,049	0,047	-2,27	-59,79	
FR0000182479		86,009,898	0,049	-0,04	0,031
ARKEMA (AKE) ♦	A 71,3	74,58	+0,9	-21,25	
FR001313833	27/05/19 2,5	76,736,476	71,3	-13,98	42,5
ARTMARKET.COM (PRC) ♦	C		-47,32		
FR0000074783		6,651,515		-62,1	5,01
ASSYSTEM (ASY) ♦	B 20,5	20	-38,08		
FR0000074148	17/06/19 1,1	15,668,216	20,5	+2,25	34,65
ATARI (ATA) ♦	C 0,302	0,291	-3,16	-11,71	
FR0000178248		287,782,050	0,302	+5,43	0,36
AUBAY (AUB) ♦	C 24,8	24,7	+0,41	-26,16	
FR0000063737	08/11/19 0,33	13,193,296	24,8	-19,94	15,32
AVENIR TELECOM (AVT) ♦	C 0,012	0,011	-9,78		
FR0000066652	21/10/19 0,05	459,227,738	0,012	+6,6	0,017
AXWAY SOFTWARE (AXW) ♦	B 14,95	14,95	+20,56		
FR0010405600	02/07/19 0,4	212,054,6	14,95	+1,96	10,55
BACS MER MONACO (BAIN) ♦	B 50,8	50	-4,22	-12,89	
FR0000031897	26/09/14 0,01	24,516,661	50,8	-10,71	6,76
BÉNÉTEAU (BEN) ♦	B 5,69	5,755	+9,2	+10,6	
FR0000035164	12/02/20 0,23	82,789,804	5,69	-49,47	4,9
BIC (BE) ♦	A 43,44	44,7	+3,14	-27,9	
FR0000120966	03/06/19 3,45	45,532,240	43,44	-41,34	61,06
BIGEN INT. (BIG) ♦	C 11,9	11,74	-1,35	-26,81	
FR0000074072	24/07/19 0,2	19,718,503	11,9	+15,78	8,1
BIOMÉRIEUX (BIM) ♦	A 118	116,3	-0,09	+46,57	
FR0013280286	04/06/19 0,35	118,361,220	118	+64,38	7,5
BOIRON (BOI) ♦	A 33,5	33,45	-0,74	-8,1	
FR0000061129	30/05/19 1,45	175,545,408	33,5	-28,3	26,75
BOLLORÉ (BOL) ♦	A 24,7	23,82	-3,25	-38,77	
FR0000039299	19/09/19 0,02	2,941,500,778	24,7	-42,88	2,01
BONDUPELLY (BON) ♦	B 21,95	21,05	-4,32	-9,66	
FR0000063935	06/01/20 0,5	22,598,340	21,95	-24,82	16,58
BUREAU VERITAS (BV) ♦	A 183,15	183,05	-0,08	-22,03	
FR0000174348	20/05/19 0,56	452,092,988	183,15	-16,93	15,165
BURELLE SA (BUR) ♦	A 524	530	+1,15	-35,21	
FR0000061137	05/06/20 1,0	1,757,623	524	-41,24	40,7
CARMILA (CARM) ♦	C 11,96	11,76	-1,18	-41,2	
FR0010828137	21/05/19 1,5	136,561,695	11,96	+5	2,0
CASINO (CO) ♦	A 33,62	34	+1,43	-18,47	
FR0000125585	09/05/19 1,56	108,426,230	33,62	-4,04	27,92

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / DATE DÉTACH. COUPON / DIV	OUV VOL NB TITRES	CLOT	% VEIL	% AN	BPA
		+ HAUT + BAS	% MOIS % 52 S.	+ HAUT AN PER	+ HAUT AN PER RDT
MICHELIN (ML) ♦	A 86	86,46	+0,82	-20,75	
FR0000121261	21/05/19 3,7	178,627,555	86	-22,8	6,8
ORANGE (ORA) ♦	A 10,915	10,925	-1,52	-18,25	
FR0000133008	02/12/19 0,3	2,660,036,599	10,915	-5,76	13,545
PERNOD-RICARD (RI) ♦	A 133,5	132,55	-0,56	-16,84	
FR0001206893	25/11/19 1,94	265,421,592	133,5	-14,48	11,25
PEUGEOT (UG) ♦	A 13,05	13,07	+0,42	-38,64	
FR0000121501	02/05/19 0,78	178,994	13,05	+1,51	22,01
PUBLICIS GROUP (PUB) ♦	A 25,73	24,85	-3,76	-38,43	5,97
FR000130577	25/06/19 2,12	240,438,556	25,73	-25,82	16,68
RENAULT (RNO) ♦	A 17,35	17,1	-1,24	-59,46	
FR000131906	30/04/20 1,1	295,722,284	17,35	-70,95	12,77
SAFRAN (SAF) ♦	A 79,4	78,36	-2,05	-40,07	
FR0000073272	27/05/19 1,82	427,235,939	79,4	-38,32	5,1
SAINT-GOBAIN (SGO) ♦	A 24,28	23,85	-1,69	-34,66	
FR0000125007	10/06/19 1,33	544,683,717	24,28	-32,79	16,408
SANOFI (SAN) ♦	A 91,31	92,42	+1,19	+3,12	
FR0000120578	04/05/20 3,15	125,420,040	91,31	+8,95	95,06
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ♦	A 81,34	80,93	-2,29	-13,11	
FR0000121972	05/05/20 2,55	581,982,902	81,34	+9,1	61,72
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ♦	A 13,336	12,8	-3,93	-58,73	
FR000130809	27/05/19 2,2	7,794,461	13,336	-8,39	32,23
SODEXO (SW) ♦	A 67,24	64,96	-3,62	-38,51	
FR0000121220	30/01/20 2,9	147,544,887	67,24	+2,53	107,25
STMICROELECTRONICS (STM) ♦	A 22,7	22,9	+0,53	-44,46	0,23
FR0000226223	16/03/20 0,0				

euronext/taux&changes

EURONEXT HORS SRD ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL.
FR0013341781	2CRSL	C	33	33	2905	3,065	584 185418
FR0013858587	AREOL	C	75	75	682	7	716 24574
FR0012618852	ABIONYX PHARMA	B	137	144	124	116	14,33 2922384
FR0000666602	ACANTHE DEV.	C	0,415	0,415	0,411	0,411	1,91 230
FR0000769861	ACTEOS	C	1,32	1,35	1,32	1,35	0,74 459
BE0974269012	AD CAPITAL	C	0,135	0,135	0,135	0,135	2,054 1000
FR000062978	ADL PARTNER	C	1015	1015	101	101	0,98 153
FR0012821890	ADUX (EXH MEDIA)	C	123	126	123	126	2,44 709
FR0004452874	ADVENIS	C	116	116	116	116	0,86 1
FR0012926746	ADVICENNE	C	8,84	8,98	8,7	8,7	1,36 4632
FR000053043	ADVIN	C	18,4	18,6	18,3	18,3	1105
FR0013412186	ALPHA MOS	C	15	15	15	15	6,83 1100
FR0000053837	ALTAMIR	C	15,13	15,2	15,1	15,164	0,23 683
FR0000039216	ALTAREIT	B	515	515	515	515	1
FR00101598	AMOEBEA	C	3,46	3,71	3,2	3,25	6,34 1337287
FR001258589	ANTALIS	B	0,716	0,72	0,716	0,72	0,28 7559
FR0004037125	APRIL GROUP	B	22	22	21,9	21,9	689
FR0010481960	ARGAN	C	10	10	69,2	69,2	1,14 6279
FR0012185336	ARTEA	C	2,79	12,9	12,9	12,9	0,77 1
FR0000076952	ARTOIS	A				3400	
FR0011992700	ATEMIS	C	12,54	13,3	12,48	12,58	0,32 15282
FR000061780	AUGROS CP	C				4,56	
FR0000039322	AUREA	C	4,5	4,7	4,48	4,64	2,66 9884
FR001081589	AURES TECH	C	17,7	17,7	17,35	17,35	1,98 648
FR001800218	AWOKA	C	0,884	0,92	0,84	0,85	3,85 62922
FR000064123	BACCARAT	C				198	
FR001258999	BALYO	C	1,07	1,07	0,97	0,986	7,85 351832
FR000062788	BARBARA BUI	C				5,96	
FR0004023208	BASSAC	B	37,4	37,5	36,8	37,5	0,27 461
FR0000035370	BASTIDE	C	32	32,3	31,25	31,35	2,79 9674
FR000021857	BEL	A	284	284	282	282	1,44 7
FR000062150	BLECKER	B				12	
FR0011992104	BLUE SOLUTIONS	B	16,9	17	16,9	16,9	126
FR0011814938	BOOSTHEAT	C	8,96	8,96	8,9	8,92	0,45 277
FR0004458873	BOURBON	A				3,675	
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C	14,9	15	14,4	14,9	0,68 16825
FR000078958	BUSINESS ET DEC.	C	7,9	7,9	7,9	7,9	5,67
FR001015189	CAFORM	C	2,8	2,8	2,8	2,8	0,72 31
FR0012969095	CAPELLA	C	19,4	20,3	19	19,5	1,3 673
FR000064156	CARDP PARTIC.	C				38	
FR000072894	CAST	B	1,9	1,995	1,9	1,95	1,52 1214
FR000064446	CATERING INTER	B	8,56	8,56	8,36	8,48	0,7 2088
FR0010193979	CBO TERRITORIA	C	3,42	3,46	3,42	3,45	0,88 13967
FR0000053508	CEGEDIM	B	26	27,2	26	26,4	0,76 2081
FR0010390996	CEGEREAL	B	35,6	35,6	35,6	35,6	1
FR0000037476	CFI	C	112	112	112	112	9,8 499
FR0000609207	CHAUSSERIA SA	C				41	
FR0000054322	CIBOX INTER	C	0,18	0,183	0,179	0,182	1,11 129751
FR0000079659	CIE DU CAMBOUGE	A				490	
FR0000626004	CLARANOVA	B	5,185	5,66	5,145	5,65	9,18 593963
FR0000062028	CLAYEUX	C				0,228	
FR0000053399	CNM GROUP	C	16,75	17,8	15,75	16,7	5,7 6979
FR001335742	COGELEC	C	5,26	5,26	5,26	5,26	0,38 1
FR0004031763	COHERIS	C	1,91	1,95	1,91	1,95	2,36 3559
FR0000065393	COURTOIS	C	105	105	105	105	2,78 100
FR0000044323	CR ALPES PROV.	C	120,78	120,78	115	117,46	2,93 147
FR000085506	CR ATL. VENDEE	C	140	140	139,02	139,98	1,42 28
FR0010483768	CR BRIE PICARD.	B	25,595	25,7	24	24,605	3,89 3087
FR0000045213	CR ILLE VILAINE	C	98,5	99,77	98,5	99,77	1,29 16
FR0010416053	CR LANGUEDOC	B	68,89	68,9	65	68,9	4,02 547
FR0000045239	CR LOIRE HTE-LOIRE	C	86,01	89,57	86,01	89,57	4,4 506
FR0000045551	CR MORBIHAN	B	93,02	94,55	93,02	94,55	1,65 28
FR0000815514	CR NORD FRANCE	B	22,8	22,8	22,42	22,68	0,48 665
FR0000044364	CR NORM. SEINE	B	126,98	126,98	124	124	2,35 11
FR0000045528	CR PARIS IDF	B	80,39	80,99	80	80,48	0,1 403
FR0000045348	CR RHONE-ALPES	B	187,98	187,98	182,02	185,76	1,18 114
FR0000045544	CR TOULOUSE	C	1105	1105	1095	1095	0,91 87
FR0000045304	CR TOUR. POITOU	C	115,04	119	115,04	119	3,44 60
FR0000050395	CROSSWOOD	C				4,9	
FR000737813	CS GROUP	C	3,78	3,78	3,77	3,77	1950
FR001026749	DALET	C	10,6	10,6	10,6	10,6	1
FR001283108	DELTA PLUS GROUP	B	381	388	378	381	1851
FR0000035784	DIGIGRAM	C				101	
FR0012202497	DIMS	C	1,735	1,735	1,64	1,69	0,88 66768
FR0000626250	DOCKS PETROLES A	C	382	382	382	382	1,55 10
FR001099515	ECA	C	25,6	26,7	25,6	26,5	3,92 50988
FR000003223	ELECT. STRASBOURG	C	0,904	0,986	0,848	0,932	3,56 141994
FR0000031023	EGIDE	B	104	105	104	105	33
FR0012650196	ENGIE EPS	C	5,7	5,7	5,52	5,58	0,71 3023
FR0000210669	ESSO	B	16,75	16,9	16,65	16,65	4,06 2992
FR0000061475	EURASIA FONC INV	C				0,58	
FR0000075343	EUROMEDIS GROUPE	C	11	11	10,3	10,6	3,64 10474
FR0010490920	EUROPCORP	C	0,83	0,859	0,81	0,823	2,95 42278
FR0000054678	EURO RESSOURCES	C	2,99	3,02	2,97	2,97	1,98 9082
FR000064164	EXACOMPTA CLAIREF.	C				100	
FR0000037343	EXPL. PROD. CHIM.	C				700	
FR0000039026	EXPL. & PROD. CHIM.	C	615	615	600	600	11,77 17
FR0000062341	F.I.E.B.M.	C	4,5	4,5	4,5	4,5	1,39 9
FR0000062507	F.I.E.B.M.	C				108	
FR0000038184	F.I.P.P.	C	0,212	0,212	0,182	0,182	9 13372
FR0000063034	FAUVEY-GIREL	C				216	
FR001271600	FERMENTALG	C	1068	1078	106	106	62933
FR0000062101	FERRIERE CANNES	B	1080	1080	1080	1080	2
FR0000061418	FIDUCIAL OFFICE	C	278	278	276	276	1
FR0000060536	FIDUCIAL RE	B	167	167	167	167	1
FR0000076986	FIN. MONCEY	B				4400	
FR0000035123	FINATIS	B				28	
FR0000074759	FLEURY MICHON	C	216	218	216	218	1184
FR0000065930	FONCIERE 7 INV.	C				0,625	
FR0000064362	FONCIERE ATLAND	C	153	154	150	154	33
FR0000038499	FONCIERE EURIS	B				10	
FR0010341032	FONCIERE INEA	B	395	402	39	39	1,27 596
FR001277391	FONCIERE PARIS NORD	C	0,026	0,028	0,026	0,028	6400
FR0000053944	FONCIERE VOLTA	C				67	
FR001303152	FRANCAISE ENERGIE	C	15	15,3	14,95	15,3	2195
FR001588079	FREY	B	29,8	29,8	29,8	29,8	81
FR0000031973	FSDV	C				0,75	
FR0000030611	GALIMMO	C	18,4	18,4	18,4	18,4	1
FR0000034894	GAUMONT	B	94,6	97,2	92,6	95,8	1,06 252
FR0000053035	GEA	C	91	91	91	91	1
FR001051692	GENERIC	C	5,74	5,74	5,62	5,74	8214
FR0013399474	GENYOTEX	C	2,38	2,61	2,3	2,48	8,77 126003
FR001799307	GENOMIC VISION	C	0,779	0,779	0,672	0,698	852 4244632

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL.
FR0000061459	GÉRARD PERRIER	B	536	538	532	538	0,37 144
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	C	69	70	69	70	14,5 977
FR0004076891	GROUPE FLO.	B	0,118	0,118	0,118	0,118	1,26 14783
FR0000124232	GROUPE IRD	C	19,94	19,94	19,94	19,94	1
FR0004010338	GROUPE JAJ	C				107	
FR0004050300	GROUPE OPEN	C	7,58	7,71	7,5	7,58	0,4 1057
FR001262466	GROUPE PARTOUCHE	C	161	164	155	164	0,81 721
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C	11,1	11,4	11	11,2	1,75 23645
FR0000066722	GUILLEMET CORP.	C	2,21	2,23	2,21	2,23	0,91 15637
FR0000038531	HI COMPANY	C	3,01	3,08	2,99	3,08	2,67 577
FR0012821816	HIPAY GROUP	C	31	31,6	2,92	2,99	7,14 49939
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE	C	4,37	4,79	4,37	4,5	2,98 6161
FR0000051933	IDI	B	36,3	36,4	36	36,4	0,28 532
FR0020093027	IGE + XAO	C	134	135	134	135	3,05 18
FR0004035913	ILIADA	A	14,01	14,4	13,66	14,4	2,78 49857
FR0000033243	IMMO. DASSAULT	C	62,8	63,4	62,6	62,6	520
FR0000066219	IND. FIN. ENT.	C	54	54	54	54	20 10
FR0000071797	INFOTEL	C	33,9	34,9	33,7	34,9	2,95 3686
FR0000069257	INNELEC MULT.	C	3,69	3,7	3,68	3,7	0,27 300
FR0000054199	INTALLUX SA	C				278	
FR000006456	INTEVA	C				25	
FR001323012	INVENTIVA	B	4,33	4,33	4,15	4,12	4,85 24988
FR0000072597	IT LINK	C	10,55	10,85			

annonces judiciaires & légales

92 • HAUTS-DE-SEINE

DIVERS

12204542 – LE PUBLICATEUR LEGAL

ASSOCIATION GENERALE INTERPROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE - AGIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège : 7, rue Belgrand - 92300 LEVALLOIS-PERRET

AVIS DE CONVOCATION

Les Membres de l'Association AGIS - Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le jeudi 11 juin 2020 à 8 Heures 30, au 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, la situation financière et morale de l'Association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Vote du budget 2020

- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration et au Trésorier

- Nomination de deux nouveaux Administrateurs

- Fixation du montant des indemnités, avantages et rétributions alloués aux membres du Conseil d'Administration

- Transfert du siège social

- Délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants portant sur la modification de la liste des unités de compte des contrats d'assurance de groupe vie multi-supports

- Délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, du pouvoir de signer un ou plusieurs avenants portant sur la mise en place d'options de pilotage des actifs adossant les contrats d'assurance de groupe vie multi-supports souscrits par l'Association, conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances

- Maintien du taux minimum garanti des contrats d'assurance : AGIS RETRAITE - Castor Madelin - Garantie Retraite Agricole - Garantie Retraite Indépendants - PROMES EPARGNE MADELIN - PROMES Retraite Madelin - SUISSE RETRAITE TNS - SwissLife Retraite Agricole - SwissLife Retraite Indépendants

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

- Elargir l'objet social de l'Association à des nouveaux produits d'épargne retraite tel que prévus par La loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite "loi Pacte")

- Modification corrélatrice des statuts

- Information sur le nouveau plan d'épargne retraite

- Mise en conformité avec la Loi Pacte des contrats d'assurance : SwissLife Retraite Madelin - SwissLife Retraite Sélection - Violetto Retraite Madelin - Objectif Retraite Madelin - Prémavenir Retraite Madelin - Réciprocité Retraite Madelin - Madelin-direct - Stratégie Vie Retraite Sélection - Onexys Retraite Madelin - Retraite Madelin Entrepreneur - UMH Retraite Complémentaire

- Gouvernance en cas de souscription par l'Association d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel unique

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

- Adoption des règles de déontologie

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille Membres titulaires du droit de vote ou un trentième desdits Membres au moins sont présents, représentés ou ont fait usage de la faculté de vote par correspondance.

Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée pour le jeudi 25 juin 2020 à 8h30 au 7 rue Belgrand - 92300 Levallois Perret. Elle délibérerait alors valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de Membres titulaires du droit de vote présents, représentés ou ayant fait usage de la faculté de vote par correspondance.

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

AGIS - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE - JEUDI 11 JUIN 2020 - PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, et du rapport du Bureau du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice. Elle approuve, également, les

opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes font ressortir un excédent de 316 430,90 € qu'elle décide d'affecter au poste « report à nouveau », affecté au budget prévisionnel de l'exercice suivant, et approuve le budget 2020 établi par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres de l'association AGIS donne, aux Administrateurs et au Trésorier, quitus entier et sans réserve, de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Yves BRUTTIN pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Monsieur Yves BRUTTIN a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Michel SERRURIER pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Monsieur Michel SERRURIER a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 4 000 € le montant alloué au titre d'indemnités, avantages et rétributions aux membres du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte du transfert du siège de l'association du 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret au 137 rue Victor Hugo - 92300 Levallois-Perret

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants portant sur la modification de la liste des unités de compte des contrats d'assurance de groupe vie multi-supports.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants portant sur la mise en place d'options de pilotage des actifs adossant les contrats d'assurance de groupe vie multi-supports souscrits par l'Association, conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale du 12 juin 2019 avait décidé :

« Application d'un taux minimum garanti de 0 % brut de frais sur toutes les primes versées à compter du 01/01/2020. Il s'agit du taux minimum garanti de revalorisation des encours issus de ces primes durant la phase de constitution avant liquidation en rente. En tout état de cause, ces primes seront revalorisées selon le taux de participation aux bénéfices décidé annuellement. »

L'Assemblée Générale décide de ne pas appliquer cette mesure.

En effet, l'Assemblée Générale décide, après négociation avec l'assureur, à compter du 1^{er} janvier 2020, de maintenir le taux minimum garanti (TMG) initial, mais que celui-ci sera acquis uniquement au moment de la liquidation en rente, en cas de paiement des primes initialement prévus.

Cette résolution porte non seulement sur les primes futures, mais également sur les encours issus de primes versées antérieurement.

Pour cela, l'Assemblée Générale décide de mettre en place un chargement sur encours variable supplémentaire correspondant à l'écart entre le taux minimum garanti et le taux de revalorisation décidé (celui qui s'applique pour les encours sans taux minimum garanti). Ce chargement sur encours variable alimentera une provision pour garantie de fidélité, qui ne sera définitivement acquise que lors de la liquidation en rente, si les primes initialement prévues ont été payées. La part de cette provision alimentée par ce chargement variable continuera de bénéficier des mécanismes de revalorisation et des taux minimum garantis s'appliquant au contrat.

En cas de transfert des encours vers un autre contrat, la valeur de transfert n'inclura donc pas cette provision pour garantie de fidélité.

Lors de son entrée en vigueur, ce chargement variable et cette garantie de fidélité seront calculés depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les contrats concernés par cette résolution sont les suivants :

- AGIS RETRAITE
- Castor Madelin
- Garantie Retraite Agricole
- Garantie Retraite Indépendants
- PROMES/EPARGNE MADELIN

- PROMES Retraite Madelin

- SUISSE RETRAITE TNS

- SwissLife Retraite Agricole

- SwissLife Retraite Indépendants

Conformément à l'article L. 141-4 du Code des assurances, l'avenant à la notice sera remis à chaque adhérent concerné par cette modification. A la réception de l'avenant, l'adhérent pourra dénoncer son adhésion en raison de cette modification sous un délai de 3 mois, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : AGIS - 137 rue Victor Hugo, 92682 Levallois-Perret Cedex. En cas de dénonciation par l'adhérent, ce dernier ne pourra plus réaliser de versement sur le contrat.

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'élargir l'objet social de l'association à des nouveaux produits d'épargne retraite, prévus par La loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (la "loi Pacte"), et de remplacer l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 - Objet

L'Association a pour but, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur :

1°) de développer l'esprit de solidarité et d'entraide,

2°) de défendre les intérêts de ses membres,

3°) de coordonner l'action des différentes institutions avec lesquelles elle aura passé un accord à cette fin, d'assurer leur promotion et la gestion de leurs œuvres ou services,

4°) de négocier et de proposer à ses membres un ou plusieurs contrats, bons, garanties ou couvertures permettant la garantie des risques de prévoyance, le financement de la retraite, l'optimisation de placements.

5°) de souscrire un ou plusieurs plans d'épargne retraite individuels, et plus généralement tous contrats d'assurance de groupe sur la vie ou de capitalisation liés à la cessation de l'activité professionnelle pour le compte des adhérents (l'ensemble de ces plans et contrats pouvant être indistinctement désignés dans les présents statuts comme « plan » ou « plan d'épargne retraite ») et d'assurer la représentation des intérêts des adhérents, notamment en organisant la consultation des adhérents et en assurant le secrétariat et le financement du/des Comité(s) de Surveillance et de l'assemblée générale des adhérents.

6°) de mettre en œuvre les décisions, y compris celles d'ester en justice, prises, en application des dispositions légales, par l'assemblée générale des adhérents aux plans et par les Comités de Surveillance desdits plans.

7°) d'assurer la gestion desdits contrats, bons, garanties ou couvertures proposés à ses membres ou d'autres contrats d'assurance, bons ou couvertures,

8°) d'apporter à tous ses membres l'aide matérielle et morale dont ils peuvent avoir besoin en toutes circonstances, en particulier les informer sur les possibilités qui leur sont offertes dans les domaines de la prévoyance, de la retraite, des placements et en matière d'assurance vie et de capitalisation,

9°) plus largement tout acte entrant dans le cadre de cet objet social et permettant sa réalisation. »

Par ailleurs, sont adoptées les adaptations liées à la gouvernance associée à ces nouveaux produits.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du projet des nouveaux statuts, décide d'approuver les nouveaux statuts de l'association reproduits ci-après (annexe 1).

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres de l'association AGIS prend acte des possibilités offertes par la Loi Pacte.

En particulier, l'assemblée générale relève les atouts des nouveaux plans d'épargne retraite. En effet, par rapport aux produits de retraite Madelin, les nouveaux plans d'épargne retraite individuels permettent :

- la sortie anticipée pour achat de la résidence principale pour les sommes issues des versements volontaires et de l'épargne salariale, en plus des cas de sortie anticipée pour « accidents de la vie » qui étaient déjà prévus sur les produits de retraite Madelin ;

- le paiement des prestations retraite sous forme de rente ou de capital pour les sommes issues des versements volontaires et de l'épargne salariale ;

- les transferts entrants de sommes issues des autres dispositifs de retraite complémentaire (PER, PERP ou PERCO, en plus des Retraite Madelin et Article 83/PERE dont le transfert reste possible jusqu'au 30 septembre 2020) ;

- d'utiliser le plafond d'épargne retraite (163 quateratives du Code Général des Impôts), en plus du plafond Retraite Madelin (154 bis ou 154 bis 0-A du Code Général des Impôts), directement sur les produits et de réaliser des versements non déductibles ;

- le paiement des prestations en cas de décès sous forme de capital.

L'Assemblée Générale note également que par rapport aux produits de retraite Madelin, sur les plans d'épargne retraite individuels :

- le taux minimum garanti en phase de constitution ainsi que le taux technique utilisé pour le calcul des rentes viagères sont réglementairement égaux à 0 %

- les prestations décès ne peuvent avoir pour effet d'ouvrir aux bénéficiaires en cas de décès des droits qui excéderaient ceux auxquels l'assuré aurait pu prétendre. Ainsi :

o le taux de réversion proposé dans les options de rente ne peut être supérieur à 100 % ;

o la garantie bonne fin ne peut pas être proposée.

L'Assemblée Générale prend acte que :

les contrats de retraite Madelin peuvent être modifiés afin d'être mis en conformité avec les dispositions de la Loi Pacte. Une telle modification doit être approuvée par l'assemblée générale de l'association souscriteur. Les contrats ainsi modifiés constituent des plans d'épargne retraite individuels.

- en application de la Loi Pacte, les contrats de retraite Madelin ne sont plus commercialisables à compter du 1^{er} octobre 2020.

QUATORZIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution et afin de permettre à l'Association AGIS de remplir sa mission visant à veiller à l'intérêt de l'ensemble de ses membres, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, décide de mettre en conformité les contrats listés ci-après avec la Loi Pacte.

Cette adaptation se fera de manière automatique et sans frais pour les adhérents concernés. Sont visés tous les contrats de retraite Madelin, sans taux minimum garanti net de frais de gestion strictement supérieur à 0 % en phase de constitution, cités ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Ainsi tous les contrats mis en conformité bénéficieront des nouvelles possibilités offertes par la Loi Pacte aux plans d'épargne retraite individuels.

Pour permettre la mise en conformité, à compter du 1^{er} octobre 2020 :

- les garanties optionnelles de bonne fin en place seront révisées automatiquement ;

- le taux minimum garanti en phase de constitution est fixé à 0 % brut de frais de gestion et les nouvelles ouvertures de rente ne bénéficieront plus des éventuels taux techniques initialement prévus aux contrats et la réversion proposée sera plafonnée à 100 %. Les rentes en cours de service à cette date continueront de bénéficier de l'éventuel taux technique utilisé à leur mise en place ;

Par ailleurs, il est précisé que l'option d'arbitrage automatique et progressif de l'épargne vers les fonds en euros n'étant pas prévue sur les Plan d'épargne Retraite (PER) Individuels SwissLife, elle sera révisée automatiquement au moment de la transformation des contrats en PER Individuel. Cette option ne pourra également plus être mise en place après la transformation.

Les nouvelles ouvertures de rente bénéficieront des tables de mortalité initialement prévues aux contrats.

Conformément à l'article L. 141-4 du Code des assurances, l'avenant à la notice sera remis à chaque adhérent concerné par cette modification avant le 1^{er} juillet 2020.

A la réception de l'avenant, l'adhérent pourra dénoncer son adhésion en raison de cette modification jusqu'au 1^{er} octobre 2020 par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : AGIS - 137 rue Victor Hugo, 92682 Levallois-Perret Cedex. En cas de dénonciation par l'adhérent, ce dernier ne pourra plus réaliser de versement sur le contrat.

Les contrats d'assurance concernés par cette résolution sont :

- SwissLife Retraite Madelin
- SwissLife Retraite Sélection
- Violetto Retraite Madelin
- Objectif Retraite Madelin
- Prémavenir Retraite Madelin
- Réciprocité Retraite Madelin
- Madelin-direct
- Stratégie Vie Retraite Sélection
- Onexys Retraite Madelin
- Retraite Madelin Entrepreneur
- UMH Retraite Complémentaire

Les éventuelles primes périodiques pourront continuer d'être versées sur ces contrats après la transformation.

QUINZIEME RESOLUTION

Sous condition suspensive de l'adoption des nouveaux statuts, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, autorise le conseil d'administration à agir en tant que comité de surveillance du plan, l'association ayant souscrit un unique plan d'épargne retraite individuel.

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive de l'adoption des nouveaux statuts, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du projet de règles de déontologie, décide d'adopter

les règles de déontologie reproduites ci-après (annexe 2).

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Sous condition suspensive de l'adoption des nouveaux statuts, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour l'assemblée générale ordinaire, nomme en qualité de commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS, ayant son siège social 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour l'accomplissement des formalités légales ou toutes autres formalités qu'il appartiendra.

ANNEXE 1 - STATUTS

ASSOCIATION GENERALE INTERPROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE « A.G.I.S »

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

137 rue Victor Hugo - 92300 Levallois-Perret

STATUTS MODIFIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2020

TITRE PREMIER

CLAUSES GENERALES

Article 1 : Création

Entre les membres fondateurs soussignés, il est créé une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par les textes qui l'ont modifiée ainsi que par les présents Statuts.

Article 2 : Dénomination et siège social

L'association prend la dénomination de : ASSOCIATION GENERALE INTERPROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE (A.G.I.S) et sera dénommée dans le cadre des présents Statuts comme : ("Association").

Son siège social est établi : 137 rue Victor Hugo - 92300 Levallois Perret.

Il pourra être déplacé dans le même ville par décision du Conseil d'administration qui dispose à cet effet, du pouvoir de modifier les Statuts, et transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'Administration pourra créer, s'il le juge opportun, pour la bonne gestion ou pour le développement de l'Association, des sections locales ou professionnelles.

Article 3 : Durée - Exercice social

L'Association est fondée pour une durée illimitée.

L'exercice social de l'Association commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

Article 4 : Objet

L'Association a pour but, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur :

1°) de développer l'esprit de solidarité et d'entraide,

2°) de défendre les intérêts de ses membres,

3°) de coordonner l'action des différentes institutions avec lesquelles elle aura passé un accord à cette fin, d'assurer leur promotion et la gestion de leurs œuvres ou services,

4°) de négocier et de proposer à ses membres un ou plusieurs contrats, bons, garanties ou couvertures permettant la garantie des risques de prévoyance, le financement de la retraite, l'optimisation de placements.

5°) de souscrire un ou plusieurs plans d'épargne retraite individuels, et plus généralement tous contrats d'assurance de groupe sur la vie ou de capitalisation liés à la cessation de l'activité professionnelle pour le compte des adhérents (l'ensemble de ces plans et contrats pouvant être indistinctement désignés dans les présents statuts comme « plan » ou « plan d'épargne retraite ») et d'assurer la représentation des intérêts des adhérents, notamment en organisant la consultation des adhérents et en assurant le secrétariat et le financement du/des Comité(s) de Surveillance et de l'assemblée générale des adhérents.

6°) de mettre en œuvre les décisions, y compris celles d'ester en justice, prises, en application des dispositions légales, par l'assemblée générale des adhérents aux plans et par les Comités de Surveillance desdits plans.

7°) d'assurer la gestion desdits contrats, bons, garanties ou couvertures proposés à ses membres ou d'autres contrats d'assurance, bons ou couvertures,

8°) d'apporter à tous ses membres l'aide matérielle et morale dont ils peuvent avoir besoin en toutes circonstances, en particulier les informer sur les possibilités qui leur sont offertes dans les domaines de la prévoyance, de la retraite, des placements et en matière d'assurance vie et de capitalisation,

9°) plus largement tout acte entrant dans le cadre de cet objet social ou permettant sa réalisation.

TITRE DEUXIEME

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 5 : Membres

L'Association se compose des personnes physiques adhérant à un contrat d'assurance ou de capitalisation, plan d'épargne retraite, garantie, bon ou ouverture souscrit par l'Association.

L'adhésion à l'Association et à ses Statuts résulte automatiquement de l'adhésion à tout contrat, garantie, bon ou ouverture souscrit par l'Association auprès d'un organisme habilité.

Article 6 : Radiation des membres

La qualité de membre de l'association se perd par :

- la démission, notifiée par lettre recommandée au Président de l'association, la perte de la qualité de membre intervenant alors à l'expiration de l'année civile en cours ;

- le décès ;

- le transfert à un autre organisme ou la sortie définitive du/des contrat (s) d'assurance, du/des plan(s) souscrit(s) par le membre ; ou

- la radiation pour motif grave décidée par le Conseil d'administration après avoir entendu le membre concerné.

Article 7 : Cotisation - Ressources

Les ressources de l'association comprennent un droit d'adhésion et des cotisations de ses membres, dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration ainsi que toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

Les activités de l'association relatives aux plans sont financées selon les dispositions prévues à l'article 29.

Il prend, notamment, toutes décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'association et, particulièrement, celles relatives à l'emploi des fonds, à la prise à bail des locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association, à la gestion du personnel.

Le Conseil définit les principales orientations de l'association. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association.

Article 8-5 - Directeur

Le Conseil d'Administration peut nommer, parmi ses membres ou en dehors d'eux, un ou plusieurs Directeur(s) ; le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, peut le (les) révoquer. Le Directeur ou l'un des Directeurs reçoit le titre de Directeur général.

Le Directeur général est chargé de l'exécution des actes de l'association ainsi que de toutes décisions et instructions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Le Directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs, sous sa responsabilité, avec l'autorisation du Conseil d'Administration, à un ou plusieurs mandataires de son choix, membres ou non du conseil ou des Comités de Surveillance.

Le Directeur général, s'il n'est pas membre du conseil, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Article 8.6 : Rétribution des membres du Conseil d'Administration et du Directeur général

Les frais entraînés par l'exercice de leurs fonctions sont remboursés aux Administrateurs, et, le cas échéant, au Directeur général. Ils peuvent également recevoir une éventuelle rétribution fixée chaque année par l'assemblée générale.

Article 9 : Bureau du conseil d'administration

Article 9-1 : Composition du Bureau

Le conseil élit parmi ses membres un Président, un Secrétaire, un Trésorier, qui composent les membres du Bureau. Le cas échéant, des adjoints peuvent assister le Secrétaire et le Trésorier.

Le Président, et le Secrétaire du conseil sont également Président et Secrétaire de l'assemblée générale.

Les membres du Bureau sont élus pour une durée de 2 années et sont immédiatement rééligibles.

Article 9-2 : Attribution du Bureau et de ses membres

Le Bureau assure la gestion courante de l'association. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation du Président.

Le Président représente seul l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet.

Avec l'autorisation préalable du conseil, le Président peut déléguer partiellement ses pouvoirs, sous sa responsabilité, à un ou plusieurs mandataires de son choix, membres ou non du conseil ou des Comités de Surveillance.

Le Secrétaire est chargé des convocations. Il établit ou fait établir les procès-verbaux des réunions du Bureau, du conseil et de l'assemblée générale.

Le Trésorier établit ou fait établir les comptes de l'association. Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Article 9-3 Rétribution des membres du Bureau

Les frais entraînés par l'exercice de leurs fonctions sont remboursés aux membres du Bureau. Ils peuvent également recevoir une éventuelle rétribution fixée chaque année par l'assemblée générale.

TITRE TROISIEME

LES COMITES DE SURVEILLANCE DES PLANS D'EPARGNE RETRAITE

Article 10 - Principe de mise en place des Comités de Surveillance

Pour chaque Plan d'épargne retraite souscrit par l'association, est mis en place un Comité de Surveillance, chargé de veiller à la bonne exécution du contrat par l'entreprise d'assurance et à la représentation des intérêts des adhérents, sous réserve des dispositions des paragraphes ci-dessous.

Lorsque l'association a souscrit un unique plan, le Conseil d'Administration peut exercer les fonctions de Comité de Surveillance. Dans cette hypothèse, le Conseil d'Administration se conforme, autant que de besoin, aux dispositions du présent chapitre.

Lorsque l'association a souscrit plusieurs plans de retraite individuels auprès d'un même organisme d'assurance, le Conseil d'Administration peut décider, après approbation par l'assemblée générale, de créer un Comité de Surveillance commun à l'ensemble de ces plans de retraite individuels, à condition que le Comité de Surveillance commun compte au moins un membre représentant les titulaires de chacun des plans de retraite individuels. Dans cette hypothèse, le Conseil d'Administration de l'association peut également décider d'être le Comité de Surveillance commun desdits plans, à condition de respecter les règles de composition du Comité de Surveillance.

Ce(s) comité(s) se dote(nt) d'un règlement intérieur.

Article 11 - Durée des mandats des membres de chaque comité

Chaque membre d'un Comité de Surveillance est désigné ou élu pour six ans.

Les mandats des membres des comités de Surveillance sont renouvelables sans limitation.

Le mandat de membre du comité prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association ou la révocation prononcée par l'assemblée, ladite révocation pouvant intervenir sur incident de séance.

Article 12 - Composition de chaque comité - Désignation des membres

Le Comité de Surveillance des plans est composé par des membres désignés par le Conseil d'Administration de l'association et par des membres représentant les adhérents desdits plans dans les conditions détaillées dans le présent article.

L'élection des membres du Comité de Surveillance représentant les adhérents des plans se déroule au scrutin secret, en assemblée ordinaire des adhérents, étant précisé que seuls les membres du plan concerné par le Comité de Surveillance objet de l'élection auront droit de vote. Les votes sont dépouillés et les résultats de ce dépouillement sont affichés au siège social de l'association dans un délai de 48 heures.

12.1 Comité(s) de Surveillance spécifique(s)

Le Comité de Surveillance spécifique à un plan est composé de 7 membres, personnes physiques :

a) 3 membres désignés par le Conseil d'Administration de l'association.

Au moins un membre du Conseil d'Administration est membre du Comité de Surveillance de chaque plan souscrit par l'association.

b) 4 membres élus par l'assemblée.

Au moins la moitié des membres de ce comité ne doivent détenir ni n'avoir détenu au cours des trois années précédant leur désignation aucun intérêt ni aucun mandat dans l'entreprise d'assurance signataire du contrat d'assurance et ne recevoir ou n'avoir reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de cette entreprise.

12.2 Comité de Surveillance commun à plusieurs plans de retraite individuels

Lorsque le Conseil d'Administration décide de créer un Comité de Surveillance commun à plusieurs plans de retraite individuels souscrits auprès d'un même organisme d'assurance, le Conseil devra fixer le nombre de membres du Comité de Surveillance (tous des personnes physiques) en tenant compte du nombre de plans de retraite individuels dont sera chargé le Comité de Surveillance et étant précisé que :

i. la moitié au moins de ces membres doit être élue par l'assemblée des adhérents.

En outre, le Comité de Surveillance commun doit compter au moins un membre représentant les titulaires de chacun des plans. Afin d'assurer cette représentation, des résolutions distinctes pour le représentant de chaque plan de retraite individuel seront proposées à l'assemblée générale des adhérents et seuls les adhérents du plan de retraite individuel concerné auront droit de vote pour ladite résolution. Une fois la représentation de chaque plan assurée, s'il reste des membres du Comité de Surveillance commun devant, le cas échéant, être élus par l'assemblée des adhérents, l'ensemble des adhérents de ces plans de retraite individuels auront droit de vote pour lesdites résolutions.

ii. le solde des membres sera désigné par le Conseil d'Administration de l'association.

Au moins un membre du Conseil d'Administration est membre du Comité de Surveillance de chaque plan souscrit par l'association.

En outre, au moins un membre du Conseil d'Administration ne doit détenir ni n'avoir détenu au cours des trois années précédant sa désignation aucun intérêt ni aucun mandat dans l'entreprise d'assurance signataire du contrat d'assurance et ne recevoir ou n'avoir reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de cette entreprise

Au moins la moitié des membres de ce comité ne doivent détenir ni n'avoir détenu au cours des trois années précédant leur désignation aucun intérêt ni aucun mandat dans l'entreprise d'assurance signataire du contrat d'assurance et ne recevoir ou n'avoir reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de cette entreprise.

12.3 Présidence

Le Comité de Surveillance (qu'il soit spécifique ou commun) élit, à la majorité simple, parmi ses membres un président qui doit être un membre ne détenant ou n'ayant détenu au cours des trois années précédant son élection aucun intérêt ni aucun mandat dans l'entreprise d'assurance signataire du contrat d'assurance, et ne recevant ou n'ayant reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de cette entreprise.

Article 13 - Cooptation

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du comité de surveillance par décès, démission ou révocation entre deux assemblées, le comité de surveillance pourra pourvoir à leur remplacement en procédant à une ou à plusieurs nominations à titre provisoire.

Ces cooptations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée ordinaire. Les membres du comité cooptés ne demeurent en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs

Lorsqu'il a été créé un Comité de Surveillance commun à plusieurs plans souscrits auprès d'un même organisme d'assurance, le comité devra prendre en compte les besoins de représentation de chaque plan lors qu'il procède à des nominations à titre provisoire.

Article 14 - Réunions des Comités de Surveillance

Convocations - Ordre du jour

Le Conseil d'Administration exerçant les fonctions de Comité de Surveillance ou le Comité de Surveillance est réuni au moins une fois par an, sur convocation de son président ou d'au moins le tiers de ses membres.

L'ordre du jour de la réunion est fixé par l'auteur de la convocation.

Les convocations sont adressées 8 jours au moins avant la réunion par lettre simple. Elles mentionnent l'ordre du jour de la réunion. En cas d'urgence, le délai

peut être réduit, et les convocations peuvent être orales.

Lieu de réunion

Le comité se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Quorum - Majorité

Le comité peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des Membres présents ou représentés du comité.

Chacun des membres du comité détermine un droit de vote.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Procuration

Chaque membre d'un comité peut donner procuration à un autre membre du même comité.

Secrétaire de séance

Le Comité de Surveillance peut nommer un Secrétaire de séance, parmi ses membres ou en dehors d'eux.

Article 15 - Registre de présence - Procès-verbaux

L'association tient et conserve les procès-verbaux et les registres de présence des réunions du comité.

Ces documents peuvent être consultés par les membres de ce comité.

La justification de la composition du comité ainsi que de la nomination ou de la qualité de ses membres en exercice, tant en ce qui concerne le Président que les membres, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, de l'énonciation, au début de chaque procès-verbal de séance, des noms et qualités du Président et des membres présents et absents.

Article 16 - Attributions du Comité de Surveillance

Le Comité de Surveillance d'un plan d'épargne retraite :

- en cas de transfert mentionné à l'article L 224-6 du code monétaire et financier choisit un nouveau gestionnaire qui doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Ce choix est soumis à l'assemblée générale de l'association souscriteur sur avis du comité de surveillance
- examine l'opportunité, à son échéance, de reconduire le plan auprès de l'organisme d'assurance ou de le remettre en concurrence. La décision de reconduire le plan auprès du même organisme d'assurance est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En cas de mise en concurrence, l'organisme d'assurance sortant ne peut être exclu de la procédure de mise en concurrence.

Le Comité de Surveillance peut demander, à tout moment, aux commissaires aux comptes et à la direction de l'entreprise d'assurance tout renseignement sur la situation financière et l'équilibre actuariel de ce(s) même(s) plan(s) ainsi que de la comptabilité auxiliaire du canton PER de l'assureur.

Les commissaires aux comptes sont alors déliés, à son égard, de l'obligation de secret professionnel.

Le Comité de Surveillance diligente les expertises nécessaires à sa mission et peut à cette fin mandater un expert indépendant pour effectuer tout contrôle sur pièces et sur place de la gestion administrative, technique et financière du plan.

Le Comité de Surveillance approuve annuellement le niveau des frais sur prestations prélevés sur les retraites et les rentes servies au titre du plan ou des plans.

Article 17 - Etudes actuarielles du plan ou des plans

Le Comité fait procéder à une étude actuarielle du plan ou de plusieurs plans lorsqu'il juge nécessaire d'évaluer les risques susceptibles d'affecter le(s) plan(s).

Cette étude porte en particulier sur :

1. les frais et commissions prélevés, à quelque titre que ce soit et sur quelque support d'investissement que ce soit ;
2. la structure et les perspectives démographiques du plan ou des plans ;
3. la politique d'investissement, la structure des placements du plan ou des plans et l'adéquation entre ces placements et les engagements de l'entreprise d'assurance au titre du plan ou des plans.

Il désigne à cet effet un actuaire agréé par une association reconnue par l'Autorité de contrôle prudentiel et indépendante de l'entreprise d'assurance

Article 18 - Information des Comités de Surveillance

Information par l'entreprise d'assurance

L'entreprise d'assurance informe chaque année le Comité de Surveillance du montant affecté à la participation aux bénéfices techniques et financiers et le consulte sur les modalités de sa répartition entre les adhérents du plan ou des plans.

L'entreprise d'assurance informe :

- au moins une fois par semestre le Comité de Surveillance du plan ou des plans,

- et lui remet, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent, un rapport annuel sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan.

Ce rapport annuel rend compte notamment :

- a) Des nouvelles adhésions au plan ou des plans, ainsi que des flux de cotisations et de prestations versées au cours de l'exercice ;
- b) Des opérations relatives à la promotion et à la commercialisation du plan ou des plans réalisées au cours de l'exercice ;
- c) Des réclamations des adhérents du plan ou des plans et de tout autre litige ou procédure engagés par l'entreprise d'assurance concernant la gestion du plan ou des plans ;

d) De tout changement intervenu au cours de l'exercice écoulé concernant la gestion administrative du plan ou des plans ;

e) Des frais de toute nature prélevés sur les actifs du plan ou des plans ;

f) Des plus ou moins-values latentes, du résultat financier et du résultat technique du plan ou des plans, de la comptabilité auxiliaire d'affectation mentionnée à l'article L. 142-4 du code des assurances le cas échéant ainsi que de la répartition des résultats techniques et financiers entre les adhérents ;

g) Pour chaque support d'investissement proposé dans le cadre du plan ou des plans, de la composition, par grandes classes d'actifs, du portefeuille du support et de toute modification, intervenue au cours de l'exercice, des orientations et des instruments de sa gestion financière ;

h) De l'utilisation, par l'entreprise d'assurance ou par ses éventuels mandataires, des droits de vote attachés aux actifs détenus en représentation des engagements relatifs au plan ou des plans.

Information par les commissaires aux comptes

Le ou les commissaire(s) aux comptes sont convoqués à la réunion du Comité de Surveillance du plan ou des plans au cours de laquelle ce dernier délivre un avis sur les comptes annuels du plan.

A cette occasion, le ou les commissaire(s) aux comptes portent à la connaissance du Comité de Surveillance :

1. les contrôles et vérifications auxquels ils ont procédé et les différents sondages effectués ;
2. les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications leur paraissent devoir être apportées, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
3. les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
4. les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les comptes annuels.

Article 19 - Logistique et finance- ment des Comités de Surveillance

L'association assure le secrétariat du Comité de Surveillance.

Les frais entraînés par l'exercice de leurs fonctions sont remboursés aux membres du Comité, qui peuvent également recevoir une rétribution dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Article 20 - Secret professionnel

Les membres du Comité de Surveillance sont tenus au secret professionnel à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les experts et les personnes consultées, dans les conditions et sous les peines prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Les experts et les personnes consultées par le Comité de Surveillance sont tenus au secret professionnel dans les mêmes conditions et sous les mêmes peines.

TITRE QUATRIEME

ASSEMBLEES GENERALES

Article 21 : Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire)

Article 21-1 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire est seule compétente pour :

- nommer, renouveler, ratifier les nominations faites à titre provisoire et révoquer les membres du Conseil d'Administration (le ou les administrateurs concernés s'abstenant),

- contrôler la gestion du Président ou du Conseil d'Administration et par délégation celle du Bureau du Conseil d'Administration et leur en donner quitus,

- statuer au moins une fois par an sur les comptes de l'Association et voter le budget de l'exercice suivant de l'Association,

- autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe au sens de l'article L. 141-1 du Code des assurances souscrits par l'Association. L'Assemblée Générale peut toutefois déléguer au Conseil d'administration, par une ou plusieurs résolutions et pour une durée qui ne peut excéder dix-huit mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans des matières que la résolution définit. Le Conseil d'Administration exerce alors ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, en fait rapport à la plus proche Assemblée. En application de l'article L 141-7 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupe sur la vie ou de capitalisation souscrits par l'association.

- ratifier les avenants signés par le Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée

- et généralement pour délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

Pour chacun des plans souscrits par l'association, l'assemblée générale ordinaire est compétente pour :

1. approuver les comptes annuels du plan, sur le rapport des commissaires aux comptes de l'entreprise d'assurance et après avis du Comité de Surveillance ; à cet effet, le rapport des commissaires aux comptes et l'avis du Comité de Surveillance sont adressés au Président de l'Assemblée générale 15 jours au moins avant la tenue de celle-ci ;

2. approuver le budget du plan établi par le Comité de Surveillance, après avis de l'entreprise d'assurance ;

3. procéder à l'élection et au renouvellement des membres élus du Comité de

Surveillance, et, le cas échéant, d'approuver la désignation par ce comité ou par le Conseil d'Administration de l'association des personnalités qualifiées en qualité de membres de ce comité. Cette assemblée peut également révoquer à tout moment tout membre de ce comité.

L'assemblée générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux plans souscrits par l'association. Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, par une ou plusieurs résolutions et pour une durée qui ne peut excéder dix-huit mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans des matières que la résolution définit.

Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'assemblée générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait rapport à la plus proche assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice précédent.

Convocations

Les membres sont informés de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- uniquement les membres de l'Association titulaires d'une adhésion à un contrat d'assurance de groupe sur la vie ou de capitalisation ou à un plan d'épargne retraite : sur convocation individuelle écrite adressée par lettre simple ou par courrier électronique, elle peut être jointe à toute correspondance

- pour les autres membres de l'Association : au moyen d'une insertion dans un journal d'annonces légales du ressort du siège social ou par tout autre moyen décidé par le Conseil d'administration.

La convocation est effectuée, par le recours à un (des) moyen(s) susvisé(s), à l'initiative du Président ou du Conseil d'Administration trente (30) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est arrêté par l'auteur de la convocation.

Tout projet de résolution communiqué au Conseil d'Administration soixante (60) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire par le dixième des membres titulaires de droit de vote au moins, ou si ce nombre excède cent, par au moins cent (100) membres titulaires de droit de vote, sera soumis au vote de l'Assemblée Générale. Tout projet de résolution présenté par la moitié au moins des administrateurs et déposé auprès du Conseil au moins soixante (60) jours avant la réunion sera également soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation mentionne l'ordre du jour, les projets de résolution présentés par le Conseil d'administration ainsi que ceux mentionnés dans les délais mentionnés ci-dessus, le lieu et l'heure de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Président ou du Conseil d'Administration et par délégation celle du Bureau du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère à la majorité simple des membres titulaires de droit de vote, présents ou représentés, à raison d'une voix par membre, quel que soit le nombre d'adhésions à un(des) contrat(s) de groupe sur la vie ou de capitalisation ou de plan d'épargne retraite du même membre.

Dependant, concernant les délibérations relatives aux contrats d'assurance, ont voix délibérative, uniquement les membres de l'Association titulaires d'une adhésion à un contrat d'assurance de groupe sur la vie ou de capitalisation, ou un plan d'épargne retraite tels que visés par l'article L 141-7 du Code des assurances.

Les autres membres n'ont voix délibérative que pour les délibérations relatives à la modification des contrats auxquels ils ont adhéré.

Chaque membre peut se faire représenter par son conjoint ou un membre de l'Association, ce dernier disposant à son tour de la capacité de remettre le pouvoir confié à son conjoint ou à un autre membre, étant précisé qu'il n'est pas possible d'être porteur de plus d'un pouvoir. Le pouvoir donné vaut pour une seule Assemblée Générale, ou deux si lors de la première convocation le quorum n'est pas atteint. Le cas échéant, le pouvoir vaut pour une Assemblée Générale Mixte (Assemblées Ordinaire et Extraordinaire tenues le même jour) ou deux, si lors de la première convocation le quorum n'est pas atteint. Les pouvoirs en blanc retournés à l'Association sont attribués au Président et donnent lieu à un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration.

Quorum - Majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer que si mille membres titulaires du droit de vote ou un trentième desdits membres au moins sont présents, représentés ou ont fait usage de la faculté de vote par correspondance. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres titulaires du droit de vote présents, représentés ou ayant fait usage de la faculté de vote par correspondance.

La convocation de l'Assemblée Générale peut mentionner qu'en l'absence de quorum sur première convocation, une seconde Assemblée est convoquée à une autre date que ladite convocation précise, et qui est postérieure d'au moins 15 jours à la date fixée pour la première Assemblée. La convocation précise que dans ce cas, une information serait communiquée, après la première Assemblée, sur un site internet indiqué dans la convocation ainsi que dans un Journal d'Annonces Légales du département du siège de l'Association AGIS.

Bureau

La Présidence de l'Assemblée Générale Ordinaire est assurée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée nomme parmi ses membres deux scrutateurs.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration remplit les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée. Il dresse procès-verbal des délibérations de l'Assemblée.

Ils composent le Bureau de l'Assemblée.

Délibérations - Vote par correspondance

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la main levée. Le scrutin secret est de droit s'il est demandé par le Président ou le Conseil d'Administration. Sur demande du Conseil d'Administration, le vote pourra être recueilli au moyen de procédés de communication à distance. Dans ce cas, tous les votes (à distance et à main levée) sont comptabilisés ensemble.

Procès-verbaux

Les délibérations de l'Assemblée font l'objet d'un procès-verbal rédigé sur un registre spécial signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire, puis sont transcrites sur un registre spécial signé par le Président et par un administrateur. Une copie du procès-verbal de l'Assemblée peut être consultée au siège de l'Association au plus tôt quinze (15) jours après la tenue de l'Assemblée.

Article 21-2 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend tous les membres de l'Association.

Elle est convoquée dans les mêmes conditions de forme et de délais que l'Assemblée Générale Ordinaire à l'initiative du Président du Conseil d'Administration, ou sur proposition du Conseil d'Administration ou à la demande de 10 % des membres titulaires de droit de vote au moins.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a seule compétence pour décider :

- de modifier les statuts de l'Association sous réserve des clauses particulières concernant le transfert du siège,

Les règles de déontologie ont pour objet de prévenir et de résoudre les conflits d'intérêt.

Ces règles sont remises le cas échéant à chaque adhérent lors de son adhésion à l'association en application des dispositions légales.

Article 23 - Respect des règles de déontologie

Le Conseil d'Administration pourra nommer, parmi ses membres ou en dehors d'eux, un déontologue, chargé de s'assurer du respect des règles déontologiques adoptées par l'assemblée. Le déontologue rendra compte annuellement au Conseil de sa mission.

TITRE SIXIEME

DISPOSITIONS COMPTABLES

Article 24 : Commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire de l'association nomme pour six ans un commissaire aux comptes, choisis sur la liste mentionnée à l'article L 822-1 du code de commerce et qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article L 612-1 dudit code.

Les comptes annuels de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Article 25 - Comptes de l'association - Comptabilité des plans

Les comptes annuels de l'association, arrêtés par le Conseil d'Administration, certifiés par un commissaire aux comptes et établis selon des règles fixées par un règlement du comité de la réglementation comptable, sont approuvés par l'assemblée générale sur le rapport de ce même commissaire aux comptes.

Pour les opérations afférentes à chaque plan et réalisées par l'association, il est établi une comptabilité auxiliaire d'affectation dans les conditions définies par les textes.

Article 26 - Comptes d'espèces et de titres des plans

Pour chaque plan d'épargne retraite souscrit par une association, sont ouverts des comptes d'espèces et de titres affectés au règlement des dépenses relatives au fonctionnement et aux missions du Comité de Surveillance et des dépenses relatives au fonctionnement de l'assemblée générale ou décidées par cette dernière. Il ne peut être opéré de prélèvements sur ces comptes qu'en règlement des charges exposées par l'association au titre du plan ou pour le reversement de sommes au plan.

Les mouvements d'espèces et de titres sur les comptes affectés à chaque plan mentionné au premier alinéa sont effectués sous la responsabilité du Président de l'association ou, le cas échéant, de son Trésorier.

Les conditions de gestion des comptes mentionnés au 1^{er} alinéa et les conditions

de prélèvement sur ces comptes sont précisées par le règlement intérieur.

Article 27 - Budget annuel de l'Association

L'association établit un budget annuel qui inclut notamment le budget annuel de chaque plan.

Article 28 - Budget annuel de plan

Le budget annuel d'un plan est établi, conformément aux règles d'établissement des comptes de l'association, par le Comité de Surveillance de ce plan, qui précise notamment les conditions et limites dans lesquelles il peut engager des dépenses au-delà des montants prévus. Il est, après avis de l'entreprise d'assurance, soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il précise en annexe le montant des dépôts et l'inventaire des titres inscrits, à la date d'établissement du budget, sur les comptes affectés au plan mentionnés à l'article 26.

Il précise notamment les éventuelles rétributions perçues par les membres du comité et l'éventuelle prise en charge par le plan de la couverture d'assurance relative aux conséquences civiles de la responsabilité civile, pénale et professionnelle des membres de ce comité.

Article 29 - Financement des activités

Le financement des activités de l'association relatives au plan, y compris celles du Comité de Surveillance, est assuré par :

- des droits d'entrée versés éventuellement à l'association par les adhérents,
- des prélèvements effectués par l'entreprise d'assurance sur les actifs du plan,
- des cotisations régulières versées éventuellement à l'association par les adhérents dans les limites légales.

Ces sommes sont déterminées en fonction du budget du plan approuvé en fin d'exercice pour l'exercice suivant.

Elles sont versées directement par l'entreprise d'assurance sur les comptes affectés au plan visés à l'article 26.

L'entreprise d'assurance verse dans les mêmes conditions les sommes correspondant à des dépenses conduisant à un dépassement du montant de dépenses prévu par le budget du plan sous réserve du respect des conditions et limites prévues dans ce même budget en application du a) de l'article 16.

TITRE SEPTIEME

DISSOLUTION - REPRISE DES ACTIVITES

Article 30 : Dissolution de l'association

La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée désigne alors un administrateur ou un tiers pour prendre l'ensemble des décisions pour procéder à sa dissolution et en particulier liquidé les biens de l'Association.

Elle détermine les conditions de cette liquidation dans le cadre des lois et règlements en vigueur. En cas d'existence d'un actif net, ce montant sera versé à toute association ayant un objet similaire. En aucun cas, les membres de l'Association ne peuvent se voir attribuer une part quelconque des actifs de l'Association.

Article 31 - Fermeture d'un plan

Les modalités de fermeture d'un plan souscrit par l'association sont adoptées par décision de l'assemblée générale, convoquée à titre extraordinaire.

Article 32 - Dissolution prononcée par l'assemblée générale

La dissolution de l'association, ou sa cessation d'activité en qualité de groupement d'épargne retraite au titre d'un plan souscrit par elle, est prononcée par l'assemblée générale convoquée à titre extraordinaire.

La résolution relative à cette dissolution ou à cette cessation d'activité prévoit les conditions dans lesquelles les missions de l'association au titre de chaque plan sont reprises par une autre association ayant la qualité de groupement d'épargne retraite, et les conditions dans lesquelles les actifs et les passifs correspondant lui sont transférés.

Article 33 - Dissolution judiciaire

La cessation d'activité de l'association en qualité de groupement d'épargne retraite au titre d'un plan souscrit par elle peut également être prononcée par le tribunal de grande instance saisi par l'entreprise d'assurance, par le Président de son Comité de Surveillance, ou, à défaut, par au moins cent adhérents lorsqu'ils constatent que l'association n'assume pas les missions qui lui sont confiées en qualité de groupement d'épargne retraite.

La reprise des activités de l'association au titre de ce plan par une autre association relevant de l'article L. 141-7 du Code des assurances et ayant, le cas échéant, la qualité de groupement d'épargne retraite populaire est organisée par l'entreprise d'assurance dans les conditions prévues à l'article précédent.

Article 34 - Modalités de la dissolution

En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation.

Lors de la clôture de la liquidation, l'assemblée générale extraordinaire se prononce sur la dévolution de l'actif net.

TITRE HUITIEME

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 35 - Conditions d'honorabilité

Nul ne peut être membre du Conseil d'Administration de l'association ni du Comité de Surveillance ni, directement ou indirectement ou par personne interposée, administrer, diriger ou gérer à un titre quelconque l'association, ni disposer

du pouvoir de signer pour le compte de l'association, s'il a fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures mentionnées aux 1^{er} à 3^{es} de l'article L 322-2 du Code des assurances.

Article 36 - Rétribution - Interdiction

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer, dans les limites fixées par l'assemblée générale, des indemnités et avantages au titre de membre du conseil à ses administrateurs.

Le président du Conseil d'Administration informe chaque année l'assemblée générale du montant des indemnités et avantages alloués conformément au premier alinéa aux membres du Conseil d'Administration. Il informe également l'assemblée générale de toute rémunération versée par l'entreprise d'assurance à un ou à plusieurs membres du Conseil d'Administration et liée au montant de cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association.

Article 37- Attribution de Juridiction

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, entre l'association et les adhérents, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents d'après la législation en vigueur.

Toutes significations et oppositions devront, à peine de nullité, être faites au siège de l'association.

Article 38 - Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration peut établir un règlement intérieur ayant pour objet de préciser et compléter les règles de fonctionnement de l'association. Ce règlement est remis à chaque membre qui en fait la demande au siège de l'association.

Fait à Levallois

Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité - AGIS

ANNEXE 2 / REGLES DE DEONTOLOGIE

ASSOCIATION GENERALE INTERPROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE ("A.G.I.S.")

Association Loi de 1901

137 rue Victor Hugo - 92300 LEVALLOIS-PERRET

REGLES DE DEONTOLOGIE

Application des articles L. 141-7, R. 141-7 et R.144-6 du code des assurances

En application des articles L. 141-7, R. 141-7 et R.144-6 du code des assurances,

L'assemblée générale de l'Association AGIS a approuvé les règles de déontologie dont la teneur suit :

Article 1 - Objet des règles de déontologie

Les présentes règles de déontologie fixent les principes que s'engagent à res-

pecter les personnes physiques qui, par leur fonction, représentent et défendent les intérêts des participants à un plan d'épargne retraite (tel que ce terme est défini dans les statuts de l'association).

Ces règles ont pour objet de prévenir les conflits d'intérêt qui peuvent survenir lorsque ces personnes peuvent être en situation de ne pas agir en toute indépendance, et s'ils se présentent, de les résoudre équitablement dans l'intérêt des participants.

Ces personnes doivent remplir leur fonction en privilégiant toujours l'intérêt des participants au plan.

Article 2 - Personnes concernées

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont :

- les membres du conseil d'administration de l'association,
- les membres du bureau de l'association,
- les membres du personnel salarié de l'association,
- les membres des comités de surveillance des plans souscrits par l'association.

Article 3 - Communication des informations

Les personnes mentionnées à l'article 2 doivent informer le président de l'association et le président de leurs comités de surveillance respectifs :

- des intérêts directs ou indirects, y compris les avantages de toute nature, qu'elles ont détenus, détiennent ou viennent à détenir,
- des fonctions qu'elles ont exercées, exercent ou viennent à exercer,
- de tout mandat qu'elles ont déposé, détiennent ou viennent à détenir,
- dans une activité économique et financière, et notamment dans un organisme d'assurance, ou dans l'un des sociétés ou entités du groupe de l'organisme d'assurance, ou chez l'un de ses partenaires significatifs et habituels, commercial ou financier, ou chez l'un de ses prestataires de services

Cette information est adressée aux présidents, sous pli fermé, en ce qui concerne les intérêts détenus, et remise à leur secrétariat en ce qui concerne les fonctions exercées et les mandats détenus.

Lorsque le président du conseil d'administration ou le président du comité de surveillance est concerné par les dispositions du premier alinéa, il en informe immédiatement son conseil ou son comité.

Article 4 - Suites données à la communication

Le président du conseil d'administration et le président du comité de surveillance, en fonction des informations reçues au titre de l'article 3 du présent code, décident avec l'accord du conseil d'administration ou du comité de surveillance des suites à donner : abstention de

participation aux délibérations, abstention de vote ou démission.

Article 5 - Obligations de diligence et de confidentialité

Les personnes visées à l'article 2 doivent respecter dans l'exercice de leur fonction des règles de prudence, de diligence et de confidentialité.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et renseignements dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Les membres du comité de surveillance sont tenus au secret professionnel à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les experts et les personnes consultées, dans les conditions et sous les peines prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 6 - Conditions d'honorabilité et de qualification professionnelle

Les personnes mentionnées à l'article 2 remettent, dans le mois suivant leur élection ou leur nomination, au secrétariat du président de l'association ou au secrétariat des présidents de leurs comités respectifs, les documents justifiant de leur état civil, de leur honorabilité ainsi que de leur expérience et de leurs qualifications professionnelles.

Article 7 - Composition du comité de surveillance

Le comité de surveillance est composé, pour plus de la moitié, de membres ne détenant ou n'ayant déposé au cours des trois années, précédant leur désignation aucun intérêt (y compris les actions et associés), ni aucun mandat dans l'entreprise ou les entreprises d'assurance signataire du contrat d'assurance et ne recevoir ou n'avoir reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de cette ou ces entreprises(s).

Les assurés, sociétaires ou adhérents ne sont pas exclus de ces conditions s'ils sont souscripteurs ou assurés d'un contrat d'assurance individuel standard, ou adhérents ou assurés d'un contrat d'assurance collectif auprès de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.

Article 8 - Information des adhérents

Les présentes règles sont remises le cas échéant à chaque adhérent lors de son adhésion à l'association en application de la législation.

Levallois, le 07/05/20.

fusions // acquisitions // cessions // partenariats
ENTREPRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

AJRS Maître MERLY Administrateur Judiciaire associé
La Roche-sur-Yon - La Rochelle - Rennes - Lorient - Caen

Recherche d'investisseur ou de repreneur Société en redressement judiciaire
(L631-22 et L642-1 et suivants du Code de Commerce)

Activité : Fabrication accessoires automobiles

Effectif : 32 salariés

Implantation(s) : 35400 - SAINT MALO

Date limite de dépôt des offres : 22/05/2020 à 12h

Contact : etude.rennes@ajire.eu

Accès au dossier de reprise après signature d'un engagement de confidentialité et sur justification de la capacité et de l'intérêt du candidat à étudier le dossier

AJRS APPEL D'OFFRES DE REPRISE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (Article L642-2 du code de commerce)

Activité : Plateforme technologique et conception d'offres pour du Banking as a service (banque en marque blanche)

Localisation : Neuilly-sur-Seine

Chiffre d'affaires : société en phase d'investissement pour la construction de la plateforme

Effectif : 45 salariés

Date limite de dépôt des offres : 13/05/2020 à 12h00

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

SELARL AJRS - Administrateurs Judiciaires

Maître Thibaut MARTINAT - 3 Avenue de Madrid - 92200 NEUILLY/SEINE

Courriels : thibaut.martinat@aj-rs.com / francoise.bro@aj-rs.com

L'accès à une data room électronique sera autorisé après la régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat à la reprise

AJUP APPEL D'OFFRE POUR CESSION D'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (Articles L.642-22 et R.642-40 du Code de Commerce)

Activité : Vente de prêt à porter féminin multimarque

Clientèle : la femme de plus de 30 ans

Nombre de salariés : 31. Actifs : Actifs : 21 fonds de commerce répartis en France dans les villes suivantes : Sous l'enseigne WEINBERG : Autun (71), Dijon (21), Nancy (54), Orleans (45), Pèzenas (34), Reims (51), Saint-Brieuc (22), Saint-Julien (74), Strasbourg (67), Thionville (57), Villiers en Bière (77). Un magasin d'usine : Bourges (18) Sous l'enseigne WEISS BOUTIQUE : Armentières (59), Arras (62), Beauvais (60), Béthune (62), Cambrai (59), Douai (59), Lambersart (59), Lens (62), Valenciennes (59).

Éléments comptables des 21 fonds de commerces :

Ex. du 31/12/2017 au 31/12/2018 : CA HT : 3 630 068 € - Ex. du 31/12/2018 au 31/12/2019 : CA HT : 2 910 403 €

L'accès aux informations (data-room électronique) sera possible après demande écrite précisant l'identité du Candidat-repreneur et justifiant de sa capacité commerciale et financière à intervenir sur cette affaire et après la régularisation d'un engagement de confidentialité.

Les candidats intéressés sont invités à déposer une offre avant le vendredi 5 juin 2020 à 12 heures dernier délai en l'étude de : Selarl AJUP Maître Grégory WAUTOT, Administrateur Judiciaire 9 Place de Jaudé - 63000 Clermont-Ferrand - Contact : d.picard@ajup.fr

RECHERCHE DE REPRENEURS

Entreprise située dans le département de l'Aveyron exerçant une activité de fabrication et vente de lingerie de nuit et homewear en France et dans les principaux pays d'Europe.

- CA HT au 30/09/19 : 5.354 K€ - CA HT au 30/09/18 : 4.704 K€

Effectif : 38 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au : **25 mai 2020 à 12h00.**

Les tiers sont invités à remettre leur offre (conforme à l'article L. 642-2 du code de commerce) en 6 exemplaires (dont 1 non relié) à l'administrateur judiciaire. L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et d'une présentation succincte du candidat à la reprise. Référence à rappeler impérativement : 7491

Les candidats intéressés sont invités à se manifester par télécopie ou e-mail auprès de : SELARL FHB - M^e Jean-François BLANC - Administrateurs Judiciaires Associés 2 rue d'Athènes - 12000 RODEZ Fax : 05 65 68 80 15 / E-mail : cindy.loupias@fhb.eu

BTSG LIQUIDATION JUDICIAIRE SAS ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES LES MANUFACTURES

Cession art. L642-18 du Code de Commerce - Ensemble immobilier

Activité : production de papiers et cartons graphiques recyclés.

Cessation d'activité. Site ICPE. Surface terrain : 483 903 m²

- Surface entrepôts : 17 148 m² - Surface bureaux : 4 383 m²

- Autres locaux : 59 080 m²

Adresse : 17 Rue du 8 mai 1945 à BESSE SUR BRAYE (72) /BONNEVEAU (41)

Date limite de dépôt des offres : **29 mai 2020 à 16h00**

en l'Étude de SCP B.T.S.G. - Maître Marc SENECHAL, Mandataire Judiciaire 15, rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. : 01 41 96 82 82

Contact : caroline.savary@btsg.eu, pierre.bourion@btsg.eu

Le cahier des charges de la vente sera transmis à tout candidat intéressé, après signature d'un engagement de confidentialité, sur demande écrite et personnalisée par email à l'une des adresses indiquées ci-dessus.

AJUP APPEL D'OFFRE POUR CESSION D'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UNE PREPACK-CESSION (Articles L611-7, L.642-22 et R.642-40 du Code de Commerce)

Activité : Décolletage, usinage et fabrication de composants à destination du marché automobile

Localisation : Rhône-Alpes - Effectifs : 375 salariés

Clientèle : Equipementiers automobiles de rang 1 et constructeurs automobiles

Éléments chiffrés :

(en K€)	2018 (9m.)	2019 (12m.)
C.A. HT	45 479	46 373

L'accès aux informations (data-room électronique et/ou dossier de présentation) sera possible après demande écrite précisant l'identité du Candidat-repreneur et justifiant de sa capacité commerciale et financière à intervenir sur cette affaire et après la régularisation d'un engagement de confidentialité.

Date limite de dépôt des offres : **le 26 mai 2020 à 17h00** dernier délai en l'étude de : M^e Eric ETIENNE-MARTIN et Marc CHAPON - World Trade Center 5 Place Robert Schuman - 38000 Grenoble E-mail : m.chapon@ajup.fr et v.riquin@ajup.fr

RECHERCHE DE REPRENEURS

SAS TIE RACK FRANCE

Vente au détail accessoires de l'habillement pour homme et femme

- Société et marque TIE RACK créées en Angleterre en 1981
- Redressement judiciaire du 29 avril 2020
- Activité : vente au détail d'accessoires de mode pour homme et pour femme (foulards, étoles, écharpes, chapeaux, gants et sacs) en France
- Commercialisation de 1 500 références par saison
- Chiffre d'affaires au 31/12/2019 : 10 M€
- Réseau de distribution national : 27 points de vente dont 11 implantés dans la région parisienne (centres villes et centres commerciaux)
- Nombre de salariés : 109
- Siège social : 15 place des reflets - 92080 PARIS LA DEFENSE 2

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au : **4 juin 2020 à 12h00**

Les tiers sont invités à remettre leur offre (conforme à l'article L. 642-2 du code de commerce) en 6 exemplaires (dont 1 non relié) à l'administrateur judiciaire. L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité, la signature du règlement, et une présentation succincte du candidat à la reprise. Référence à rappeler impérativement : 2020/7546

Les candidats intéressés sont invités à se manifester par e-mail auprès de : SELARL FHB - M^e Maître Gaël COUTURIER, Administrateurs Judiciaires Associés Tour CB21, 16, place de l'Iris - 92040 Paris La Défense - www.fhb.eu E-mails : karine.couteau@fhb.eu et julia.calles@fhb.eu

THEVENOT PARTNERS RECHERCHE D'INVESTISSEURS OU REPRENEURS EN PLAN DE CESSION (Art. 642-2 et suivants du Code de Commerce)

MAVIC

Fabrication et distribution de roues, composants de vélo et articles de sport.

- Large gamme de produits pour le cyclisme de performance, principalement distribués en EMEA, Amérique du Nord et au Japon.
- 4 sites de production en France et en Europe de l'Est, dont un détenu en propre.
- 75% du CA 2019 réalisé par la vente de roues en carbone et aluminium.
- Plus de 70 brevets pour protéger des technologies de pointe, des projets innovants et une image de marque haut de gamme.
- Effectif de 205 salariés

La date limite de dépôt des offres est fixée au : **2 JUIN 2020 à 17h00**

	CA	RN
2019	69 878 K€	- 12 822 K€
2018	87 959 K€	- 9 147 K€
2017	101 430 K€	- 181 K€

MERCI D'ÉCRIRE À :

SELARL AJUP - M^e Marc CHAPON et M^e Vincent ROUSSEAU

SCP THEVENOT PARTNERS - M^e Aurelia PERDEREAU

Emails : vbloch@thevenotpartners.eu, hdesquilbet@thevenotpartners.eu

Accès à une data room après présentation succincte du candidat et signature d'un engagement de confidentialité.

AJUP APPEL D'OFFRE POUR CESSION D'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (Articles L.642-22 et R.642-40 du Code de Commerce)

Raison sociale : N. K TERREAUX - Enseigne O'TACOS

Siège social : 6 place des Terreaux - 69001 LYON

Activité : Restauration rapide (sur place et à emporter)

Nombre de salariés : 14 - Superficie local : 400 m²

Éléments comptables :

31/12/2017 :	CA : 881.291 €
31/12/2018 :	CA : 1.540.582 €
31/12/2019 (projet) :	CA : 1.409.166 €

L'accès aux informations (data-room électronique et/ou dossier de présentation) sera possible après demande écrite par email précisant l'identité du Candidat-repreneur et justifiant de sa capacité commerciale et financière à intervenir sur cette affaire et après la régularisation d'un engagement de confidentialité.

Date limite de dépôt des offres : **le 8 juin 2020 à 12h00** dernier délai en l'étude de : M^e Olivier BUISINE, Administrateur Judiciaire - 107 rue Servient - 69003 Lyon Contacts : Julien BRAISAZ : j.braisaz@ajup.fr / Antony SAURA : a.saura@ajup.fr

AJUP APPEL D'OFFRE POUR CESSION D'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (Articles L.642-22 et R.642-40 du Code de Commerce)

Raison sociale : EMD ELECTRO-MOBILITE-DISTRIBUTION

Siège social : CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Activité : Développement et commercialisation de véhicules à assistance électrique sous la marque KLEUSTER - Nombre de salariés : 0

Actifs notoire : Brevets, Marques, Dessins et modèles

Éléments comptables :

31/07/2017 : CA : 401 K€ - 31/07/2018 : CA : 221 K€ - 31/07/2019 : CA : 254 K€

L'accès aux informations (data-room électronique et/ou dossier de présentation) sera possible après demande écrite précisant l'identité du Candidat-repreneur et justifiant de sa capacité commerciale et financière à intervenir sur cette affaire et après la régularisation d'un engagement de confidentialité.

Date limite de dépôt des offres : **le 12 juin 2020 à 12h00** dernier délai en l'étude de : M^e Olivier BUISINE, Administrateur Judiciaire - 107 rue Servient - 69003 Lyon E-mail : j.braisaz@ajup.fr / a.saura@ajup.fr

★ Les chiffres de l'économie

// Budget de l'Etat 2020 : 399,2 milliards d'euros // PIB 2019 : 2.479,4 milliards d'euros courants
 // Plafond Sécurité sociale : 3.428 euros/mois à partir du 01-01-2020 // SMIC horaire : 10,15 euros à partir du 01-01-2020
 // Capitalisation boursière de Paris : 1.827,78 milliards d'euros (au 06-01-2020)
 // Indice des prix (base 100 en 2015) : 103,55 en décembre 2020 // Taux de chômage (BIT) : 8,6 % au 3^e trimestre 2019
 // Dette publique : 2.415,1 milliards d'euros au 3^e trimestre 2019

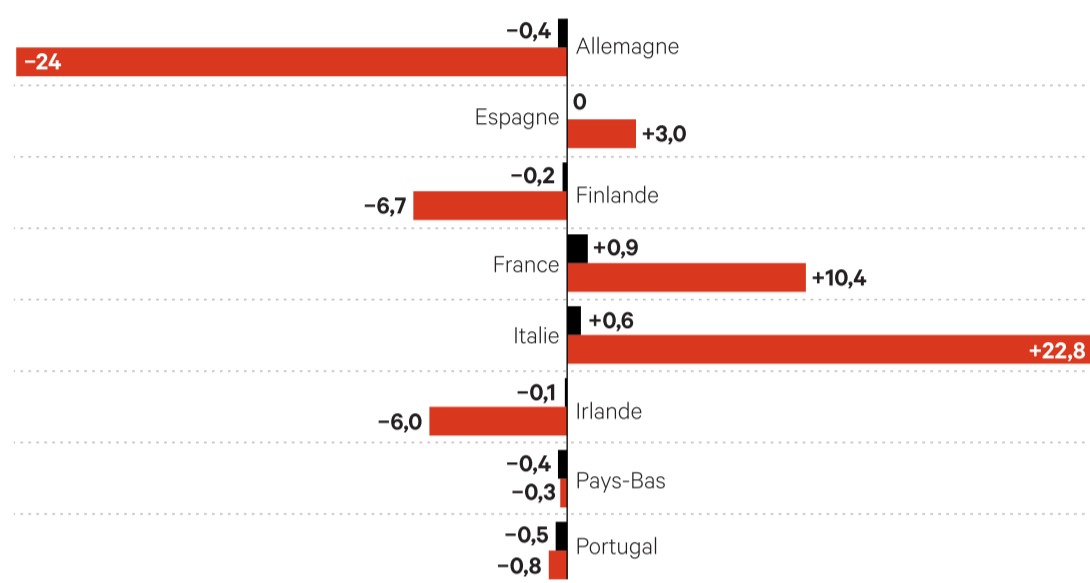
crible

Du virus au poison lent

Le conflit juridique sur la nature de la zone euro instille le doute à un moment critique.

La BCE au secours des économies à risques

Achats d'obligations d'Etat par la Banque centrale européenne. Différence, en %, par rapport à la clé de répartition théorique



LES ECHOS / SOURCE : BCE, LBPAM

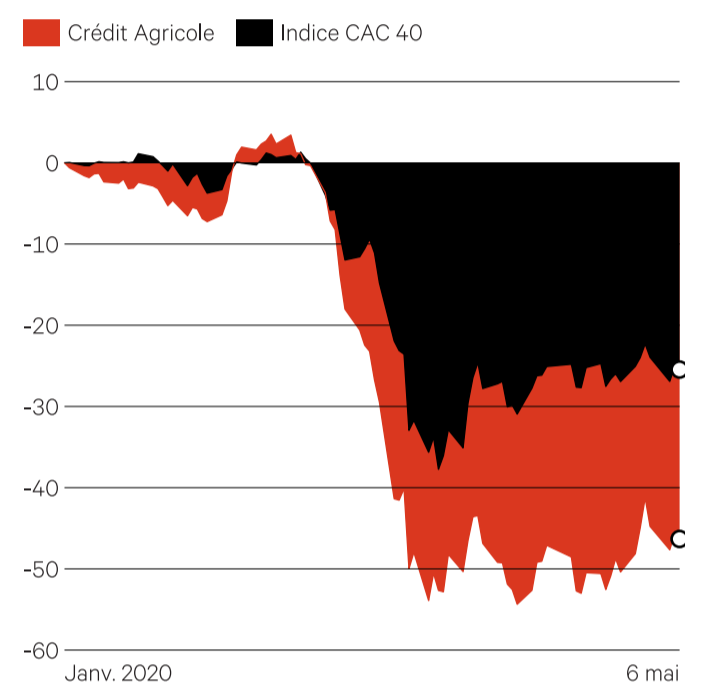
Après un virus qui joue les « ultra » du point de vue biologique, voici maintenant l'« Ultra Vires » juridique ! En déclarant la Banque centrale européenne « au-delà de son mandat » et en s'interrogeant sur la « proportionnalité » de son soutien à la zone euro, les juges constitutionnels allemands reposent à moyen terme la « question du degré d'intégration de l'Europe » et pointent le « déséquilibre créé par une institution de nature fédérale (la BCE) à l'intérieur d'une organisation politique d'esprit confédérale », constate Hervé Goulet. Le stratège de La Banque Postale AM estime que si ce hiatus n'est pas comblé, au moment où la BCE aide plus franchement les économies les plus touchées par le Covid-19, le « poison du doute » se distillera chez les investisseurs. Là au moins, les responsables politiques ne pourront pas se retrancher derrière l'absence d'un vaccin.

Encore vert

Crédit Agricole se sent d'attaque pour faire face à la montée des risques.

Crédit Agricole face au CAC 40

En % (dividendes réinvestis)



BLOOMBERG

Ce qui ne l'a pas tuée, l'a rendue plus forte. Passée par les cercles de l'enfer lors de la crise des « subprimes » puis de la dette grecque, la filiale cotée du Crédit Agricole ne regrettera pas d'avoir reprofilé à l'époque ses activités de marché, en renonçant à rivaliser avec Société Générale et BNP Paribas dans le segment des dérivés actions si malmené par les annulations de dividendes. Son pôle de grande clientèle reste dans le vert au premier trimestre tout en tirant la croissance du leader français. Considéré comme l'un des prêteurs les plus exposés au secteur pétrolier et gazier, le géant mutualiste a aussi réussi à contenir la hausse de son coût du risque, un peu inférieur aux attentes des oracles boursiers. Cette ascension reflète les anticipations de dégradation des prêts sains et non les difficultés accrues de crédits non performants. Avec leur ratio solvabilité encore présentable, les banquiers verts peuvent donc s'activer pour faire ce que l'économie réelle attend des banques, livrer les solutions pour passer le cap de la pandémie. Plus les clients tiendront le choc, plus les actionnaires en bénéficieront. Dans l'immédiat, force est de constater qu'ils ne peuvent que prendre leur mal en patience. Le sort boursier des banques de la zone euro reste en effet lié aux anticipations macroéconomiques et à sa cohésion interne, surtout pour un acteur très présent en Italie et dans le crédit à la consommation.

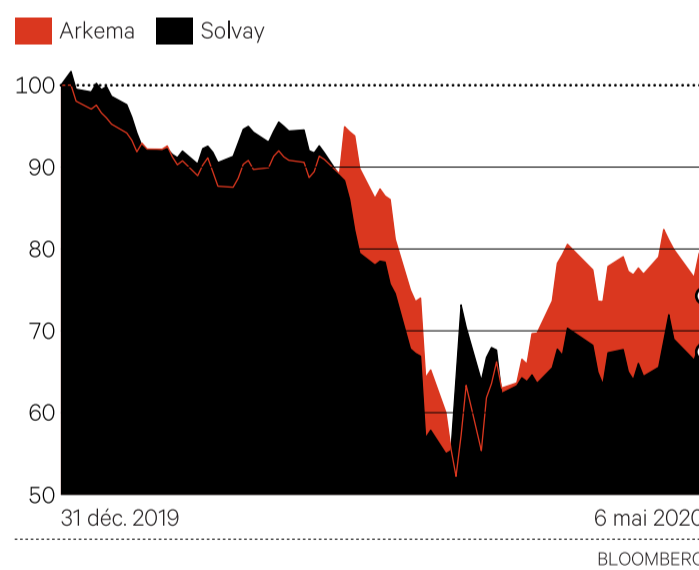
Test in vivo

Les chimistes Arkema et Solvay peuvent montrer leurs atouts même dans la crise.

Penser après-demain en pensant hier et sans penser à quoi demain sera fait est le quotidien de la plupart des chefs d'entreprise, et en particulier des chimistes. Pour ces athlètes des montagnes russes, à la recherche de la martingale pour ne prendre les cycles économiques que dans la montée en évitant les descentes, l'épisode pandémique est une sorte de « crash test » in vivo. Arkema et Solvay, en montrant que celui-ci ne remettait pas en cause, au contraire, leurs choix stratégiques, et qu'il ne les empêchait pas de battre les augures, ont plutôt bien réussi sa première partie. Le décalage de l'Ebitda du premier trimestre par rapport aux attentes, plus élevé chez le belge (+13 %) – grâce, entre autres, à un impact du Covid-19 deux fois moins fort que chez le français (+0,6 %) –, a un peu rééquilibré mardi, en faveur du premier, leur parcours boursier (respectivement -29,5 % et -14 % sur un an). Ilham Kadri, fêtant un premier anniversaire confiné à la direction générale du groupe familial, « fait ce qu'elle a promis », souligne l'analyste de Barclays, avec des coûts en baisse et un cash-flow record. Thierry Le Hénaff, le PDG d'Arkema, apporte la preuve de la justesse du recentrage sur les matériaux de spécialités, dont les profits sont stables. Mais la surchauffe des emballages ou le triplement des prix de la glycérine feront des parachutes bien légers devant un sol qui continue à se dérober. Attention à la descente...

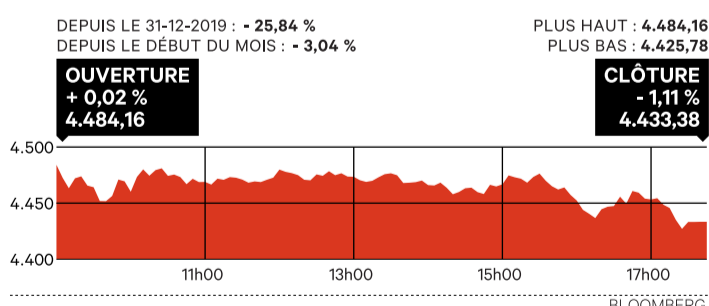
Arkema face à Solvay

Base 100 au 31 déc. 2019



BLOOMBERG

Le CAC 40 finit en baisse



● La Bourse de Paris a été quasi stable jusqu'à l'ouverture de Wall Street. Mais le soulagement lié au déconfinement, qui avait apporté un soutien massif aux marchés actions ces derniers jours, a finalement été balayé par les mauvais chiffres macroéconomiques aux Etats-Unis et en Europe. Du coup, l'indice CAC 40 s'est replié et a terminé en baisse de 1,1 % à 4.433,38 points dans de faibles volumes d'échanges (2,6 milliards d'euros). La veille, il avait fini sur un net rebond de 2,4 %. Ailleurs, en Europe, la tendance a été identique. La Bourse de Francfort a cédé 1,15 %. Parmi les entreprises qui ont publié leurs comptes trimestriels,

Crédit Agricole a perdu plus de 2 %, même si la banque a assuré pouvoir absorber le choc de la crise malgré le triplement de ses provisions, qui a entamé son bénéfice net au premier trimestre. AXA a gagné 0,72 %, fort d'un bilan solide pour le premier trimestre. Il s'attend pourtant à ce que la crise ait un « impact significatif » sur ses performances pour le reste de l'année. Solvay a gagné 3,52 %. Le groupe chimique anticipe un deuxième trimestre encore plus difficile que le premier, où son bénéfice net a chuté de 18 %. Mais son résultat opérationnel est toutefois resté quasi stable. Thales, qui tenait son AG, a gagné 2,7 %, signant ainsi la meilleure performance du CAC 40.

ENVUE Jean-Pierre Farandou

En soi déjà, succéder à l'omnipotent, omniprésent Guillaume Pepy à la tête de la SNCF, en train de perdre son statut, ça ne s'annonçait pas comme une tâche facile. Mais à peine installé au poste de commandement, cet homme du sérail des chemins de fer a été confronté, avec la bataille du rail contre la suppression du régime spécial de retraite, à la grève la plus suivie et la plus longue de la maison cheminot, qui a pourtant une histoire bien nourrie en ce domaine. Pas le temps de dire ouf, de chiffrer les pertes, et voici un nouveau coup dur qui survient avec l'épidémie. Et cette question, toujours aussi insoluble après deux mois de confinement des usagers des TER et des RER : comment les faire à nouveau circuler sans relancer la circulation du virus ? Du coup, celui qu'on a qualifié de « cheminot première langue » n'a

passé à retenir la sienne, clamant avec quelques confrères transporteurs qu'il ne voyait pas de quelle façon il pourrait accueillir les travailleurs déconfinés à partir de lundi prochain, tout en respectant la fameuse distanciation physique garante de leur sécurité. Ayant supprimé depuis longtemps les garde-barrières, l'état-major du train ne voit pas qui veillera à ce que les passagers respectent les gestes remplissant la même fonction. Le Premier ministre n'a pas apprécié que les dirigeants des transports publics tirent publiquement le signal d'alarme avant même que leur message soit arrivé à Matignon. Cet ingénieur pourtant grand connaisseur du train n'avait sans doute pas imaginé à quel point son pilote devait savoir ramper.

Lire nos informations
Page 17

